2020

Zone de Secours

Brabant wallon

Rapport annuel

Rapport annuel de la zone de secours du Brabant wallon

Philippe FILLEUL, Commandant de zone

Zone de Secours du Brabant wallon — Place du Brabant wallon, 1 – 1300 WAVRE

T : [010 39 55 00- zonedesecours@incendiebw.be

TABLE DES MATIÈRES

Résumé 4
La zone de secours 5
Activité opérationnelle depuis la création de la zone 5
Situation géographique de la zone 6
Caractéristiques de la zone de secours 6
Evolution de la population au cours des 10 dernières années 9
Localisation des postes de secours 13
Délais d'intervention 13
Risques de la zone 14
Risques et activités économiques 15
Risques particuliers 16
Personnel opérationnel 17
Activités opérationnelles en 2020 19
Missions opérationnelles : 19
Structure organisationnelle 40
Conseil de zone 40
Direction générale 41
Direction de l'administration 42
Sécurité et hygiène au sein de la zone de secours 46
Département « Interventions » 51
Département « formation » 57
Département « appui opérationnel » 62
Département « Prévention incendie » 68
Cellule « Communication » 72
Facturation 2020 73
Analyse Financière 2020 77

Résumé

L'année 2020 est une année particulière, la pandémie mondiale et toutes les mesures en découlant ont considérablement influencé l'organisation et la façon de travailler de notre zone de secours.

La rédaction du rapport annuel donne l'occasion revenir sur les difficultés rencontrées en raison de la pandémie et de dresser un bilan des activités de l'année écoulée, il s'agit d'un exercice essentiel permettant de rendre compte à l'ensemble des parties prenantes à propos de ce que la zone a accompli en l'espace d'un an.

Le rapport est divisé en 3 grandes parties :

- Un bref descriptif de la zone de secours ;
- Un aperçu des activités opérationnelles de l'année 2020 ;
- Un résumé des principaux travaux effectués par les différents départements.

Avec l'espoir que ce document fournira au lecteur toutes les explications attendues ainsi qu'une bonne compréhension du fonctionnement de la zone de secours du Brabant wallon.

La zone de secours

Dans le cadre de la réforme de sécurité civile, la zone de secours du Brabant wallon a été créée, le 1er avril 2015.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Une organisation optimale des secours à la population ;
- L'amélioration de la sécurité des citoyens et des secouristes ;
- La professionnalisation du cadre de travail des membres des services de secours au niveau de la formation, du matériel, des procédures opérationnelles standardisées, du statut uniforme des professionnels et volontaires des services d'incendie, etc.

Les principes de base évoqués ci-dessous sont autant d'éléments pris en compte lors de la création de notre zone de secours :

- Une méthode de travail uniforme, tous les pompiers interviennent de manière identique, efficace et sécurisée lors des interventions ;
- Une collaboration approfondie et une répartition plus efficace des tâches entre les zones de secours, et entre les zones et les unités de la Protection civile ;
- L'innovation et la recherche des meilleurs moyens, formations, procédures et réglementations et la possibilité d'échanger les meilleures pratiques ;
- Une uniformisation et revalorisation du statut administratif et pécuniaire des pompiers professionnels et volontaires ;
- Des économies d'échelle, débouchant sur une affectation budgétaire plus efficace.

La loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile détermine les principes d'organisation et de fonctionnement des services d'incendie et de la Protection civile.

Activité opérationnelle depuis la création de la zone

Aide médicale urgente (AMU) :
Les sapeurs-pompiers ont effectué, depuis 2015, année de la création de la Zone du Brabant wallon, plus de 95.000 courses en ambulance à la demande d'une Centrale d'Urgence (CU-112) dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Interventions techniques pompiers :
Depuis l'année 2015, plus de 50.400 interventions pompiers (incendies, sauvetages de personnes, inondations, balisages, assistances à l'ambulance, destruction de nids de guêpes, …) ont été effectuées.

Soit depuis 2015, un total de missions « AMU » et missions « Pompiers » supérieur à 145.500.

Prévention incendie :
Depuis le 1er avril 2015, 16.510 missions de préventions incendie (effectuées par les TPI soit une vingtaine de personnes)

Situation géographique de la zone

La zone de secours du Brabant Wallon occupe une position centrale en Belgique, il s'agit de la Zone qui présente la plus longue frontière avec la région flamande. Elle est limitrophe avec 7 autres zones de secours (5 francophones et 2 néerlandophones).

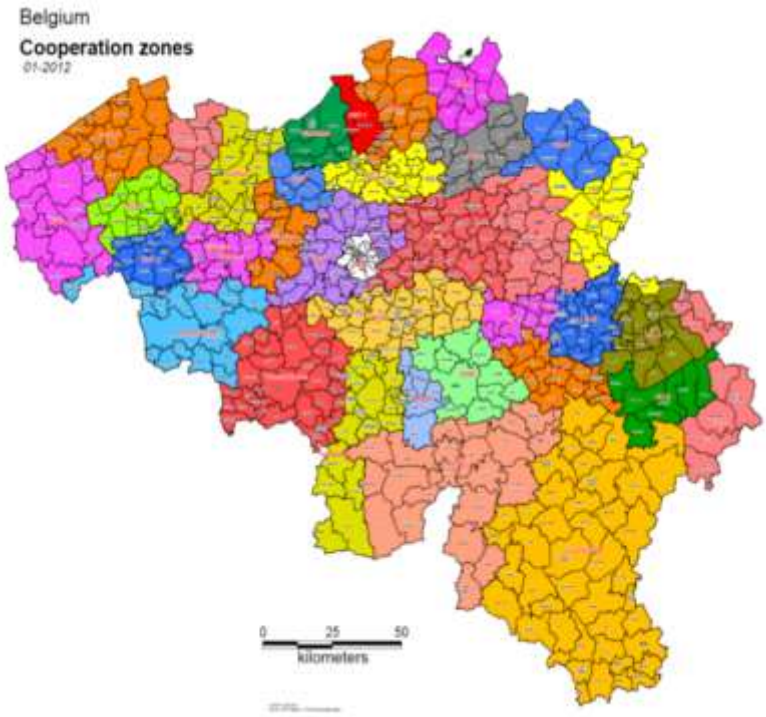

Caractéristiques de la zone de secours

La zone de secours correspond à la dimension géographique de la province du Brabant wallon, dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous :

- Un seul arrondissement judiciaire et administratif qui regroupe 27 communes, dont Wavre est la capitale et Nivelles est le Chef-lieu ;
- Un territoire d'une superficie de 1091 km² (soit 3,6% du territoire national et 6,5% du territoire wallon) ;
- Une population de plus de 406 019 habitants relevée au 1er janvier 2020 ;
- Une situation géographique privilégiée au cœur de l'Europe ;
    - Limitrophe de Bruxelles, Capitale européenne ;
    - Voisine de la Région flamande ;
    - Traversée par ou à proximité des grands axes ferroviaires et autoroutiers : E411, E40, E19, A8, N25.
- Un cadre de vie et de travail agréable et diversifié ;
- Une mobilité nord/sud et est/ouest développée.

<u>Zones urbanisées</u> :

Environ 250,03 km² sont couverts par des terres bâties, ce qui représente 23,04% de la superficie de la zone.

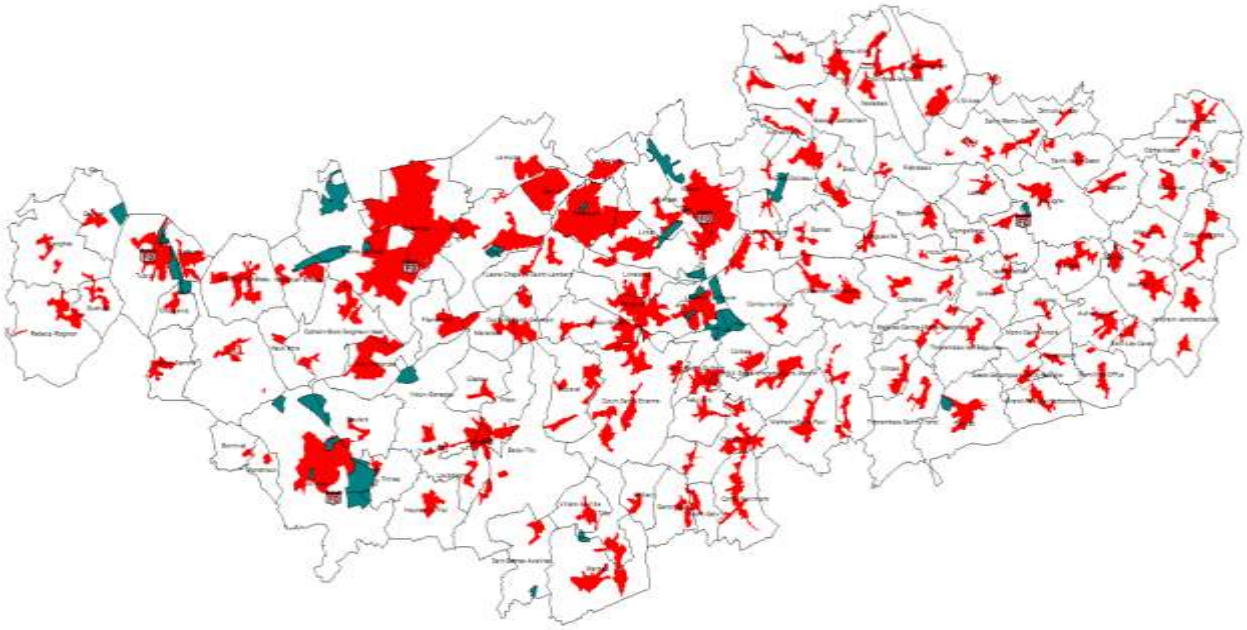

<u>Les communes de la zone de secours</u> :

Le tableau ci-dessous reprend, par parcelle géographique retenue (INS) des communes, les statistiques relatives à la population, la superficie et la densité de population (au 1er janvier 2020).

Code INS	Commune	Population totale	Superficie En hectare (Ha)	Densité de population par km²
25005	Beauvechain	**7.205**	3.858,4523	187
25014	Braine–l'Alleud	**40.170**	5.211,5372	770
25015	Braine–le–Château	**10.548**	2.269,8011	465
25117	Chastre	**7.685**	3.127,2986	246
25018	Chaumont–Gistoux	**11.631**	4.808,5876	242
25023	Court–Saint–Etienne	**10.589**	2.664,1666	397
25031	Genappe	**15.560**	8.957,3550	174
25037	Grez–Doiceau	**13.873**	5.544,0103	250
25118	Hélécine	**3.644**	1.662,3280	219
25043	Incourt	**5.522**	3.879,2008	142
25044	Ittre	**6.957**	3.492,0507	199
25048	Jodoigne	**14.357**	7.331,4351	196
25050	La Hulpe	**7.442**	1.559,6221	477
25119	Lasne	**14.257**	4.721,7747	302
25068	Mont–Saint–Guibert	**7.896**	1.863,0837	424
25072	Nivelles	**28.883**	6.060,1934	477
25120	Orp–Jauche	**8.981**	5.049,5402	178
25121	Ottignies–LLN	**31.316**	3.296,3848	950
25084	Perwez (Nivelles)	**9.461**	5.081,3709	186
25122	Ramillies	**6.548**	4.868,0143	135
25123	Rebecq	**10.934**	3.907,6950	280
25091	Rixensart	**22.653**	1.754,0983	1292
25105	Tubize	**26.656**	3.265,9758	816
25107	Villers–la–Ville	**10.768**	4.745,1788	227
25124	Walhain	**7.359**	3.793,5351	194
25110	Waterloo	**30.376**	2.102,8128	1379
25112	Wavre	**34.748**	4.180,3682	831
Totaux pour la zone		**406.019**	**109.055,8714 Ha**	**370 hab./km²**

Evolution de la population au cours des 10 dernières années

Commune	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Beauvechain	6738	6824	6868	6990	7023	7.104	7.141	7.222	7.243	7205
Braine–l'Alleud	38544	38882	39250	39535	39756	39.785	39.781	39.837	40.008	40170
Braine–le–Château	9817	9886	9991	10084	10137	10.287	10.323	10.447	10.549	10548
Chastre	6981	7118	7242	7288	7411	7.518	7.576	7.592	7.647	7685
Chaumont–Gistoux	11487	11601	11654	11653	11716	11.698	11.737	11.731	11.798	11631
Court–Saint–Etienne	9943	9946	10066	10107	10252	10.395	10.383	10.500	10.540	10589
Genappe	14904	15135	15160	15240	15316	15.302	15.346	15.353	15.427	15560
Grez–Doiceau	12757	12861	12876	12850	13033	13.088	13.244	13.368	13.668	13873
Hélécine	3203	3274	3260	3299	3329	3.387	3.401	3.479	3.553	3644
Incourt	4851	4903	4964	5088	5215	5.347	5.374	5.388	5.487	5522
Ittre	6448	6537	6478	6616	6687	6.784	6.815	6.865	6.889	6957
Jodoigne	13244	13428	13614	13593	13728	13.883	13.989	14.079	14.123	14357
La Hulpe	7461	7479	7451	7383	7404	7.368	7.323	7.320	7.343	7442
Lasne	14077	14083	14180	14178	14195	14.133	14.219	14.236	14.244	14257
Mont–Saint–Guibert	6889	6912	7066	7172	7319	7.364	7.440	7.562	7.771	7896
Nivelles	26411	26819	27110	27488	27692	28.027	28.367	28.521	28.734	28883
Orp–Jauche	8261	8387	8468	8627	8707	8.756	8.870	8.856	8.924	8981
Ottignies–LLN	31008	31182	31353	31247	31261	31.562	31.501	31.385	31.443	31316
Perwez (Nivelles)	8096	8249	8392	8644	8829	9.173	9.272	9.291	9.303	9461
Ramillies	6155	6201	6168	6211	6216	6.293	6.327	6.394	6.522	6548
Rebecq	10574	10550	10658	10808	10897	10.939	10.960	11.006	10.979	10934
Rixensart	21867	21883	21901	21862	21956	22.128	22.202	22.401	22.558	22653
Tubize	23785	24108	24505	24824	25156	25.424	25.619	25.914	26.233	26656
Villers–la–Ville	10159	10231	10306	10316	10395	10.498	10.585	10.713	10.702	10768
Walhain	6435	6549	6639	6716	6898	6.997	7.099	7.167	7.187	7359
Waterloo	29666	29731	29541	29649	29568	29.794	29.932	30.174	30.328	30376
Wavre	33105	33231	33365	33498	33604	33.806	34.164	34.305	34.396	34748
TOTAL	**382866**	**385990**	**388526**	**390966**	**393700**	**396840**	**398990**	**401106**	**403599**	**406019**

<u>Répartition de la population</u> :

La population n'est pas répartie uniformément dans la province. Les communes les plus denses se situent au Nord, près de la périphérie bruxelloise.

Citons le top 5 en nombre d'habitants, toutes reliées à Bruxelles par les autoroutes et les voies de chemin de fer :

1) Braine-l'Alleud (40.170 habitants, 770 hab./km²) ;
2) Wavre (34.748 habitants, 831 hab./km²) ;
3) Ottignies-Louvain-la-Neuve (31.316, 950 hab./km²) *;*
4) Waterloo (30.376, 1379 hab./km²) ;
5) Nivelles (28.883 habitants, 477 hab./km²), toutes reliées à Bruxelles par les autoroutes.

En terme de densité d'habitants, le top 3 est :

1) Waterloo (30.376 habitants, 1379 hab./km²) ;
2) Rixensart (22.653 habitants, 1292 hab./km²) ;
3) Ottignies-Louvain-la-Neuve (31.316, 950 hab./km²).
   <u>Remarque</u> : Particularité de Louvain-La-Neuve et le centre d'Ottignies sont densément peuplés, au contraire du village de Céroux-Mousty. Il faut également ajouter les étudiants kotteurs qui ne se sont pas domiciliés sur cette commune, mais qui y séjournent et y logent durant la semaine ;

À l'inverse, l'Est de la province, qui a actuellement conservé un caractère plus rurale, est caractérisé par une densité moyenne d'environ 195 hab./km² (Jodoigne : 196 hab./km² pour 14.357 habitants et Perwez : 186 hab./km² pour 9.461 habitants).

Les cantons de Jodoigne, Perwez et Genappe ont gardé un caractère plus rural que ceux de Nivelles et Wavre.

Enfin à l'Ouest, la densité moyennement élevée de la communes de Tubize (816 hab./km² pour 26.656 habitants) s'explique par la proximité de l'autoroute A8, de la Région de Bruxelles et son passé industriel.

Le rapprochement flagrant des autoroutes, des voies de chemin de fer et des villes et communes densément peuplées souligne l'attraction du marché de l'emploi à Bruxelles.

En outre, ces communes possèdent également les plus grands parcs d'activités économiques du Brabant wallon. Le développement socio-économique du Brabant wallon s'explique à la fois par son développement propre et par ses contacts avec la région de Bruxelles-capitale et la province du Brabant flamand.

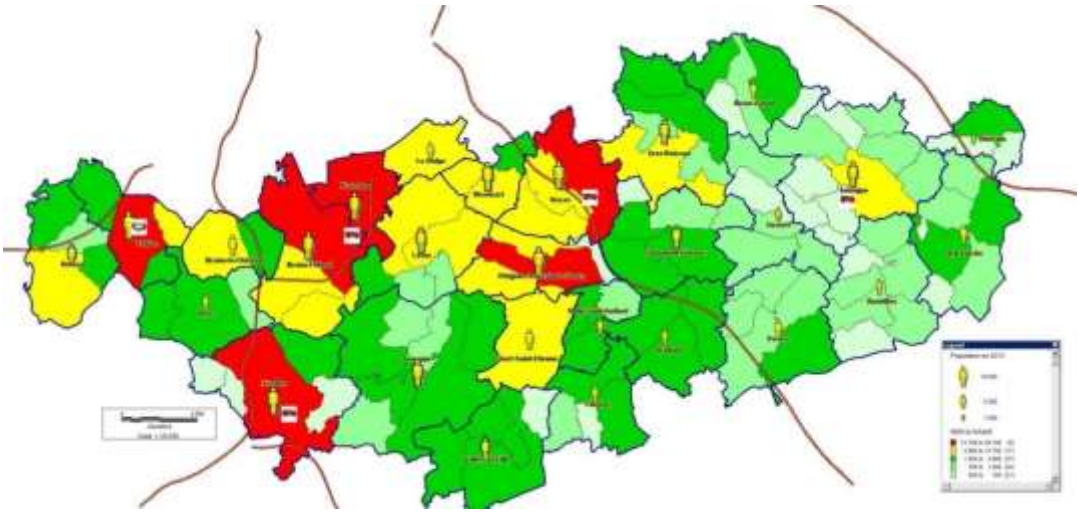

<u>Evolution future : prévision d'une augmentation de 45.000 à 50.000 habitants dans les 15 ans (2035) à 20 ans (2040) – Liste non exhaustive des grands projets de construction en terme d'habitats</u> :

- Braine-l'Alleud - site de l'Alliance : 8 ha, 750 logements (appartements) ;
- Chastre - site Bois des Champs : 110 logements (mixte maisons et appartements) ;
- Court-Saint-Etienne - site Court Village : 10 ha, 350 logements (appartements) ;
- Grez-Doiceau – site Domaine des Vallées à Gastuche : 10 ha, 203 logements (mixte maisons et appartements);
- Genappe – site ancienne sucrerie I-Dyle : 8 ha, 291 logements (mixte maisons et appartements) ;
- Jodoigne – site Maladrerie : 20 ha, 500 logements (mixte maisons et appartements). Il y a également la reconversion du centre-ville avec le projet du site de l'ancien commissariat de police, du site proche de l'ancienne caserne des pompiers et le site des anciens abattoirs ;
- La Hulpe – site de Swift : 5 ha, 180 logements (appartements) ;
- Louvain-la-Neuve – site Agora : 208 logements (chambres et appartements) ;
- Louvain-la-Neuve – site Courbevoie : 3,2 ha, 500 logements (kots, appartements) ;
- Mont-Saint-Guibert - site Jardins de l'Orne : 9,4 ha, 270 logements (mixte maisons et appartements) ;
- Nivelles – site Campagne du Petit Baulers : 28 ha, 600 logements (mixte maisons et appartements) ;
- Nivelles – site Arjo Wiggins : 23 ha, 1000 logements ;
- Ottignies – site Béton Lemaire à l'arrière du Douaire : 8,4 ha, 600 logements (mixte maisons et appartements) ;
- Tubize - projet reconversion site Forges de Clabecq : 85 ha, 2000 à 2500 logements (mixte maisons et appartements) ;
- Rixensart – site ancienne papeteries de Genval : 8 ha, 350 logements (appartements et résidences services) ;
- Rixensart – site GSK Genval : 6,5 ha, 150 logements (maisons) ;
- Wavre – site Godru « Wavre rive verte » : 6 ha, 400 logements ;
- Wavre – site Champ Sainte-Anne : 36 ha, 650 logements (mixte maisons et appartements) ;
- Wavre – site ancien Athénée Folon : 2,5 ha, 140 logements (mixte maisons et appartements).

Dans ces conditions, il est primordial que la zone de secours reste proactive, se prépare et s'organise pour suivre cette évolution démographique annoncée qui est importante dans tous les secteurs géographiques de la province du Brabant wallon (Ouest, Centre et Est), afin de pouvoir continuer dans le futur à répondre de manière satisfaisante et adéquate à une évolution croissante du nombre d'interventions.

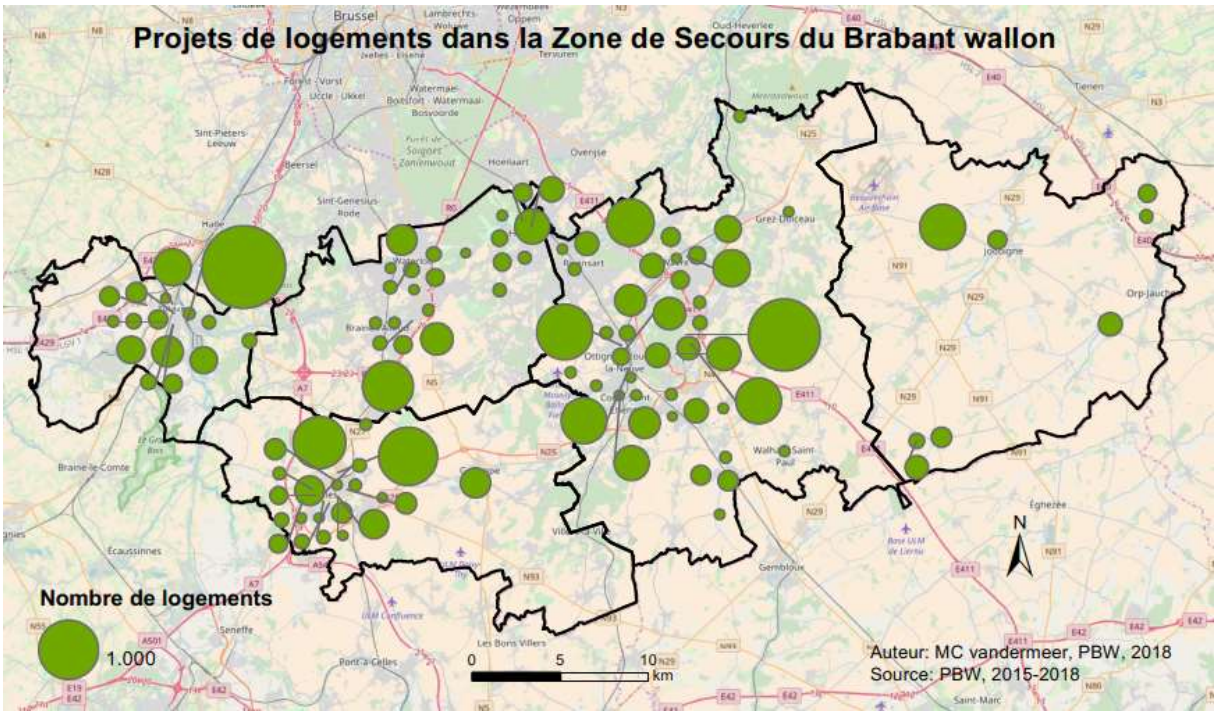
Projets de logements dans la Zone de Secours du Brabant wallon
Nombre de logements
1.000
0
5
10
km
N
Auteur: MC vandermeer, PBW, 2018
Source: PBW, 2015-2018

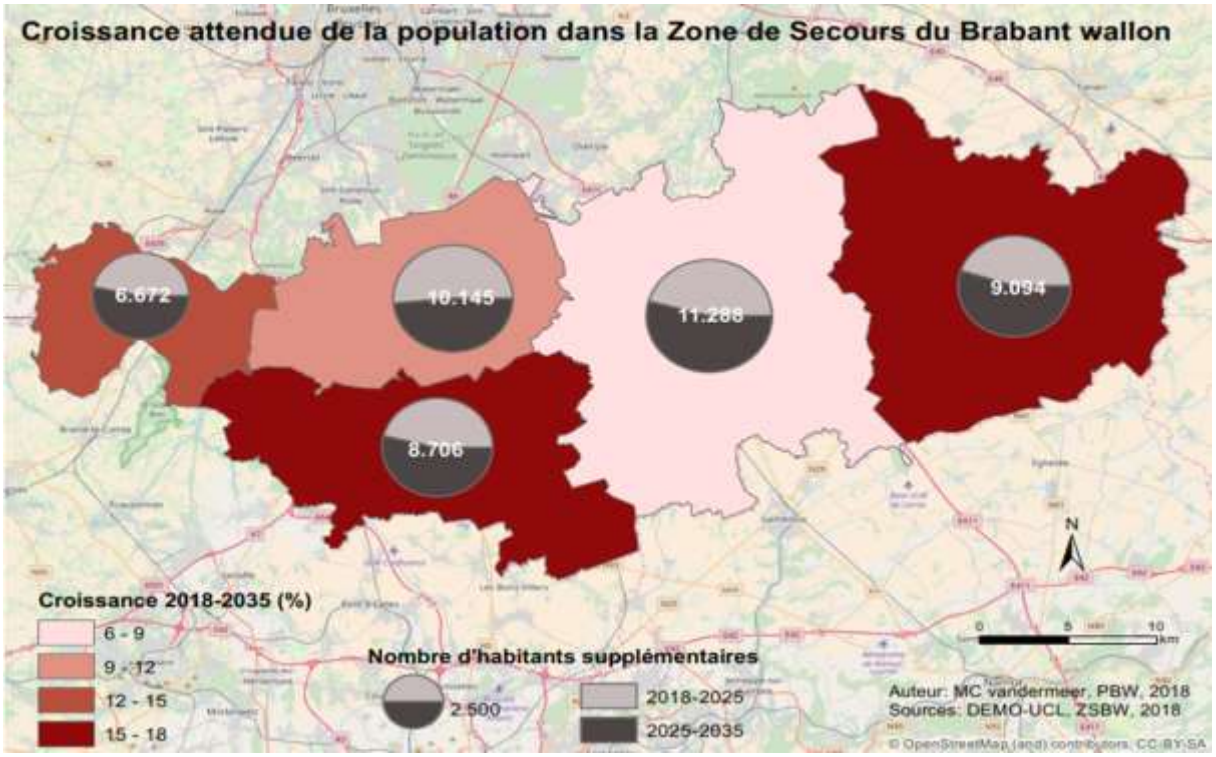
Croissance attendue de la population dans la Zone de Secours du Brabant wallon
6.672
10.145
11.288
9.094
8.706
N
Croissance 2018-2035 (%)
6 - 9
9 - 12
12 - 15
15 - 18
Nombre d'habitants supplémentaires
2.500
2018-2025
2025-2035
0
5
10
km
Auteur: MC vandermeer, PBW, 2018
Sources: DEMO-UCL, ZSBW, 2018
© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Localisation des postes de secours

POSTE DE BRAINE-L'ALLEUD Chaussée de Mont-Saint-Jean 120 1420 Braine-l'Alleud

POSTE DE JODOIGNE Rue des Trois Fontaines 12 1370 Jodoigne

POSTE DE NIVELLES Chaussée de Charleroi 46 1400 Nivelles

POSTE DE TUBIZE Rue Ferrer 91 1480 Tubize

POSTE DE WAVRE Chaussée de Namur 115 1300 Wavre

Délais d'intervention

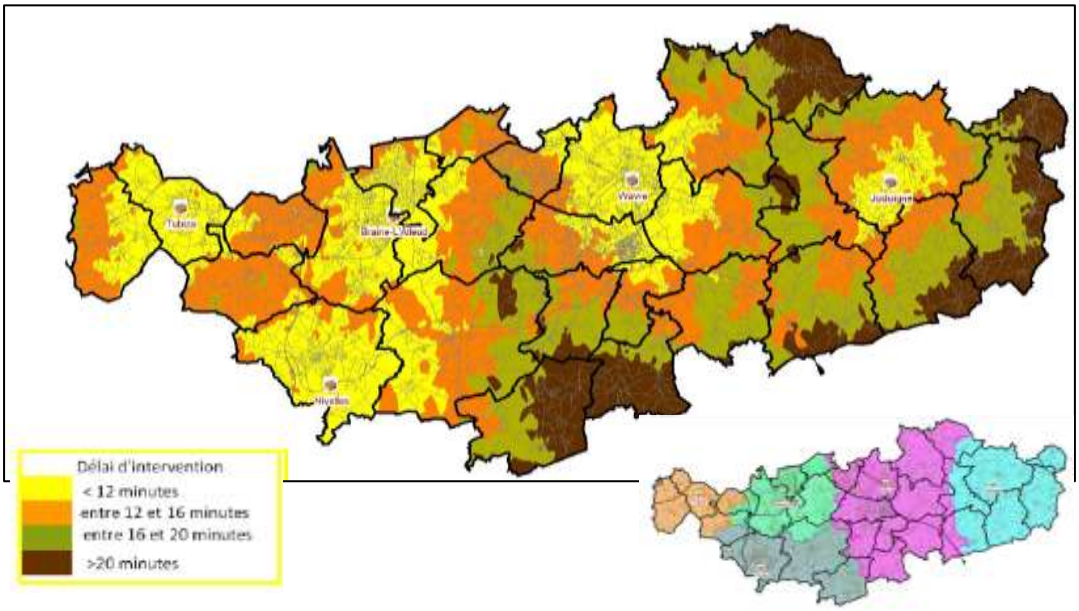

Risques de la zone

Analyse des risques 2021-2022 : Document reprenant tous les risques de la Zone de secours du Brabant wallon publié le 15 décembre 2020 conformément à l'Arrêté Royal du 14 octobre 2013, ce document est disponible sur le site internet de la zone de secours- https://brabant-wallon.secourspompiers.be

Ces dernières années, plusieurs incendies ont concerné des bâtiments industriels.

Risques et activités économiques

<u>Evolution au cours des prochaines années</u> :

Extension zonings et zones d'activités économiques :
(liste non exhaustive)

- Saintes : 65 ha ;
- Vallée du Hain : 40 ha ;
- Wavre Nord : 15 ha ;
- Nivelles : 45 ha ;
- Louvain-la-Neuve : projet incubateur chinois : 8 ha (1.500 emplois) ;
- Perwez : 50 ha ;
- Jodoigne : 50 ha ;
- Hélécine : finalisation 8 ha + 50 ha extension projetée ;
- Virginal : 12 ha ;
- Chaumont-Gistoux : 14 ha ;
- Hoegaarden/Jodoigne (Zétrud-Lumay).

<u>Soit augmentation superficie activité économique : + 40 %.</u>

Nombreux projets de nouvelles voiries de contournement et de liaison, zonings industriels et d'activités économiques (nouveaux, agrandissements), projet RER, projets pôles touristiques, sportifs et culturels, centres commerciaux, …

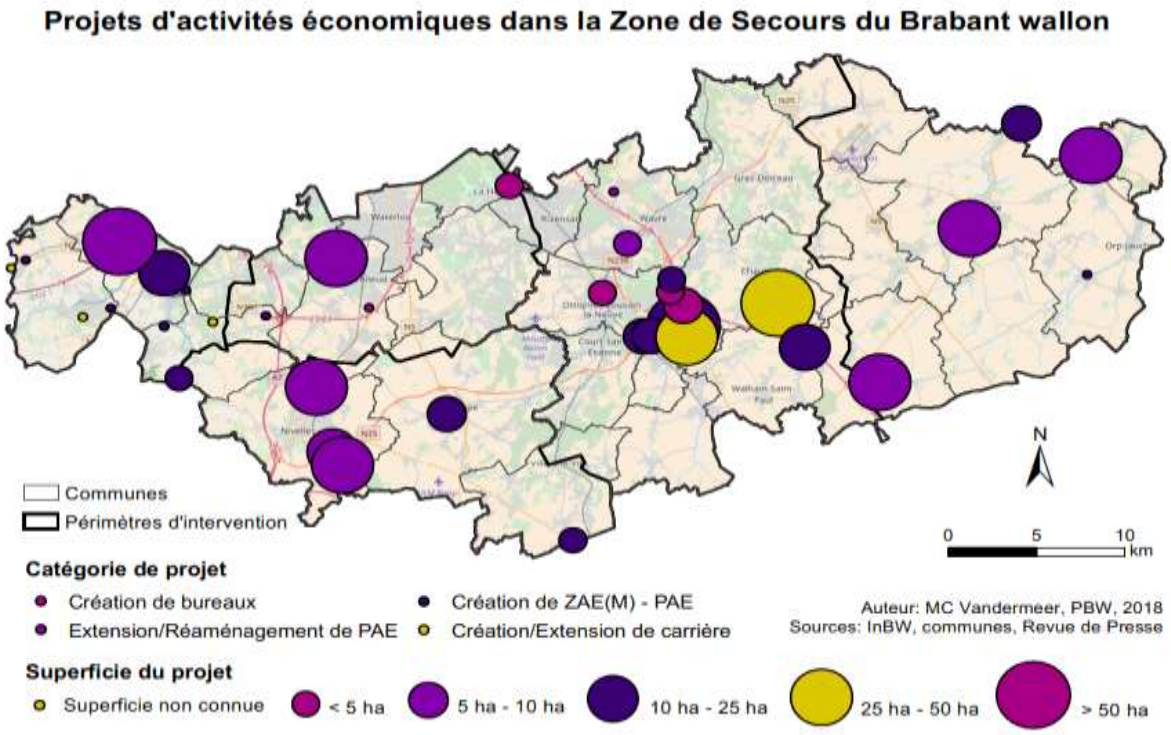

Risques particuliers

- 2 entreprises SEVESO ;
- Université Catholique de Louvain-la-Neuve ;
- Base aérienne militaire de Beauvechain ;
- Plusieurs entreprises pharmaceutiques ;
- Plusieurs hôpitaux ;
- De nombreuses grosses infrastructures (écoles, maisons de repos, gares, centres commerciaux, salles de cinémas, parc d'attractions…) ;
- Ligne TGV, grands axes routiers, RER… ;
- Grandes manifestations publiques ;
- Pipeline (gaz haute pression, éthylène, Otan).
-

La zone de secours du Brabant wallon est régulièrement confrontée à d'importantes inondations dans les bassins hydrologiques repris ci-dessous.

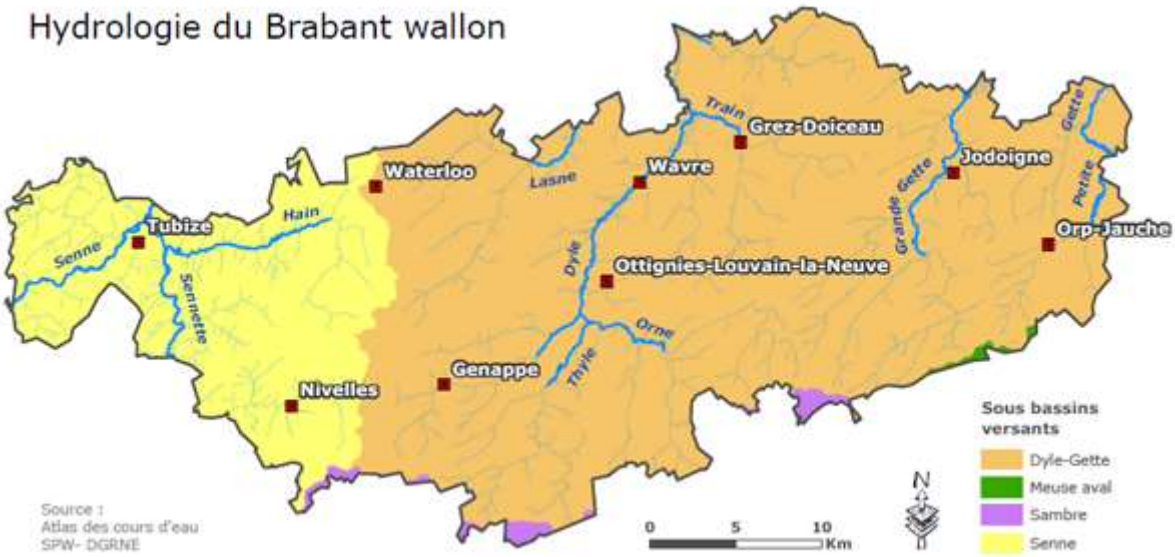

Personnel opérationnel

Afin d'assurer les missions opérationnelles définies à l'article 11 de la loi du 15 mai 2007, les grades opérationnels et les fonctions et/ou responsabilités lors de missions opérationnelles pouvant être occupées sont les suivants :

- Sapeur –pompier, fonction d'équipier ;
- Caporal, fonction de Chef de section ;
- Sergent/Adjudant, fonction de Chef d'équipe (dirige les missions opérationnelles) ;
- Lieutenant, fonction de Chef de groupe (responsable d'un chantier d'intervention – promotion) ;
- Capitaine, fonction de Chef de colonne (responsable de plusieurs groupes – par recrutement) ;
- Major/Colonel, fonction de Chef de site (responsable de plusieurs colonnes – Fonction de Dir PC_OPS).

Répartition du personnel opérationnel professionnel et volontaire dans les différents postes de secours de la Zone du Brabant wallon (hors personnel en réaffectation) – Date du 31/12/2020 :

Grade	SIBA		SINI		SIJO		SITU		SIWA		Total	Total Pro	Total Vol
	PRO	VOL	PRO	VOL	PRO	VOL	PRO	VOL	PRO	VOL			
Colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0
Major	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	5	5	0
Capitaine	2	0	1	1	1	1	0	0	4	1	11	8	3
Lieutenant	3	0	3	1	0	1	1	1	1	0	11	8	3
Total (Off - Supérieur)	6	0	5	2	2	2	2	1	7	1	28	22	6
Adjudant	5	0	1	0	1	1	0	0	4	0	14	14	1
Sergent	8	0	8	1	4	2	5	4	8	1	39	30	8
Total (S/Off - Moyen)	13	0	9	1	5	3	5	4	12	1	54	44	9
Caporal	11	0	12	3	0	9	4	5	18	0	43	32	17
Sapeur-pompier	33	23	28	36	8	23	16	26	29	34	252	137	142
Total (Base)	44	23	40	39	8	32	20	31	47	34	295		
Total	63	23	54	42	15	37	27	36	66	36	371	225	174

Tranches d'âge	Personnel professionnel	Personnel volontaire
22-25	0	10
26-30	19	25
31-35	46	52
36-40	52	29
41-45	38	28
46-50	35	20
51-55	32	7
56-60	28	11
60 et +	3	0

Pyramide d'âge du personnel de la zone de secours

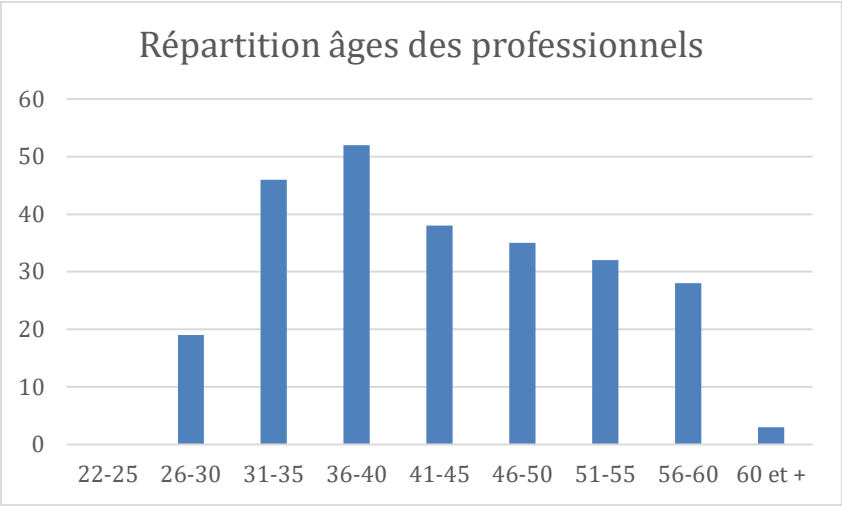

Les employés administratifs, techniques et logistiques sont repris également dans ce graphique

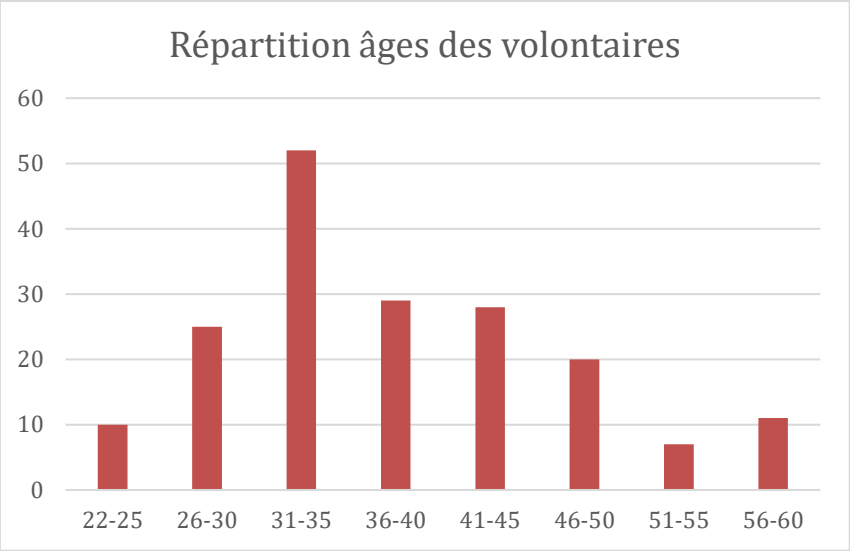

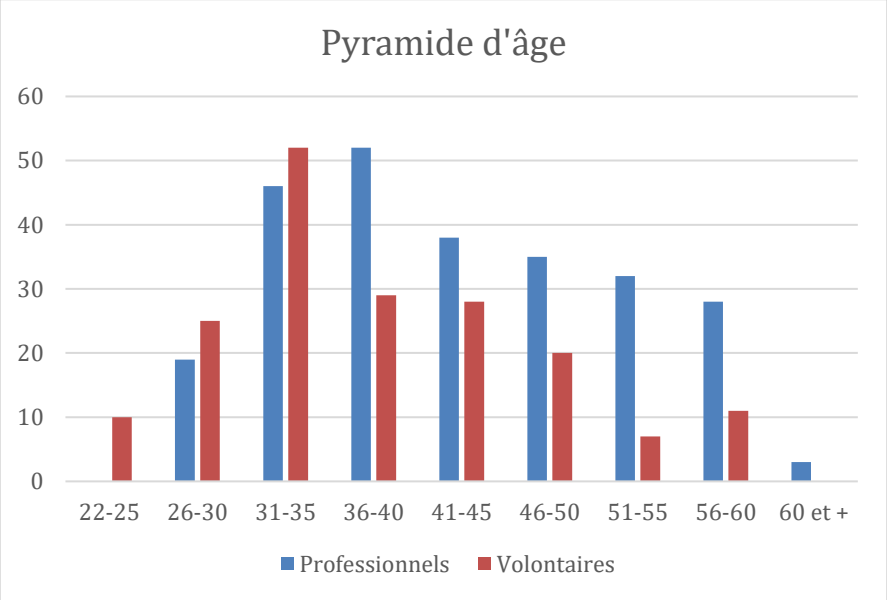

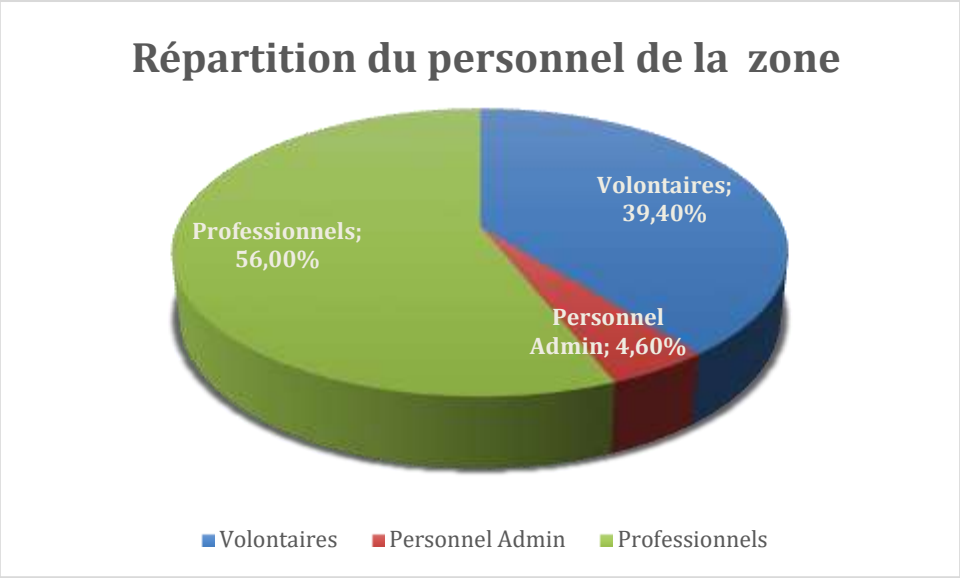

Activités opérationnelles en 2020

Missions opérationnelles :

Activités dans le cadre des missions opérationnelles – année 2020 :

MSSIONS TOTALES EFFECTUÉES DANS LA ZONE DE SECOURS

Nature du sinistre	Nombre de missions effectuées (par année)			
	2017	2018	2019	2020
Incendies	1184	1366	1256	1160
Substances dangereuses et environnement	204	229	232	213
Interventions techniques et sauvetage	2148	2443	2612	3152
Destructions nids de guêpes	1222	3325	530	26
Interventions spéciales & spécialisations	3	2	25	17
Logistiques	1598	3350	1685	1030
Fausses alertes	862	1031	1086	1169
Présences préventives lors manifestations	55	61	48	3
Ambulances	15494	16522	17214	14499
Ambulances Covid-19	N/A	N/A	N/A	1210
TOTAL:	**22770**	**28329**	**24688**	**22479**

15709

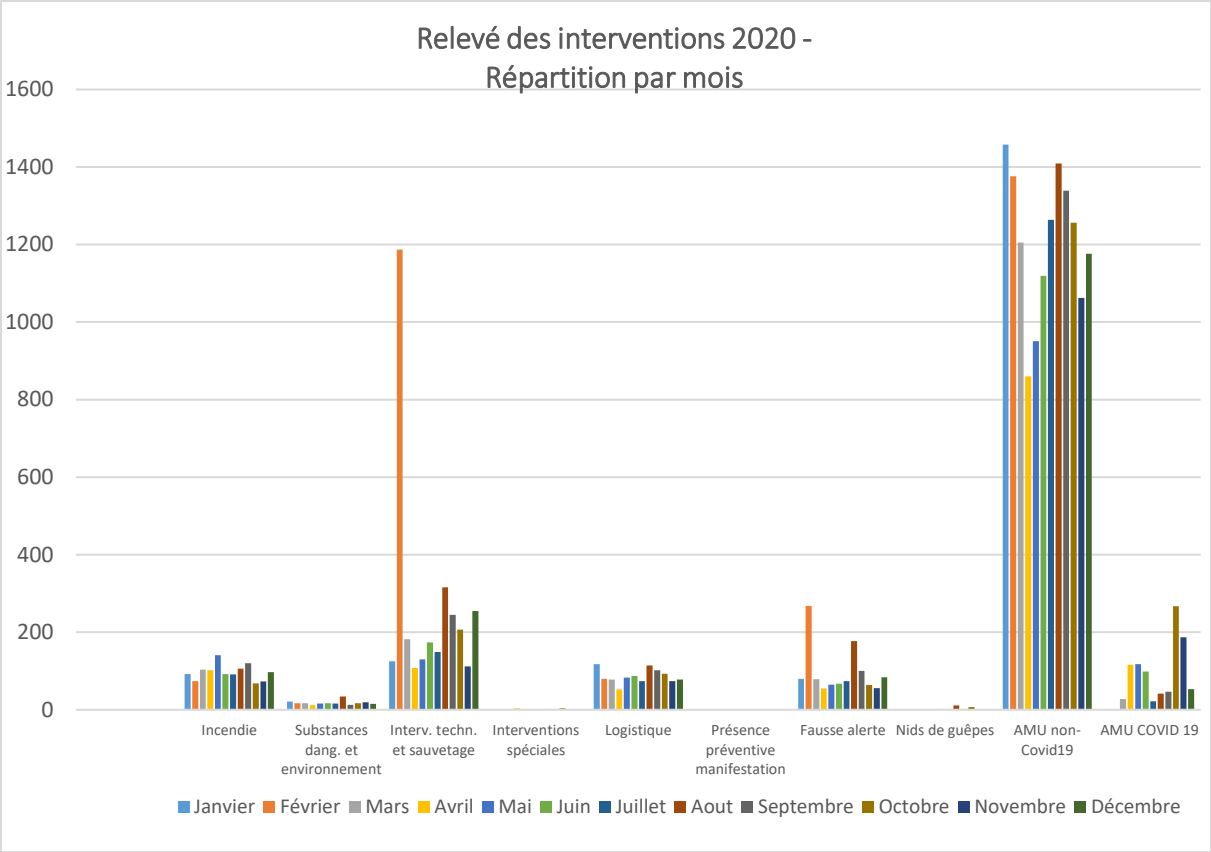
Relevé des interventions 2020 - Répartition par mois
1600
1400
1200
1000
800
600
400
200
0
Incendie
Substances dang. et environnement
Interv. techn. et sauvetage
Interventions spéciales
Logistique
Présence préventive manifestation
Fausse alerte
Nids de guêpes
AMU non-Covid19
AMU COVID 19
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Aout
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

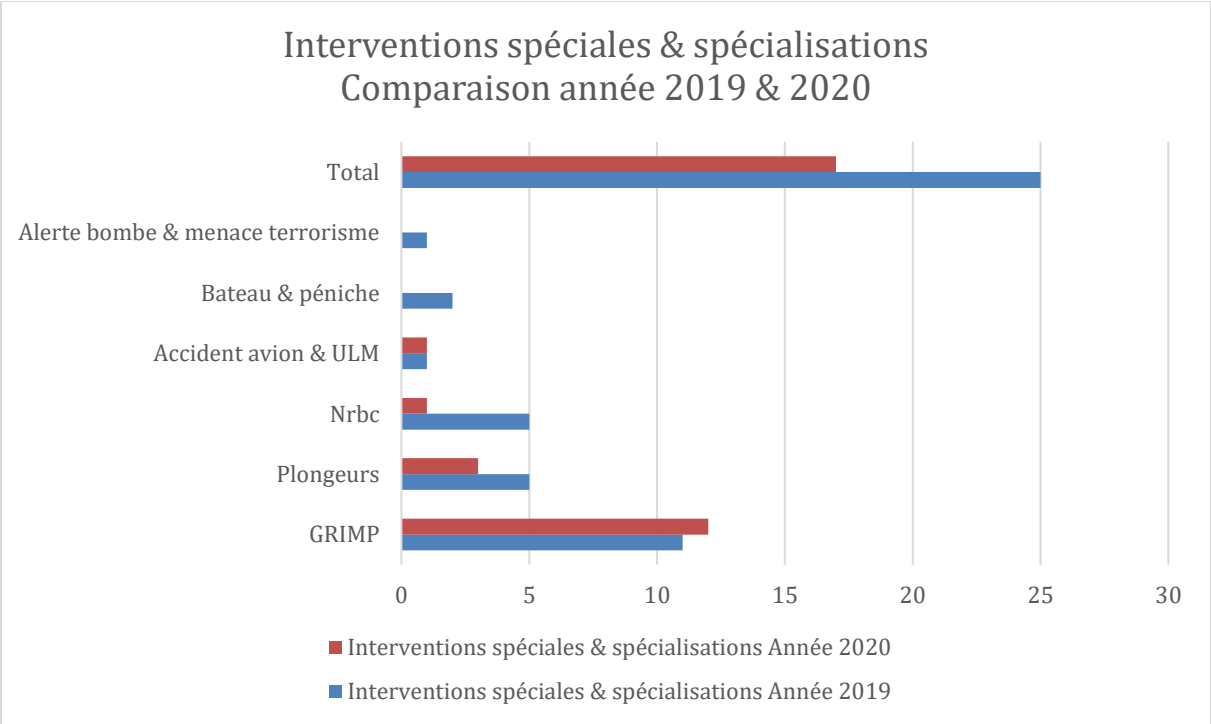
Interventions spéciales & spécialisations
Comparaison année 2019 & 2020
Total
Alerte bombe & menace terrorisme
Bateau & péniche
Accident avion & ULM
Nrbc
Plongeurs
GRIMP
0
5
10
15
20
25
30
Interventions spéciales & spécialisations Année 2020
Interventions spéciales & spécialisations Année 2019

GRAPHIQUE REPRENANT LA RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES INTERVENTIONS PAR NATURE POUR CETTE ANNÉE 2020 :

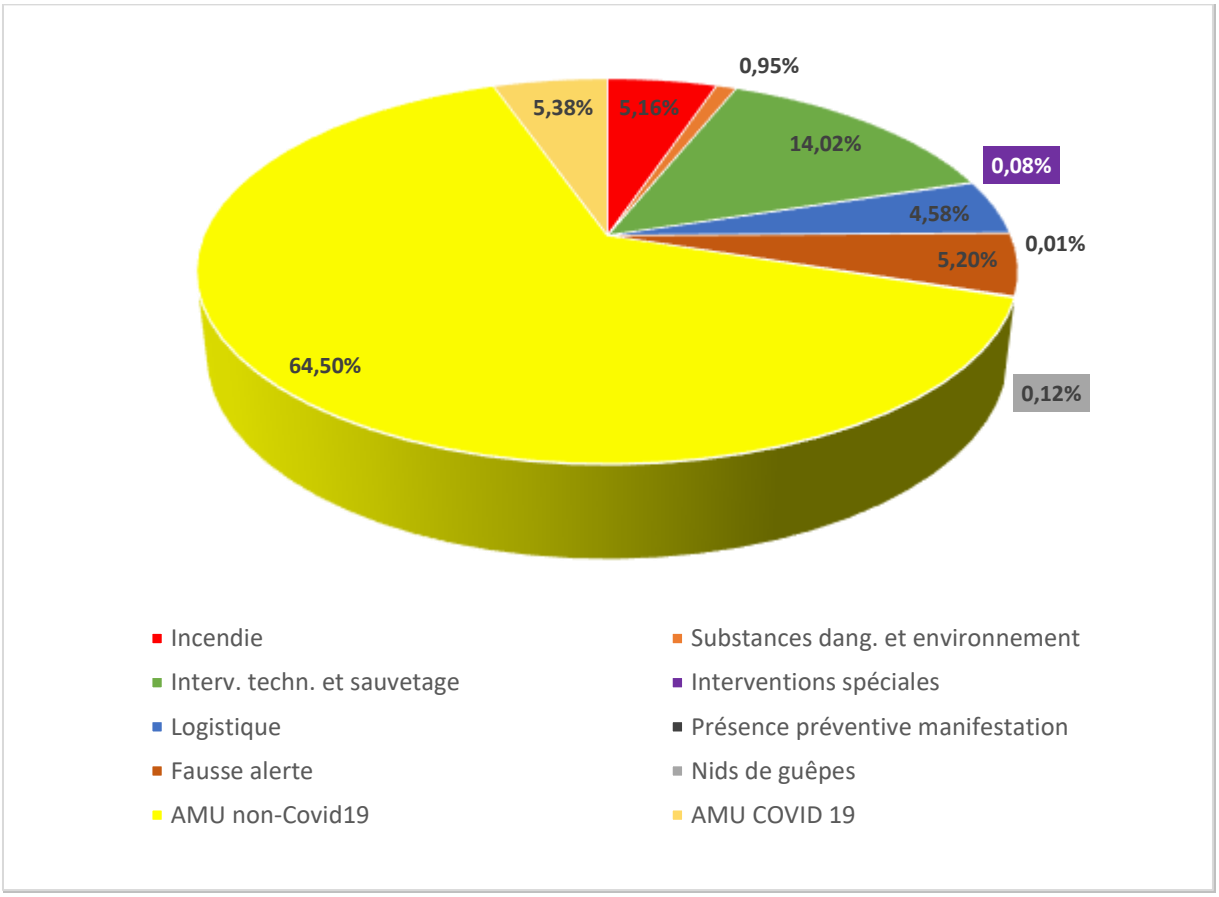

Pour rappel, la forte augmentation du nombre d'intervention en 2018 était principalement liée aux interventions de destruction de nids de guêpes (année exceptionnelle au niveau du nombre de nids découverts et expliqué en partie par les conditions climatiques), à la location des kits pour destruction de nids de guêpes (repris dans les missions logistiques) et aux interventions de relevage d'une personne suite à une chute à son domicile, pour lesquelles, la CU-112 envoyait, à cette époque, un départ simultané et systématiquement une ambulance accompagnée d'un véhicule logistique pompier en assistance.

Depuis l'année 2019, la mission de relevage de personne s'effectue uniquement à l'aide d'une ambulance.
En outre, le nombre de nid de guêpes à fortement été réduit suite à la décision d'augmenter la redevance pour ce type d'intervention pour mieux correspondre aux prix pratiqués dans le privé et en rééquilibrer la répartition.
De nos jours, les requérants demandent régulièrement l'intervention d'une entreprise privé, ce qui permet de réduire le délai d'intervention pour la destruction et dans certaines circonstances, le coût de l'intervention.

Durant l'année 2020, la Zone du Brabant wallon a connu une augmentation importante des interventions techniques et sauvetages, principalement liées aux interventions techniques, conséquences de calamités naturelles (tempêtes, inondations, orages, …).
Sur le graphique suivant, nous constatons qu'il existe plusieurs semaines avec un nombre d'interventions techniques qui dépasse largement la moyenne hebdomadaire habituelle.

Il s'agit des semaines :

- 6, 7, 8 en février 2020 : Tempêtes CIARA et DENNIS ;
- 33 en août 2020 : Tempête FRANCIS ;
- 39 en septembre 2020 : Tempête ODETTE ;
- 52 en décembre 2020 : Tempête BELLA.

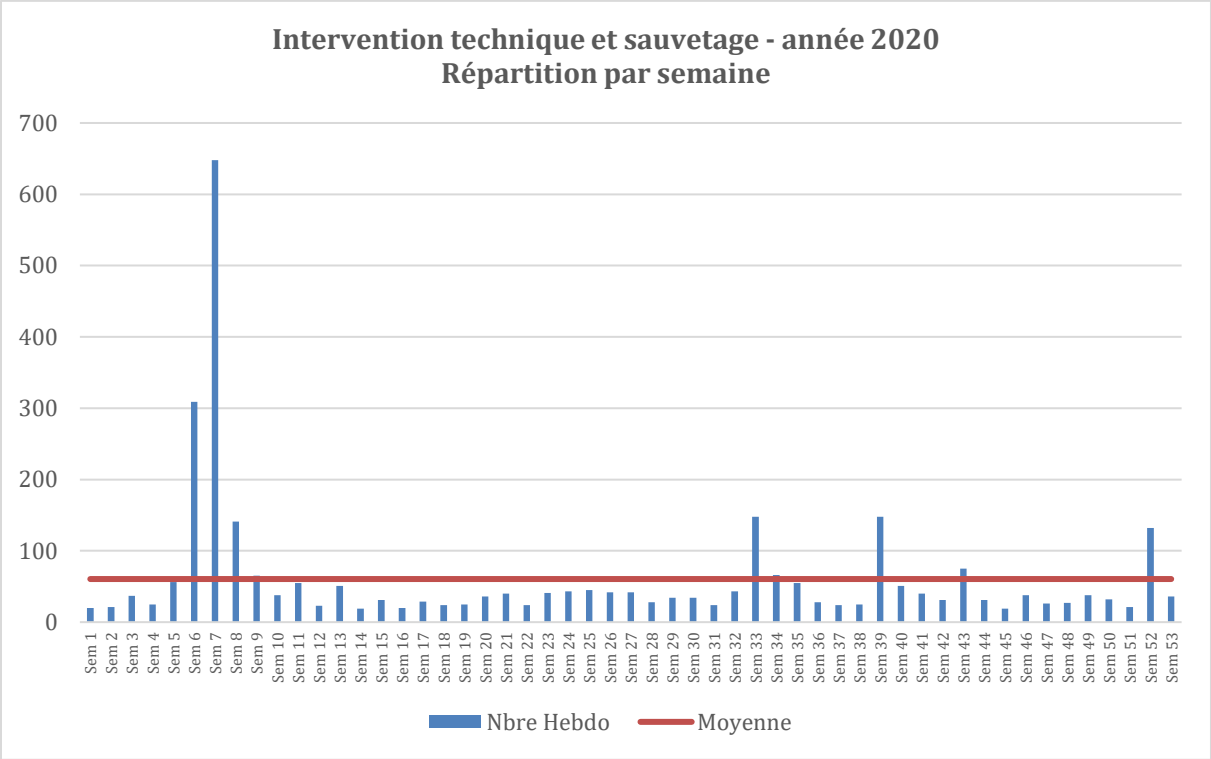

Nous constatons également que le nombre d'interventions pour la destruction de nids de guêpes (nids d'hyménoptères) a très largement diminuée en 2020. Cette diminution s'explique par la crise sanitaire COVID et la décision de ne pas effectuer ce type de mission durant l'été 2020 (depuis le début du 1er confinement en mars jusqu'au début du mois d'octobre), sauf les missions considérées comme urgentes.
L'activité a repris seulement au début de l'automne. Durant la saison d'hiver, il y a généralement aucune mission.

Le nombre de missions « ambulances AMU » a connu une croissance de +/- 5 % par an depuis plusieurs années. Cette croissance a été stoppée par le crise sanitaire COVID et la baisse généralisée des activités sociaux économiques, culturelles, la moindre circulation des personnes, … suite au confinement en mars et avril et au couvre-feu qui est appliqué depuis le mois d'octobre.
En effet, durant l'année 2020, la Zone a effectué 15.709 missions ambulances, soit pratiquement le même nombre de missions que durant l'année 2017 et une diminution d'environ 9 % par rapport à l'année 2019.

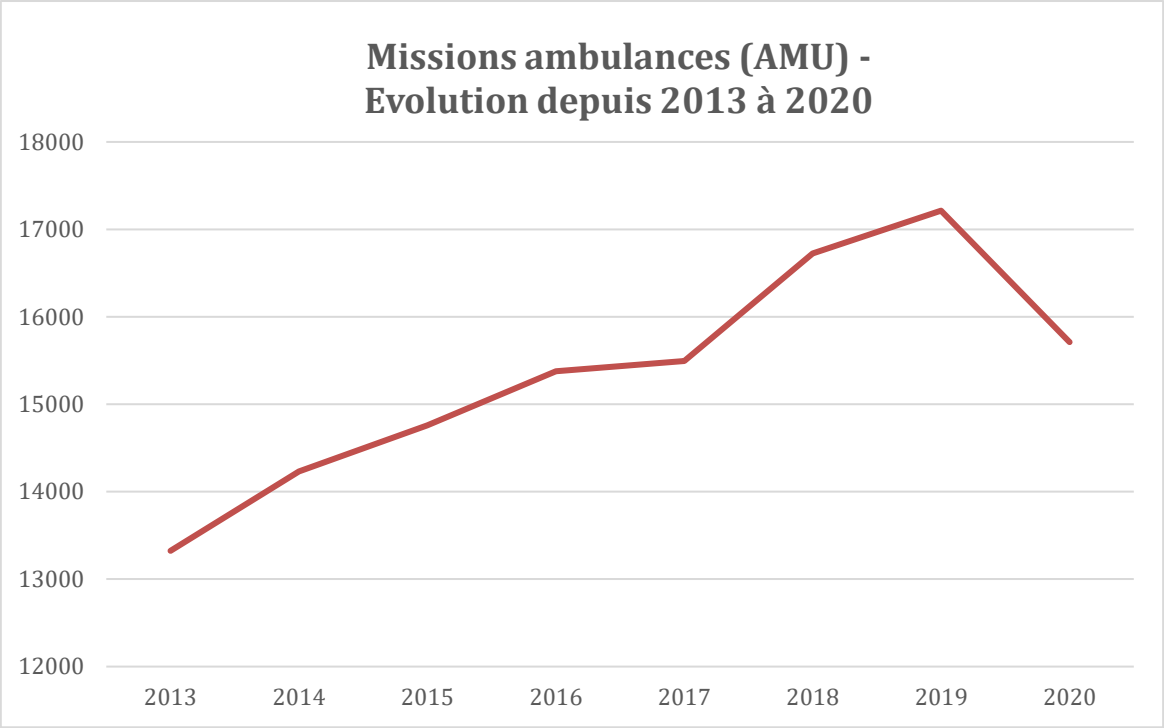

Sur le graphique qui reprend « toutes les missions AMU de l'année 2020 », nous constatons clairement deux zones présentant une réelle diminution en-dessous du nombre moyen de missions d'ambulances hebdomadaires qui s'élève habituellement à environ 300 ambulances par semaine. La diminution est plus importante durant la période du 1er confinement en mars/avril.

En 2020, la crise sanitaire du COVID a occasionné l'apparition d'une nouvelle mission très spécifique d'aide médicale urgente : le transport en ambulance de personnes suspectées ou contaminées par le virus du coronavirus. Celles-ci sont reprises sur le graphique reprenant « toutes les missions AMU de l'année 2020 » avec un réelle vision de la 2ème vague en octobre/novembre.

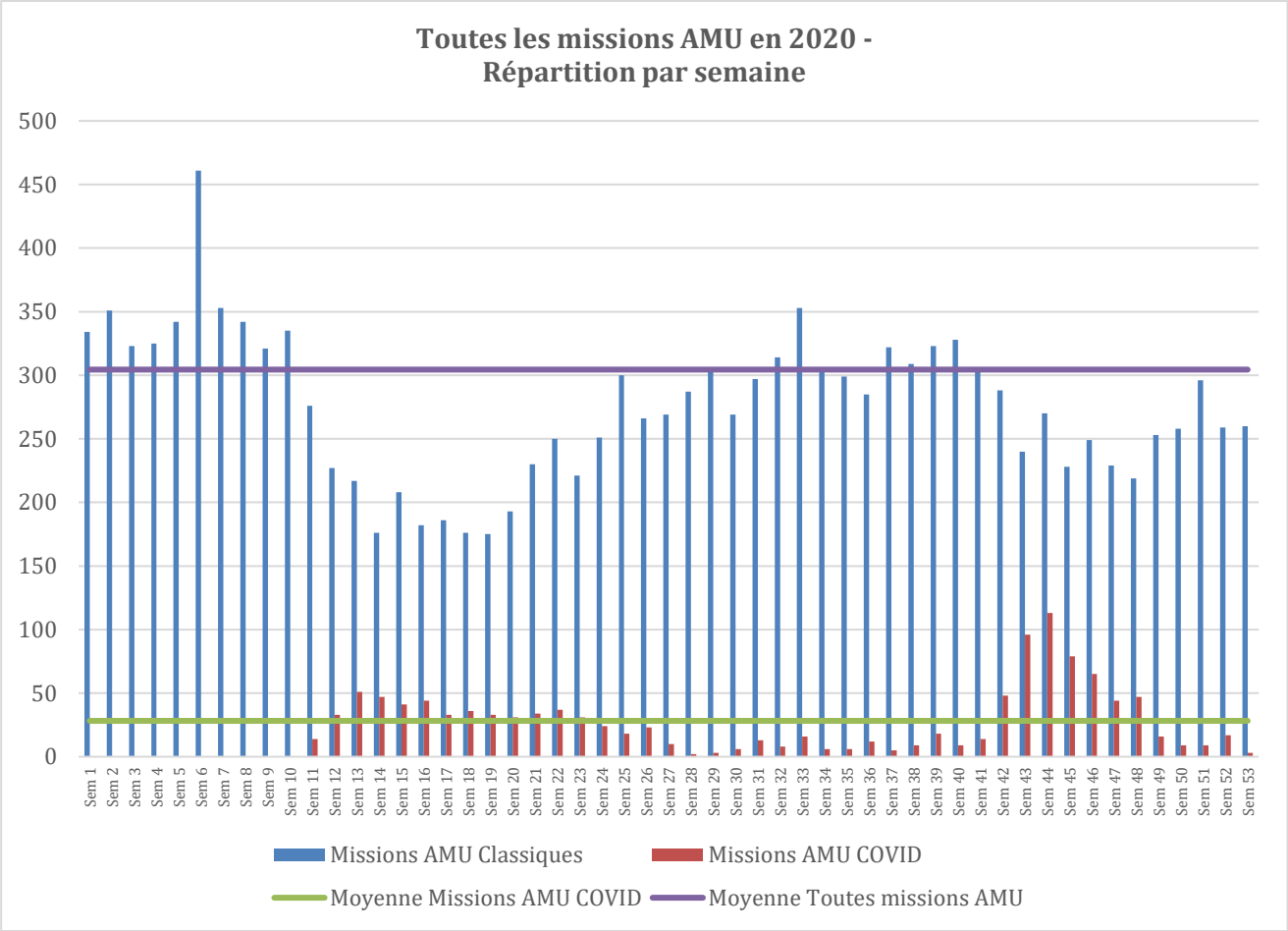

MISSIONS INTERVENTIONS TECHNIQUES POMPIERS (HORS MISSIONS AMU) – RÉPARTITION PAR POSTE DE SECOURS :

Nature du sinistre	Nombre de missions par poste de secours (année 2020)					
	SIBA	SIJO	SINI	SITU	SIWA	TOTAL
Incendies	263	155	225	146	371	1160
Substances dangereuses et environnement	42	35	44	31	61	213
Interventions techniques et sauvetage	686	455	583	467	961	3152
Destructions nids de guêpes	6	3	6	7	4	26
Interventions spéciales & spécialisations	4	0	4	4	5	17
Logistiques	248	73	291	159	259	1030
Fausses alertes	186	116	203	59	605	1169
Présences préventives lors manifestations	2	0	1	0	0	3
Total :	1437	837	1357	873	2266	6770

Missions effectuées réparties par communes de la zone de secours et hors Brabant wallon :

TOTAL DES INTERVENTIONS « TECHNIQUES POMPIERS » - RÉPARTITION PAR COMMUNE ET HORS BW :

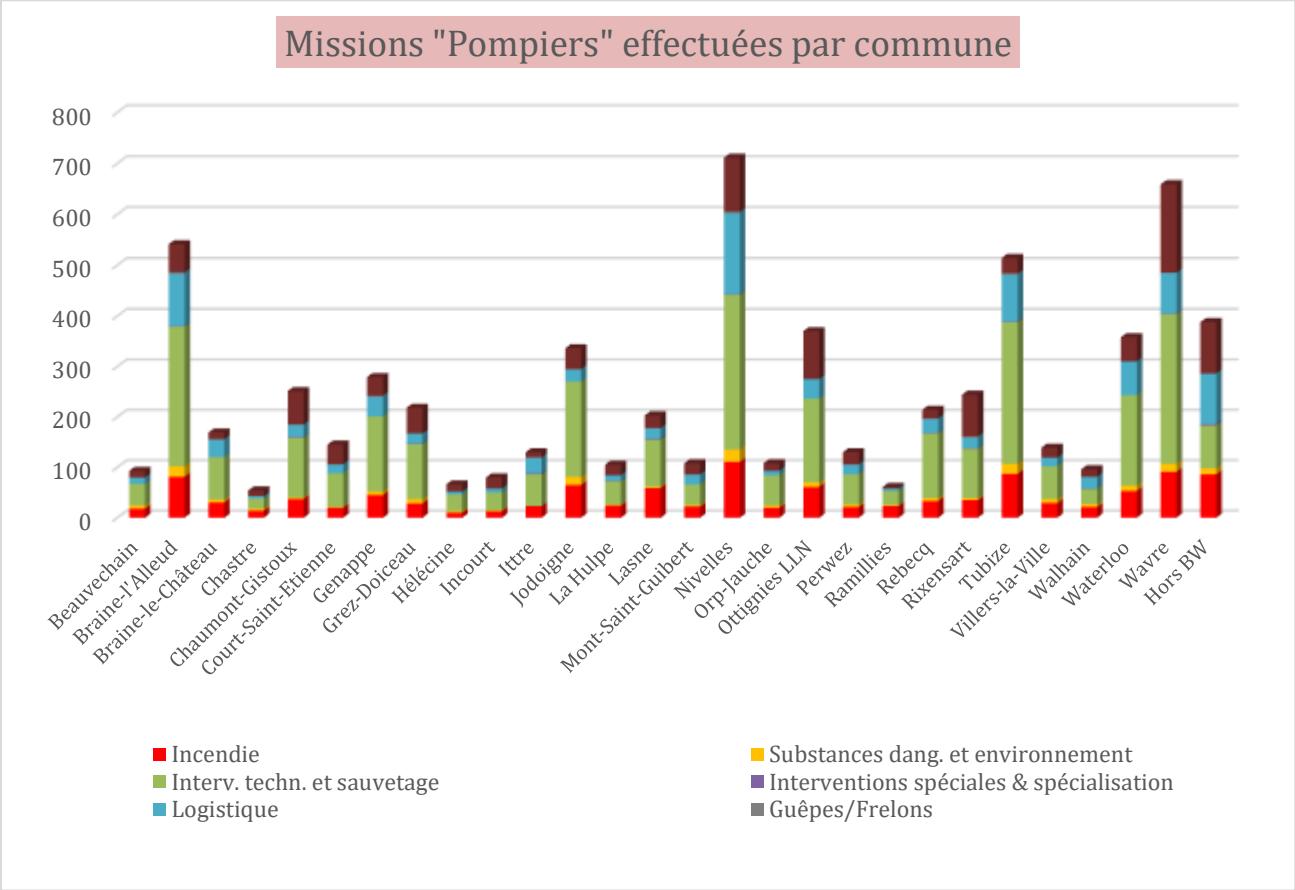

RÉPARTITION DES INCENDIES INTÉRIEURS (BÂTIMENTS, FEU DE CHEMINÉE, ALERTE CENTRALE ALARME INCENDIE, CABINE HT, TUNNEL,PARKING ...) PAR COMMUNE :

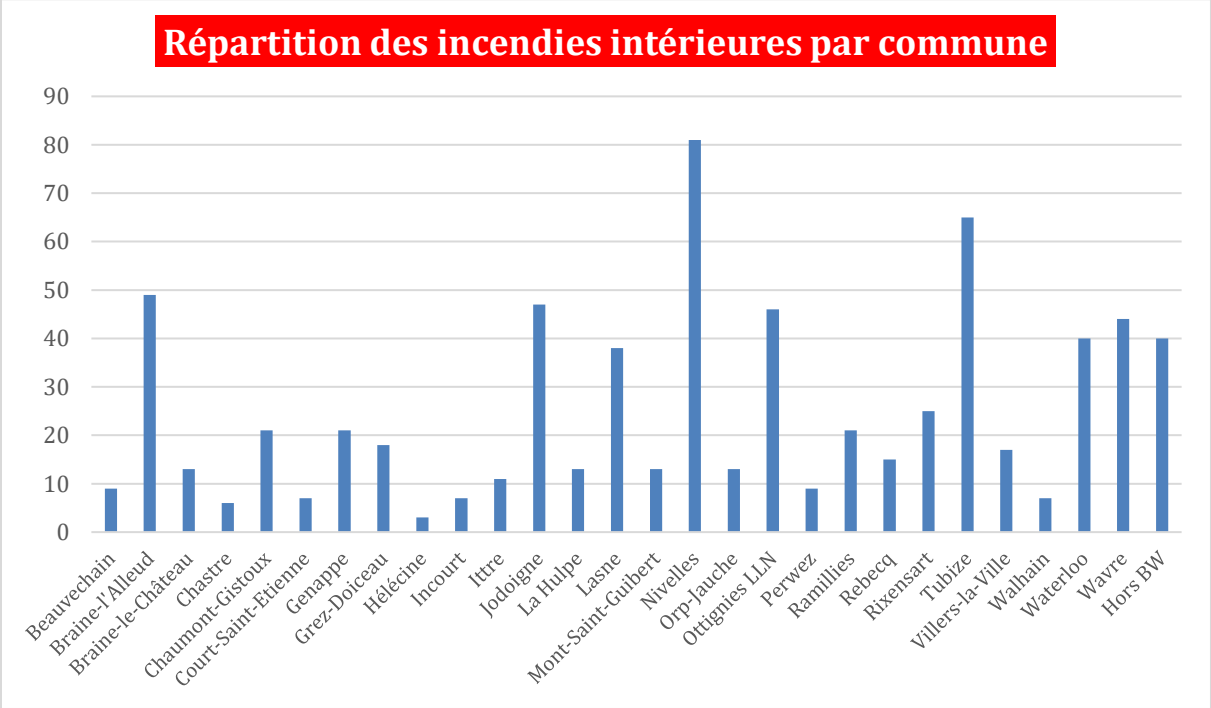

RÉPARTITION DES INCENDIES EXTÉRIEURS (FEUX DE VÉHICULES, DE BROUSSAILLES, DE FORÊTS/BOIS, DE DÉCHETS/DÉTRITUS, ABRI DE JARDIN/CHALET/CARAVANE, …) PAR COMMUNE :

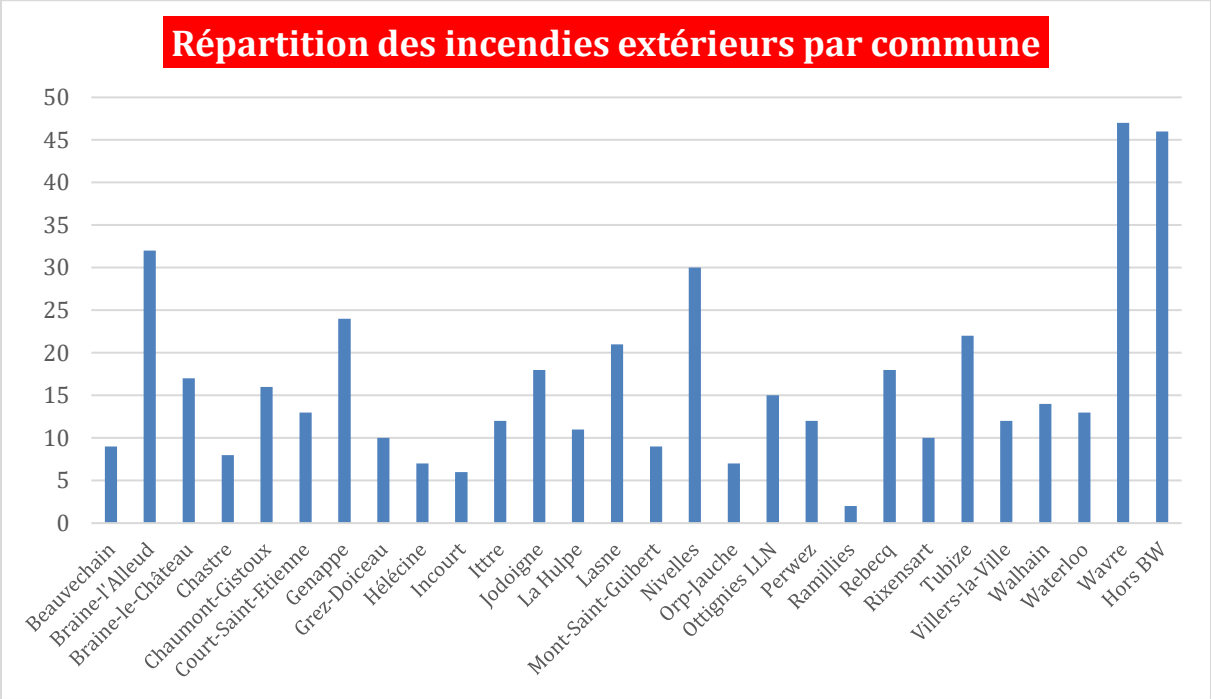

RÉPARTITION DE TOUTES LES MISSIONS DU TYPE INCENDIE (INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES) PAR COMMUNE :

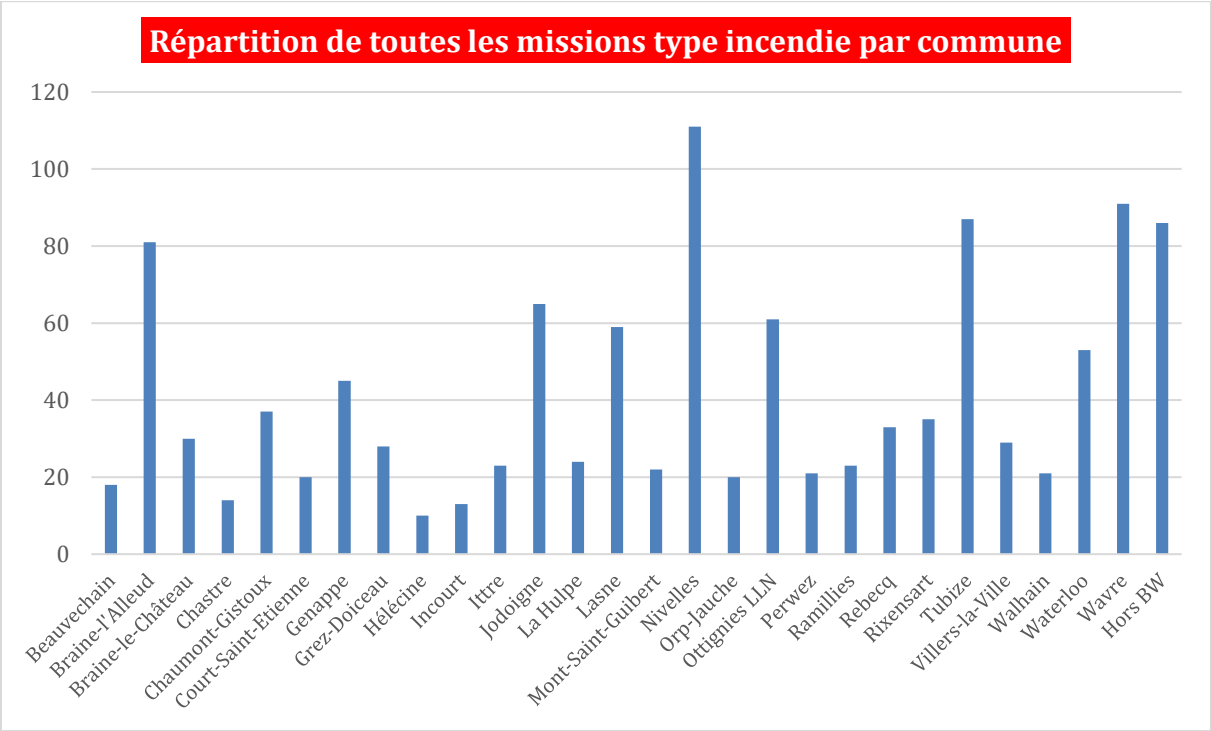

RÉPARTITION DES MISSIONS SUBSTANCES DANGEREUSES ET ENVIRONNEMENT (FUITE DE GAZ, RISQUE D'EXPLOSION, INTOXICATION OU MESURE CO, ODEURS GÊNANTES, POLLUTIONS, ...) PAR COMMUNE :

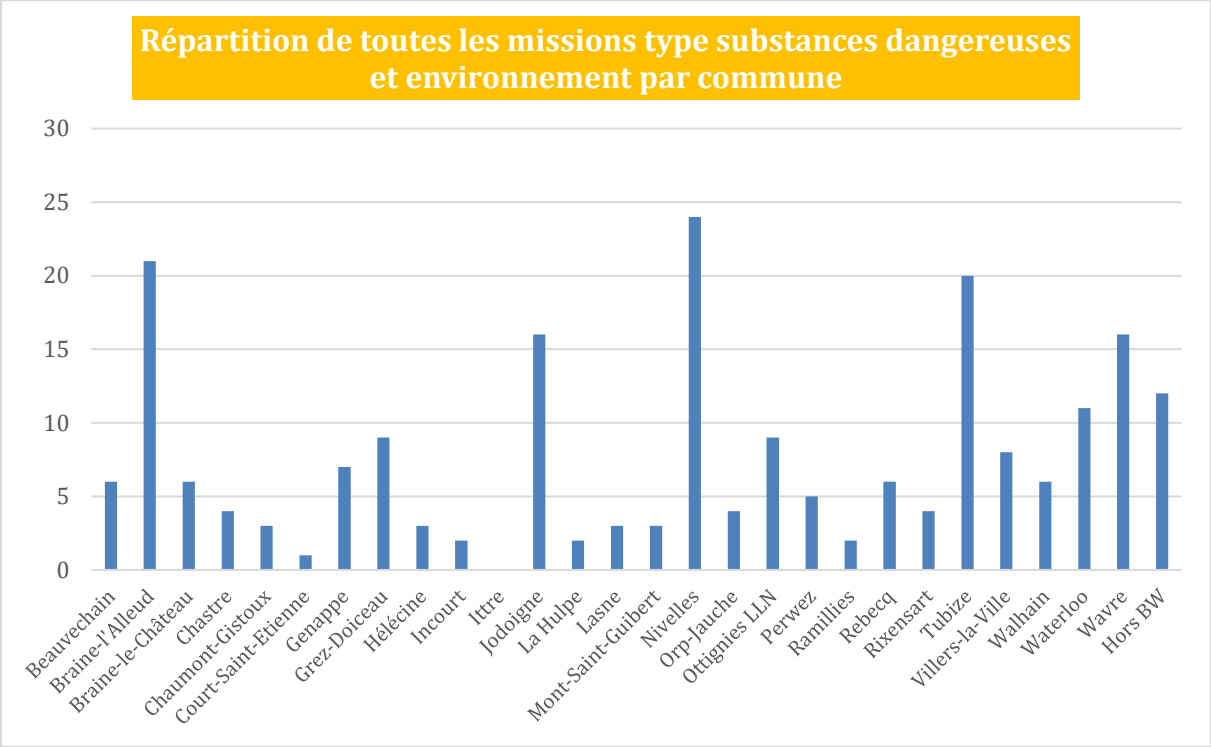

RÉPARTITION DES MISSIONS TECHNIQUES ET SAUVETAGES (DÉSINCARCÉRATION, SAUVETAGE, DÉGAGEMENT VP, TEMPÊTES, INONDATIONS, SAUVETAGE ANIMAL, ...) PAR COMMUNE :

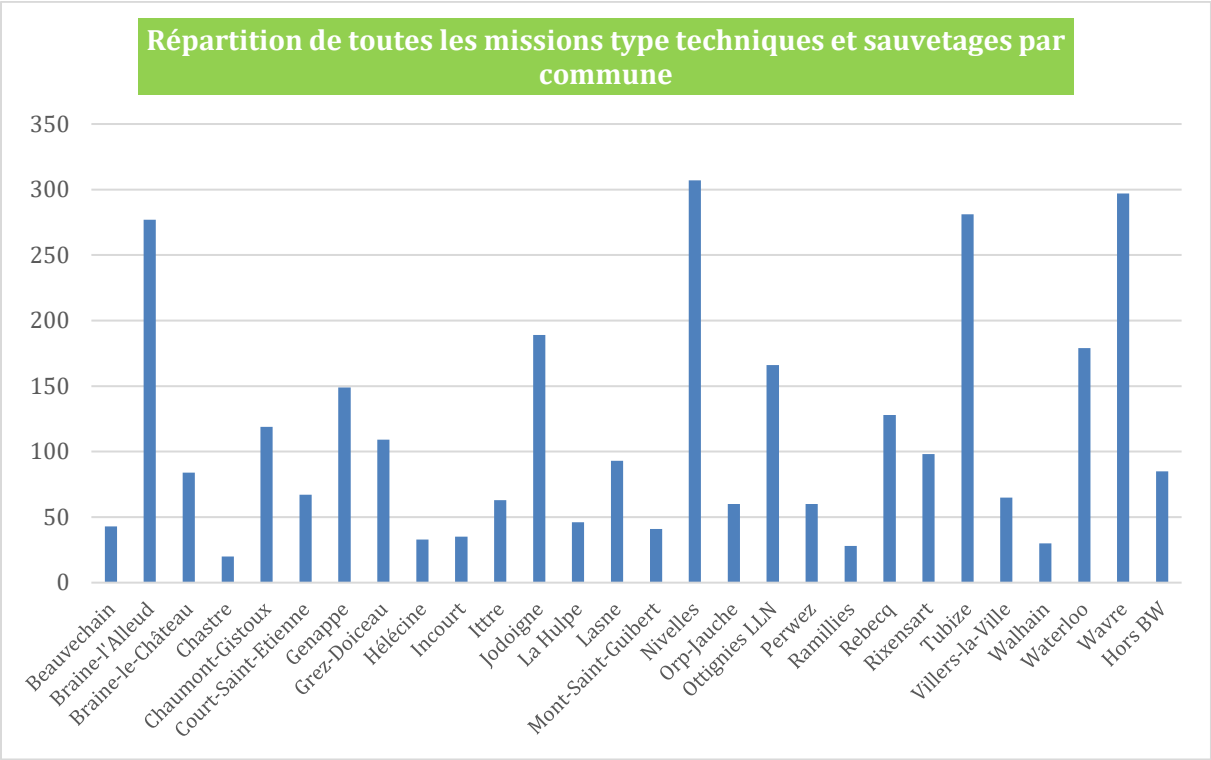

RÉPARTITION DES MISSIONS LOGISTIQUES (ASSISTANCE À AMBULANCE, BALISAGE/SIGNALISATION, ASSISTANCE ÉCLAIRAGE, ARRÊT SIRÈNE ANTI-INTRUSION, …) PAR COMMUNE :

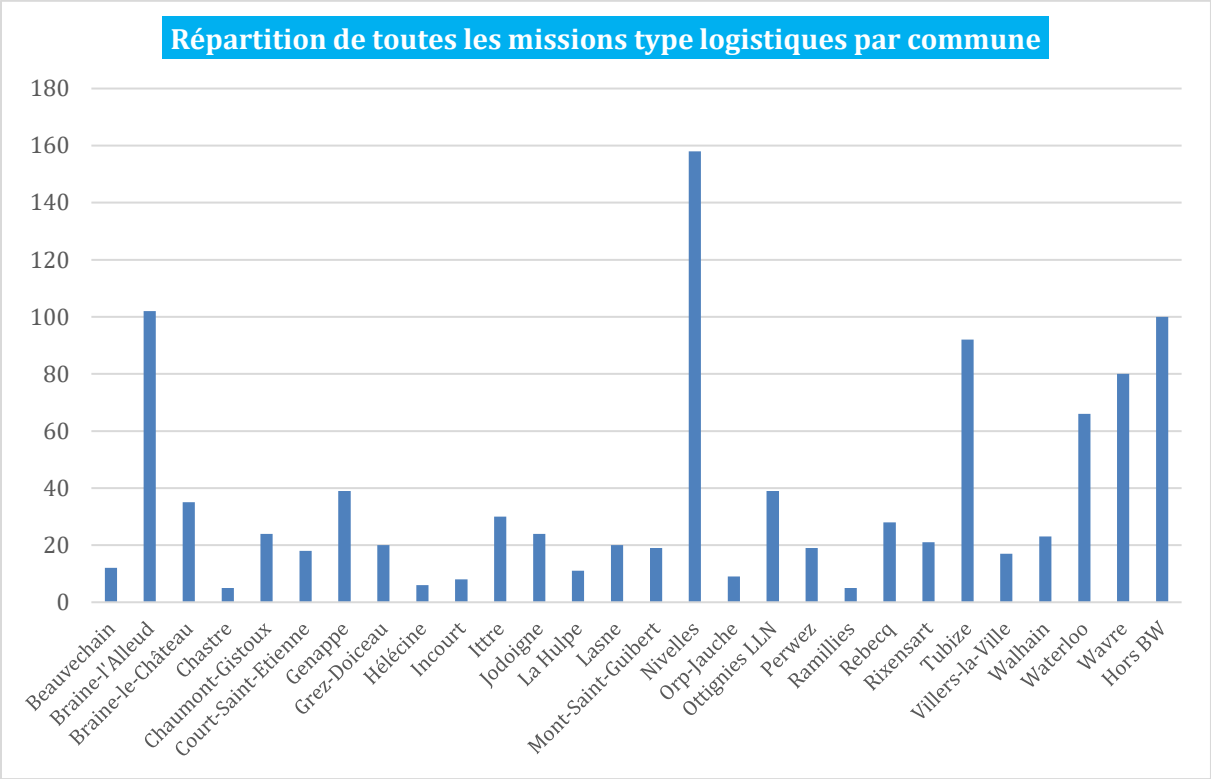

RÉPARTITION DES MISSIONS FAUSSES ALERTES PAR COMMUNE :

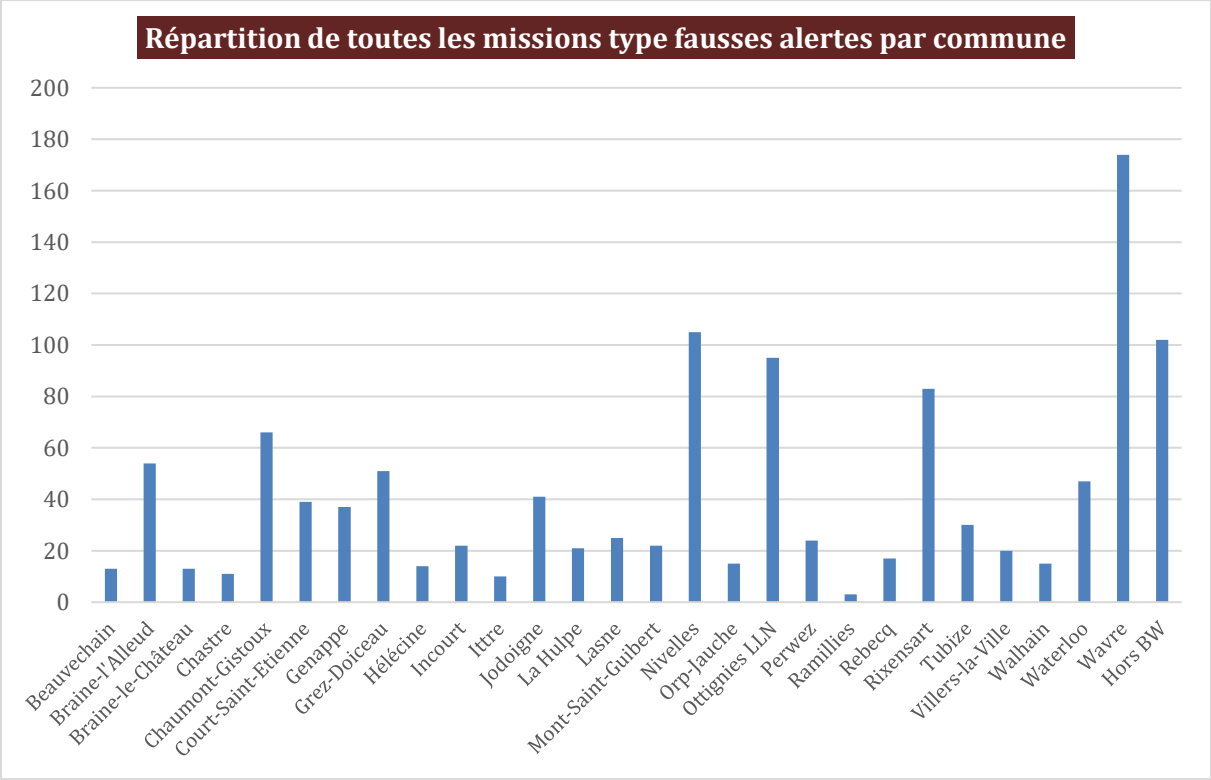

RÉPARTITION HORAIRE DES INTERVENTIONS TECHNIQUES POMPIERS :

Dispersion des missions techniques pompiers sur 24h effectuées par l'ensemble des postes de secours du Brabant wallon. Chaque mission est associée à une plage horaire en fonction de l'heure d'appel.

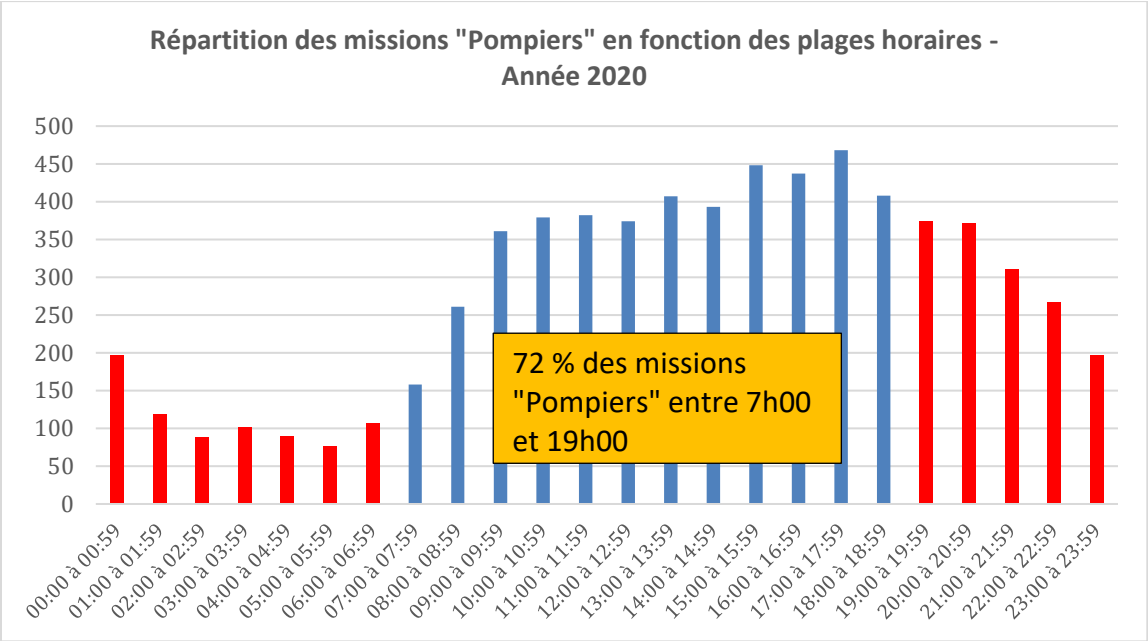

Durant l'année 2020, 72 % des missions « techniques pompiers » se sont déroulées entre 7h00 et 19h00. Seule une intervention sur trois s'effectue le soir et la nuit.
Durant l'année 2019, le pourcentage de mission effectuée de 7h00 à 19h00 était légèrement plus faible et s'élevait à environ 70 %.

La différence provient de la crise sanitaire liée au COVID, plus particulièrement, la période correspondant au dernier trimestre de l'année pendant le couvre-feu mis en œuvre de 22h00 à 6h00 en Wallonie à la fin de l'année 2020.

RÉPARTITION DES MISSIONS AMBULANCES PAR COMMUNE :

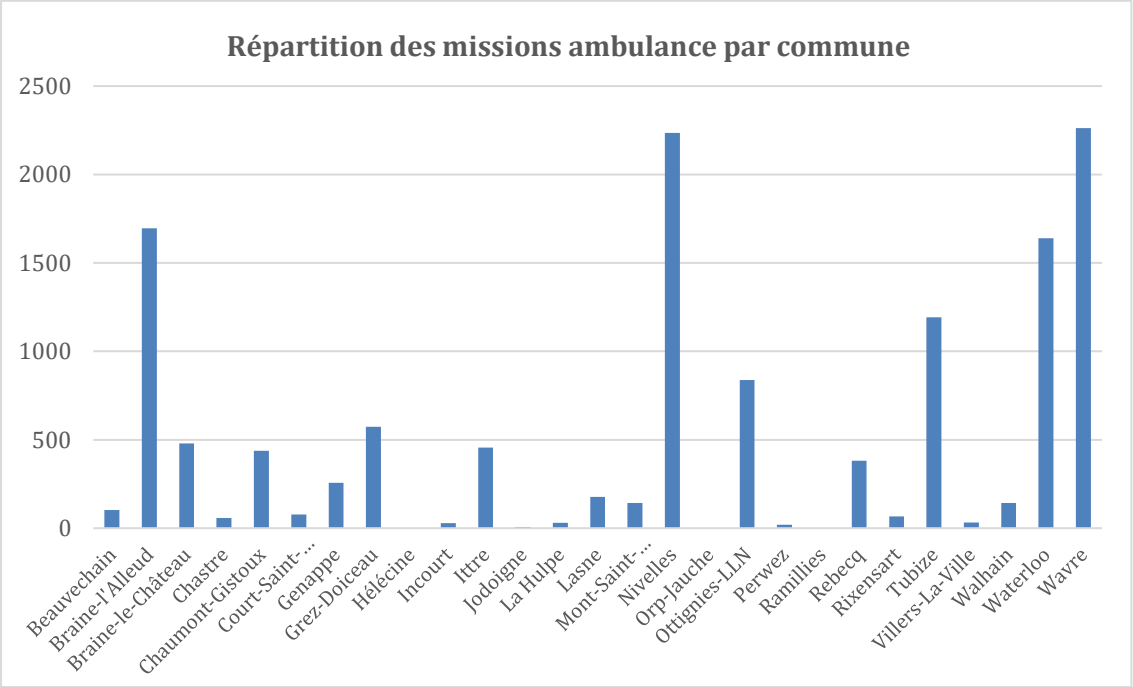

Remarques :

La présence de l'ACS La Hulpe explique le faible nombre d'interventions ambulances sur les communes de Lasne, La Hulpe et Rixensart. le service d'ambulances privé de Marbais est présent et actif sur la commune de Villers-la-Ville.

En outre, le poste de secours de Jodoigne ne participe pas aux missions d'Aide Médicale Urgente. Dans l'Est du Brabant wallon, c'est l'entreprise d'ambulances Joannes/Docquier qui assure les missions d'aide médicale urgente. Ceci explique également le faible nombre d'interventions ambulances sur les communes de Beauvechain, Incourt et Perwez et un chiffre égale ou proche de zéro « mission ambulance » sur les communes d'Hélécine, Jodoigne, Orp-Jauche et Ramillies, où interviennent également d'autres services d'Incendie voisins, en tant que vecteur ambulance le plus rapide, notamment, lorsque le service d'ambulance privé Joannes est indisponible, à savoir : Eghezée, Hannut, Gembloux, Landen et Tirlemont.

Enfin, le service d'Incendie de Gembloux intervient également régulièrement avec ses ambulances sur la commune de Chastre.

RÉPARTITION ENTRE LES MISSIONS « AMBULANCES AMU » ET LES INTERVENTIONS « TECHNIQUES POMPIERS » :

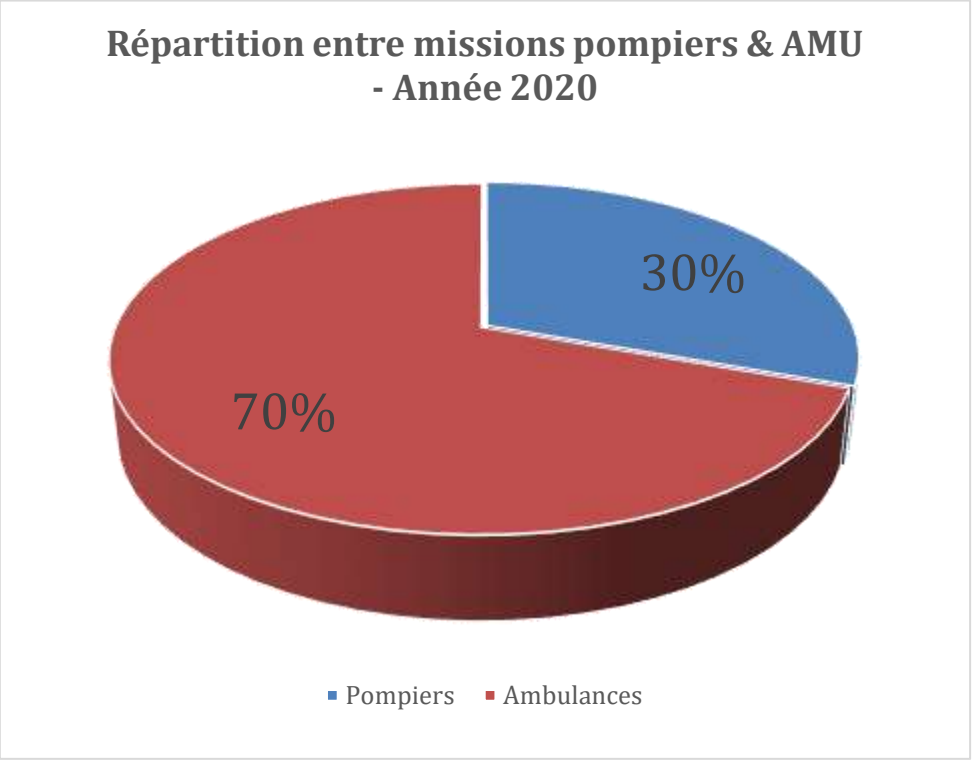

RÉPARTITION HORAIRE DES INTERVENTIONS AMBULANCES :

Dispersion des ambulances sur 24h effectuées par l'ensemble des postes de secours du Brabant wallon. Chaque mission est associée à une plage horaire en fonction de l'heure d'appel.

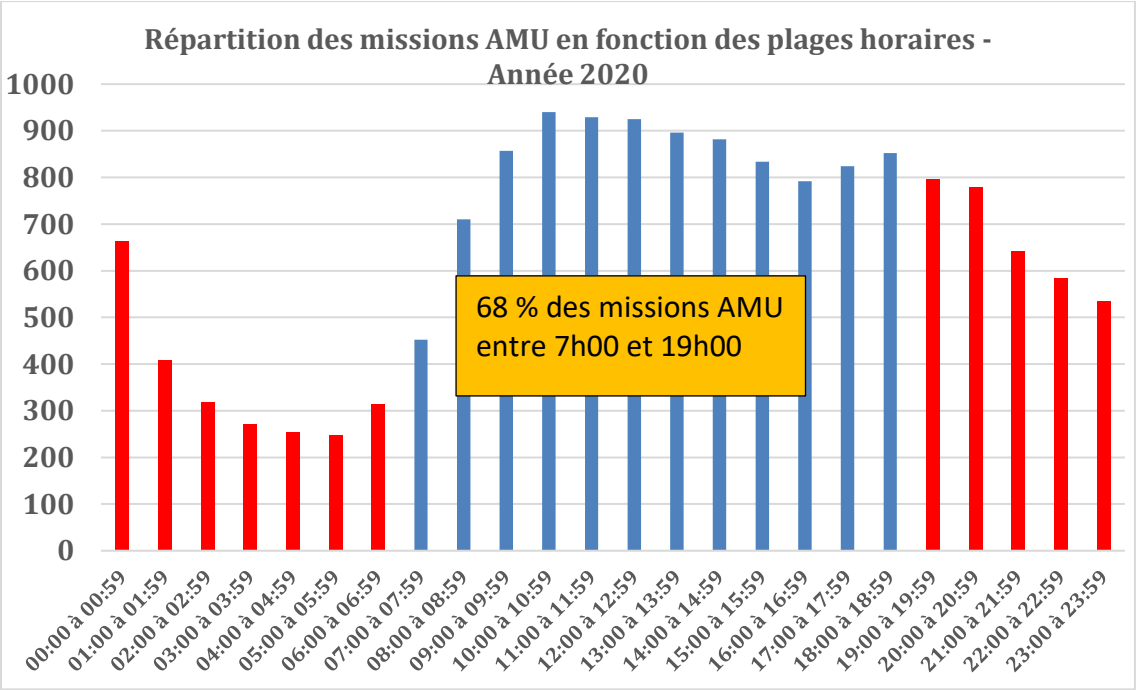

Durant l'année 2020, 68 % des missions AMU se sont déroulées entre 7h00 et 19h00. Seule une intervention ambulance sur trois s'effectue le soir et la nuit.
Durant l'année 2019, le pourcentage de mission effectuée de 7h00 à 19h00 était plus faible et s'élevait à environ 63 %.

La différence provient de la crise sanitaire COVID, notamment, le confinement durant le printemps 2020 et plus particulièrement, la période correspondant au dernier trimestre de l'année pendant le couvre-feu mis en œuvre de 22h00 à 6h00 en Wallonie à la fin de l'année 2020.

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS D'AIDE MÉDICALE URGENTE EFFECTUÉ PAR NOTRE ZONE EN DEHORS DU BRABANT WALLON :

Communes	Missions ambulances
Bruxelles	2
Halle	136
Herne	3
Hoeilaart	4
Linkebeek	5
Sint-Genesius-Rode	145
Beersel	56
Pepingen	83
Huldenberg	41
Overijse	6
Gembloux	27
Charleroi	9
Courcelles	18
Les Bons Villers	34
Braine-le-Comte	132
La Louvière	15
Chapelle-lez-Herlaimont	17
Manage	7
Seneffe	327
Ecaussinnes	8
Silly	84
Enghien	39
Autres	618
Hors zone	1816

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS D'AIDE MÉDICALE URGENTE ENTRE LES DIFFÉRENTS SERVICES EN BRABANT WALLON :

	Service	Service Count ↑
1	ZsBW	13479
2	ACS La Hulpe	2336
3	Croix Rouge	1980
4	Zs NAGE	1003
5	Jodoigne	991
6	Marbaix	727
7	ZsHesbaye	180
8	ZsHC	144
9	ZsLand Osst	104
10	Zs VBWest	102
11	ZsHE	55
12	Zs VBW	54
13	Zs VBEst	34
14	Zs VBO	28
15	SIAMU	3
16	Ambulance Service Grande	2
17	Zs Val de Sambre	2

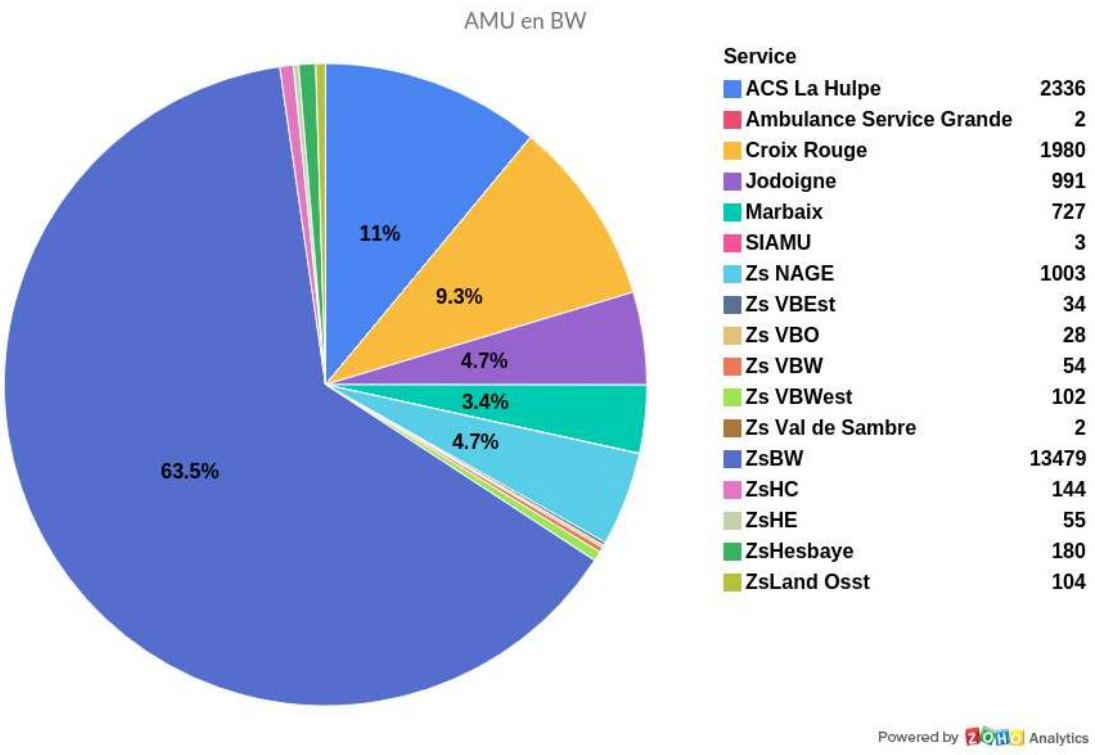

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS D'AIDE MÉDICALE URGENTE PAR LES DIFFÉRENTS POSTES DE LA ZONE DE SECOURS

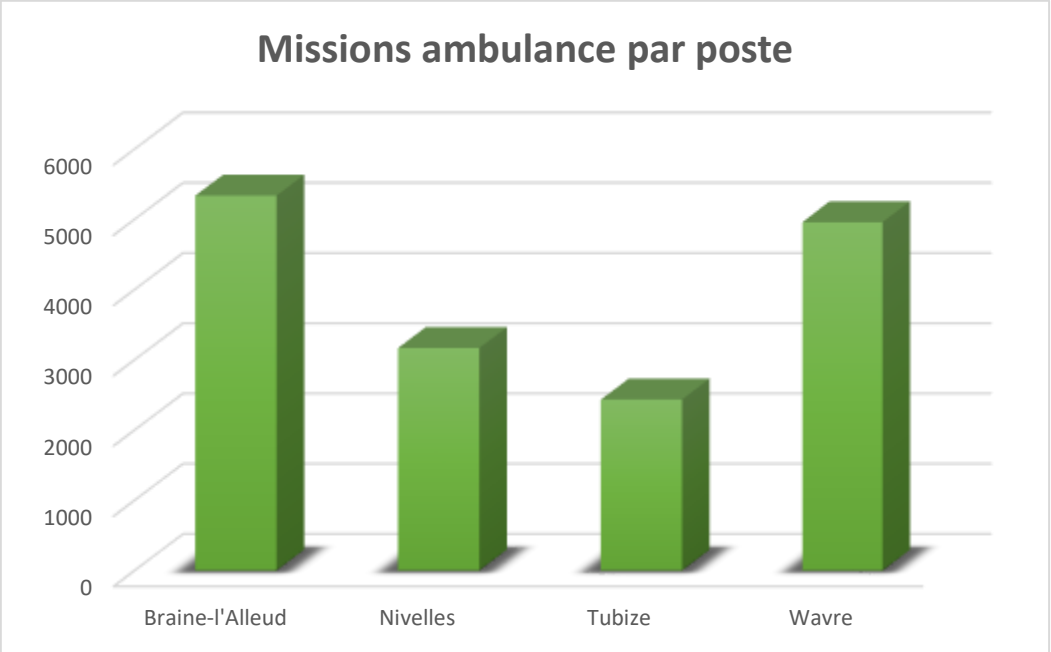

Délais de départs des ambulances de la zone de secours du Brabant wallon (données provenant de la CU-112) :

- Braine-l'Alleud : 2'52''
- Nivelles : 2'44''
- Tubize : 3'20''
- Wavre : 3'11''

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE SUR LA CARTE DU BRABANT WALLON DES INTERVENTIONS (HORS AMBULANCES AMU) :

Incendie de bâtiment :

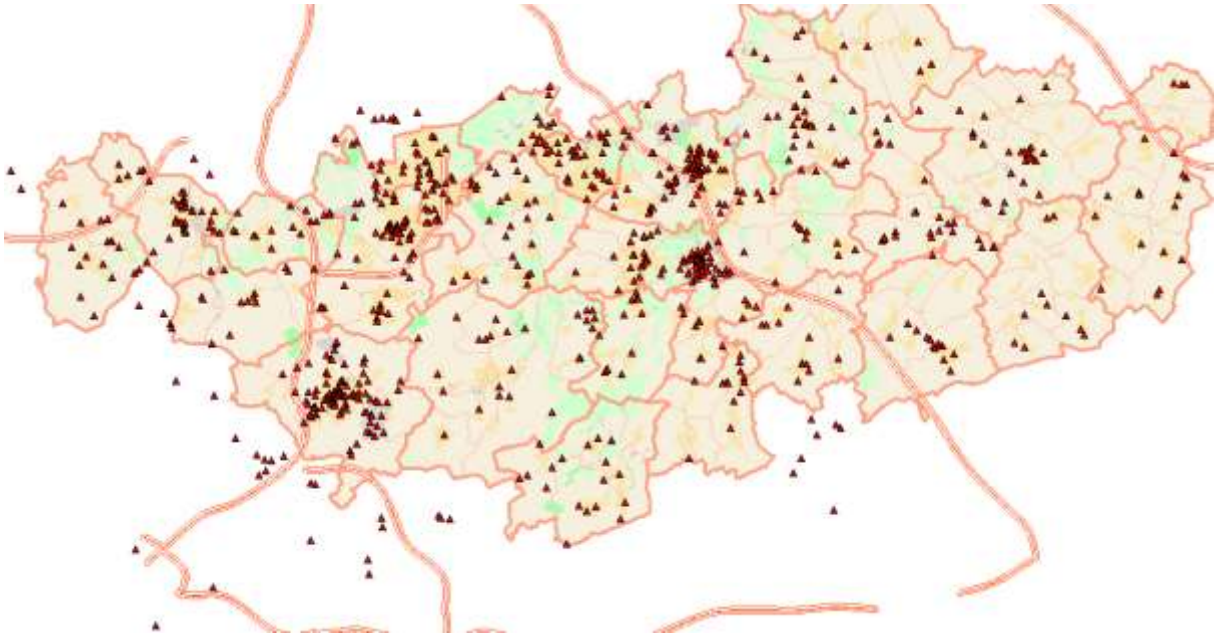

Incendie extérieur (véhicules, broussailles, poubelles, …) :

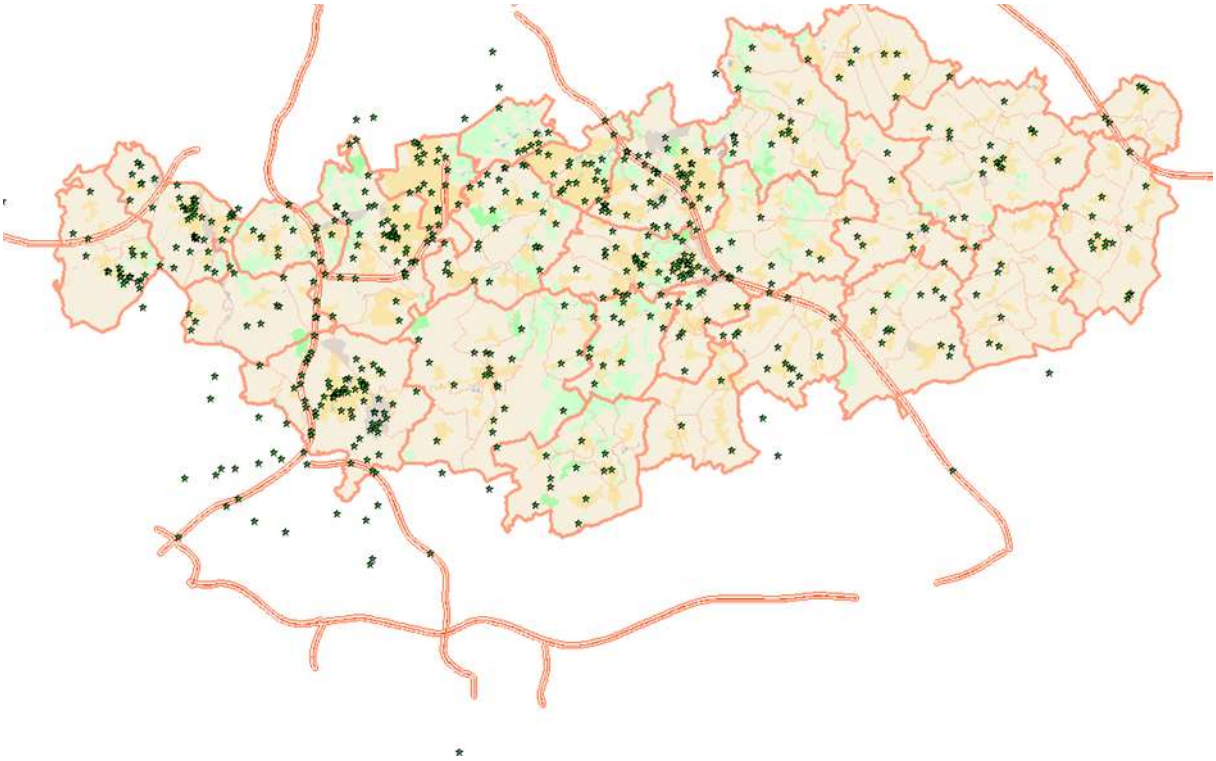

Intervention urgente (désincarcérations, sauvetages…) :

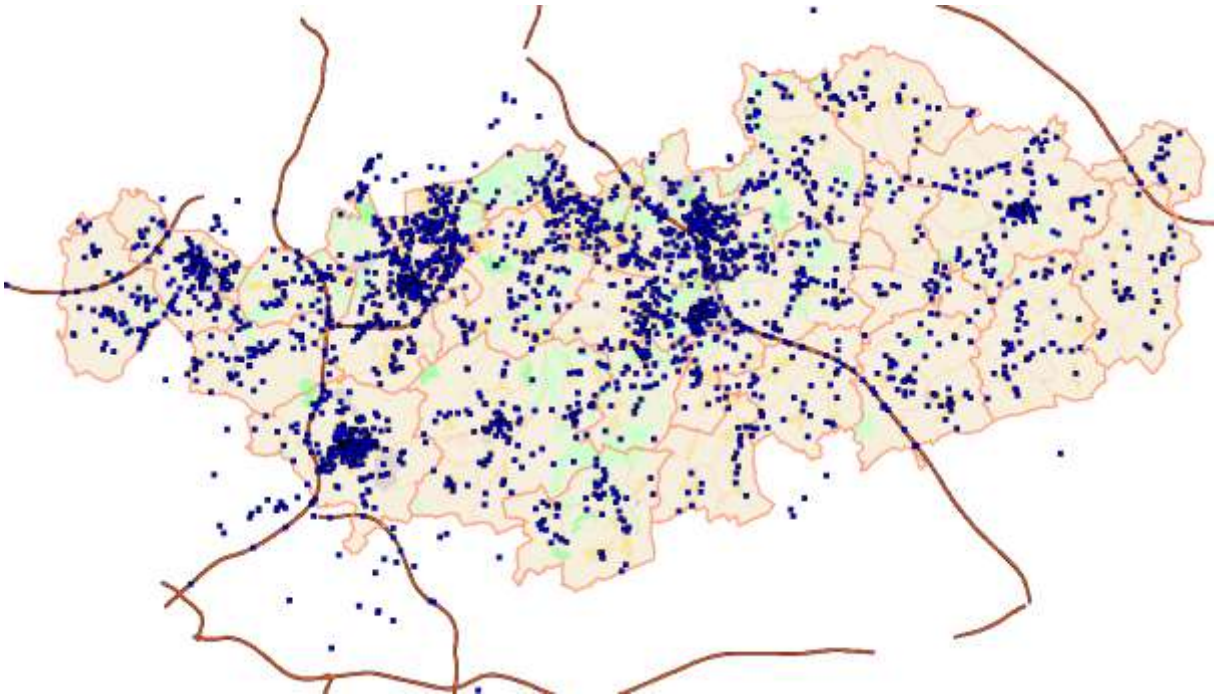

Toutes les interventions (Hors AMU) :

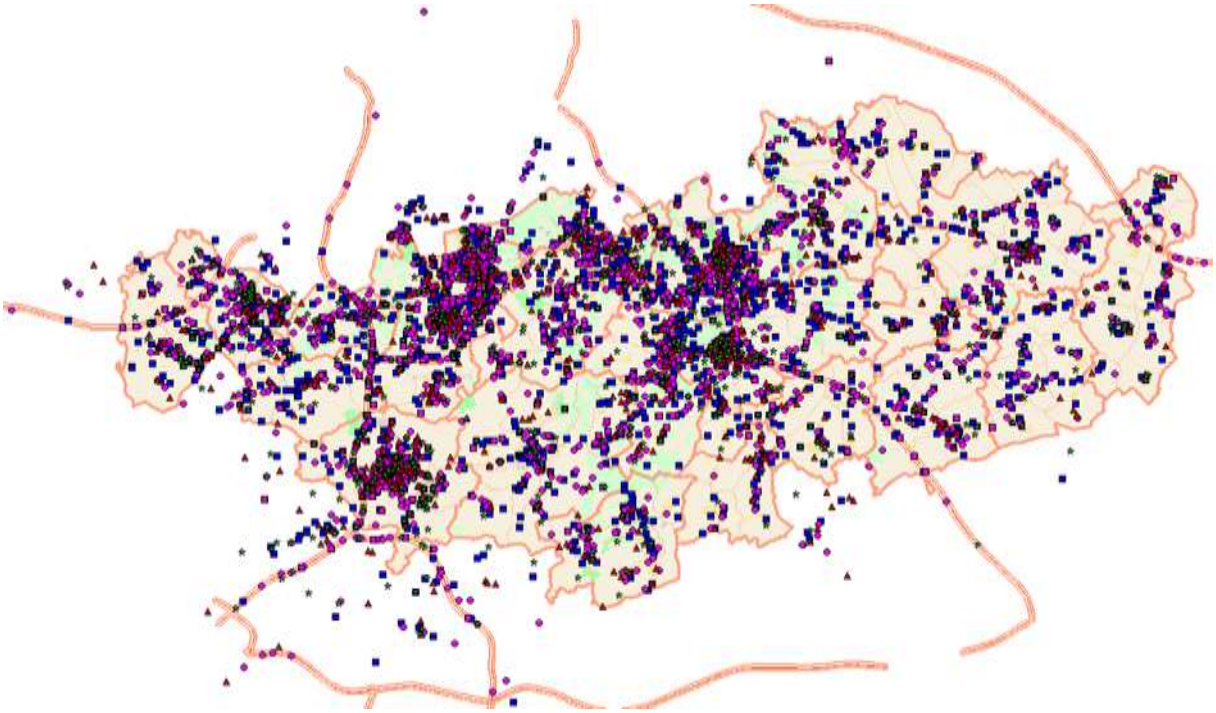

PHOTOGRAPHIES INTERVENTIONS MARQUANTES :

23 /11/2020 : Violent incendie sur le site d'incinération de déchets ménagers de Virginal . Le plan Rouge D1 a été déclenché.

15/05/2020 : Grand déploiement de pompiers dans le zoning industriel de Perwez sur le site de la manufacture Benoit-Beerens, spécialisée dans le tri de déchets et dans la distribution de produits pétroliers

Le 13/08/20 : Mini tornade à Zétrud-Lumay, dans l'entité de Jodoigne et inondations de nombreuses voiries dans la région de Wavre provoquant une centaine d'appels au centre de secours du Brabant wallon

Le 9/02/20 : Tempête Ciara. Accident de la route, arbres et poteaux arrachés, toitures endommagées… Les pompiers du Brabant wallon ont eu à gérer plus de 300 interventions

Le 10/01/20 : Incendie chez REALCO au cœur du parc scientifique de Louvain-la-Neuve :Le plan communal d'urgence a été déclenché, nécessitant l'intervention d'une soixantaine de pompiers, d'un renfort de la zone Nage et de sapeurs-pompiers d'Overijse ainsi que de la Protection Civile.

Le 18/02/20 : Incendie du Château de Dongelberg (Jodoigne) : Le plan Rouge D1 a été déclenché, nécessitant l'intervention d'une soixantaine de pompiers, en provenance des postes de Jodoigne, Wavre et Nivelles, d'un renfort de la zone Nage, ainsi que de la Protection Civile.

Notre Zone est également intervenue sur 3 incendies de bâtiment avec une personne décédée :

1) *Le 31/12/2020 : Rue Henri Gouvaert à Braine-le-Château ;*
2) *Le 14/10/2020 : Rue de Payot à Lasne ;*
3) *Le 04/03/2020 : Rue de l'Enfer à Enines (Orp-Jauche).*

Le 04/03/20 : Incendie d'habitation, Rue de l'Enfer à Enines (Orp-Jauche)

Structure organisationnelle

Conseil de zone

Le conseil de zone se compose des bourgmestres des différentes communes de la zone et du Président du Collège provincial. Le bourgmestre est membre de droit du Conseil.
Au sein du Conseil de zone, chaque bourgmestre dispose d'une voix, sauf pour les votes relatifs à l'établissement du budget, aux modifications budgétaires et aux comptes annuels. Dans ce cas, chaque bourgmestre dispose d'un nombre de voix proportionnel à la dotation de sa commune à la zone. Un arrêté royal du 10 juillet 2013 fixe les modalités de calcul du nombre de voix dont dispose un conseiller zonal au sein du Conseil de la zone de secours.

Nom de la commune	Nom du Bourgmestre
Beauvechain	M. Carole Ghiot
Braine-l'Alleud	M.Vincent Scourneau
Braine-le-Château	M. Alain Fauconnier
Chastre	M. Thiery Champagne
Chaumont-Gistoux	M. Luc Decorte
Court-Saint-Etienne	M.Michael Goblet d'Aviella
Genappe	M. Gerard Couronne
Grez Doiceau	M. Alain Clabots
Hélécine	M. Pascal Collin
Incourt	M. Léon Walry
Ittre	M. Christian Fayt
Jodoigne	M. Jean-Luc Meurice
La Hulpe	M. Christophe Dister
Lasne	M. Laurence Rotthier
Mont-Saint-Guibert	M. Julien Breuer
Nivelles	M. Pierre Huart
Orp-Jauche	M. Hugues Ghenne
Ottignies- LLn	M. Julie Chantry
Perwez	M. Jordan Godfriaux
Ramilies	M. Jean-Jacques Mathy
Rebecq	M.Patricia Venturelli
Rixensart	M. Patricia Lebon
Tubize	M. Michel Januth
Villers-la -ville	M. Emmanuel Burton
Walhain	M. Xavier Dubois
Wavre	M. Francoise Pigeolet
Waterloo	M. Florence Reuter
Province BW	M. Tanguy Stuckens

(Mis à jour le 31 janvier 2021)

*Membres du Collège de zone

Le tableau ci-dessous reprend les coordonnées des président du conseil, comptable spécial et commandant.

Président du Conseil	Christophe Dister, Bourgmestre de La Hulpe
Comptable spécial	Laurent Alsteens
Commandant de zone	Major Philippe Filleul

Direction générale

Commandant de zone

Le commandant de zone assure la direction de la zone afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel, administratif et technique de la zone. Au niveau opérationnel, il organise la coordination stratégique en cas de situation d'urgence afin de limiter les dégâts humains et matériels.
Le commandant de zone rend compte aux autorités administratives sur la politique menée et émet des propositions à propos de la politique à mener. Il est chargé de faire préparer les dossiers soumis au Collège et Conseil de zone.

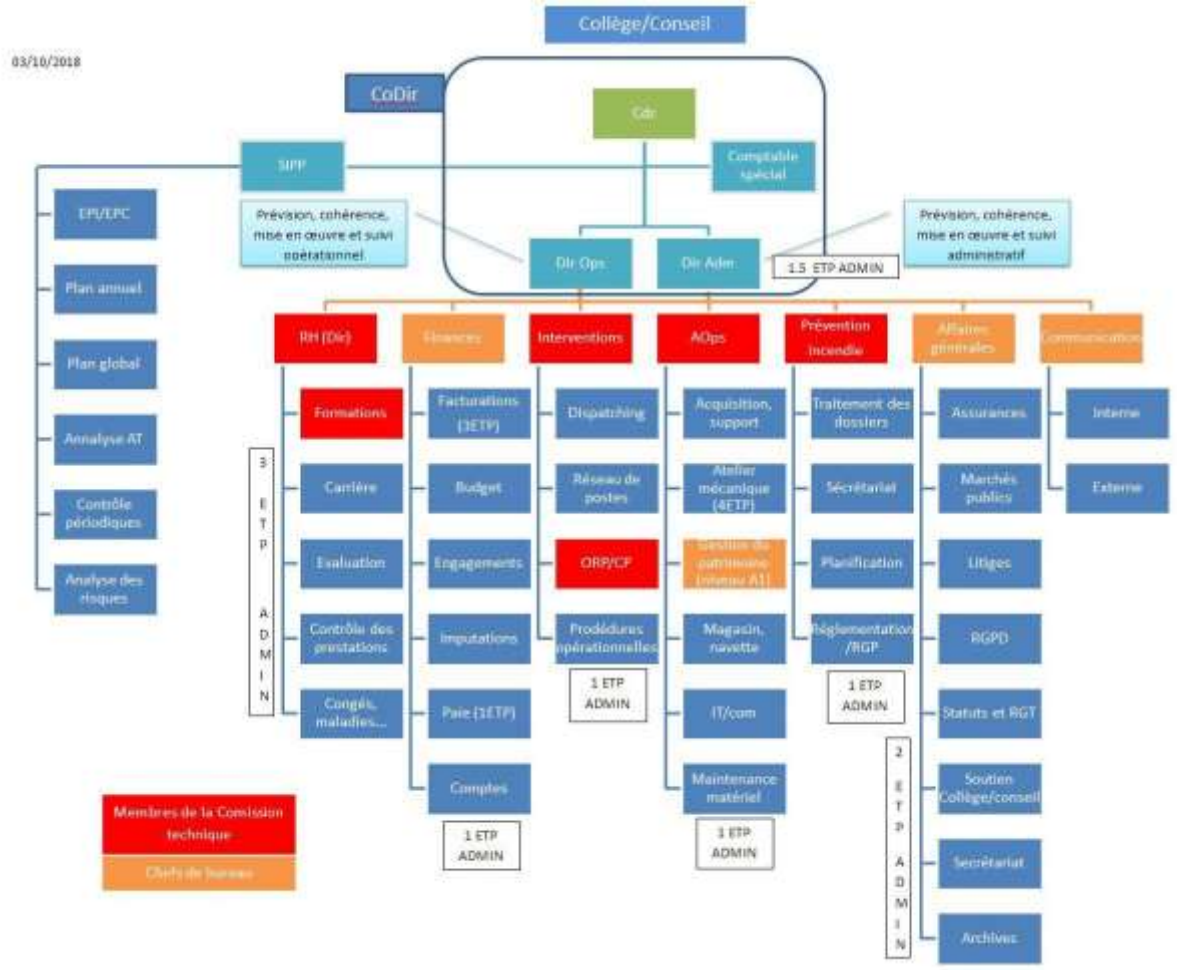

L'Etat-major

L'Etat-major est composé au moins du commandant de zone et des directeurs des directions fonctionnelles, l'Etat-major assure la gestion journalière de la zone ainsi que la prévision, cohérence, mise en œuvre et suivi du fonctionnement administratif et opérationnel de la zone.

La Commission technique

La Commission technique est notamment composée des officiers responsables des postes de la zone, des directeurs de départements ainsi que du commandant de zone lequel en assure la présidence. La Commission technique assiste le commandant de zone lors de la rédaction du programme de politique générale, en ce compris l'établissement du programme d'acquisition de matériel. Elle a en outre une compétence d'avis à la demande des organes de la zone en matière d'organisation opérationnelle de la zone.

Direction de l'administration

L'administration zonale est composée de 19 membres du personnel et sa direction est confiée à Directrice qui fait partie du Comité de Direction (CODIR).

Depuis juillet 2020, les services administratifs sont installés dans un bâtiment appartenant à la Province du Brabant wallon sur un plateau de 650 m² (30 postes de travail) qui accueille également les directions opérationnelles de la Zone de secours et le Bureau Central de Prévention Incendie.

Ce siège administratif est localisé dans le Zoning Nord de Wavre, au 2ème étage du bâtiment dénommé « Newton » sis Chaussée de Collines, 52 à 1300 Wavre.

L'adresse du siège social de la Zone de secours du Brabant wallon est à ce jour toujours maintenu à l'adresse suivante : Place du Brabant wallon, 1 à 1300 Wavre.

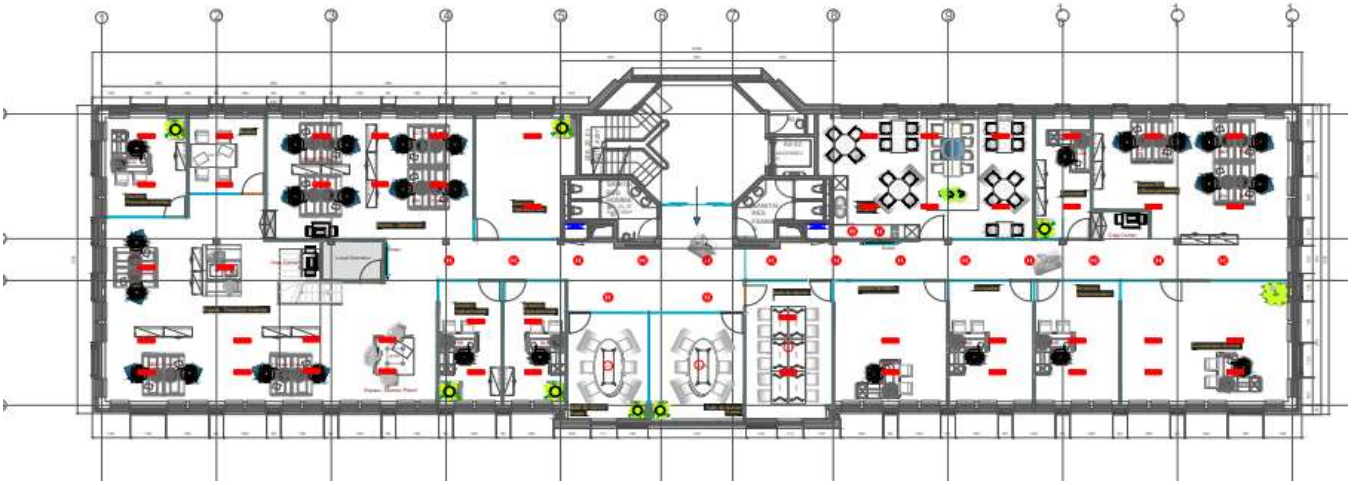

Organisation des services administratifs :

Les membres du personnel administratifs sont répartis au sein des différents services et départements de la Zone de secours. Un agent administratif est affecté à chaque département opérationnel (Interventions, Formation, Appui opérationnel et Prévention incendie).

Trois techniciens en prévention incendie civils et un pompier réaffecté sont affectés au Département Prévention Incendie.

La Zone de secours dispose d'un Conseiller en Prévention et Protection au Travail Interne (SIPPT).

Les autres membres du personnel administratif sont affectés :

- Au secrétariat des membres du CODIR & du Collège/Conseil de Zone ;
- Au service des Affaires Générales ;
- Au service des Ressources Humaines ;
- Au service Finances.

Organigramme fonctionnel - Direction de l'Administration :

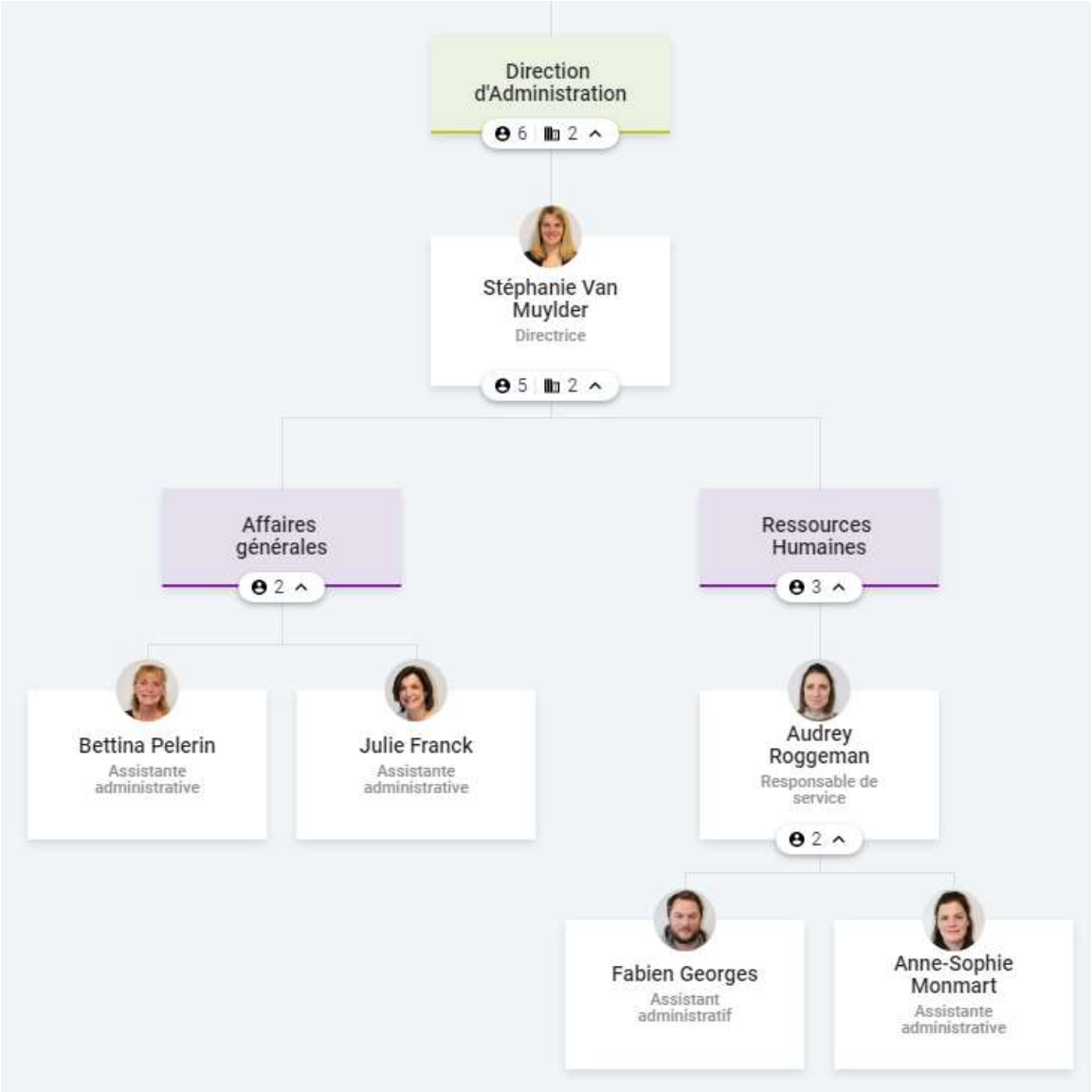

Affaires générales :

Le département des Affaires générales est directement rattaché à la directrice d'administration. Ce service est composé d'une agente administrative qui assure le secrétariat du Commandant de zone et de la Directrice d'administration et qui assure le suivi administratif du collège et du conseil de zone. Une autre assistante administrative est en charge de la gestion du courrier entrant et sortant, de la boite mail zonale, de l'archivage au sein de la Zone de secours. Enfin, le département est complété par un bachelier en droit en charge de la gestion du portefeuille d'assurances, des contentieux et de l'appui juridique. Elle fournit un appui ponctuel en matière de marchés publics de services et de fournitures.

En 2020, le secrétariat a
- introduit dans la base de données **1228** courriers entrants et **922** courriers sortants (les missions de prévention ne sont plus répertoriées dans le courrier sortant) ;
- assuré la gestion de la boite e-mail centrale, soit **7.109** courriels entrants et **5.904** courriels sortants ;
- assuré le suivi et les transferts de **2.222** missions de prévention incendie ;

Service des Ressources Humaines (Service RH) :

La Zone de secours a mis en place un service de gestion des Ressources Humaines en lieu et place du service du Personnel qui existait antérieurement et était composé d'une seule employée (grade D6).

Ce service est actuellement composé de 3 agents, dont :

- Une Responsable de la gestion des Ressources Humaines de niveau A1 ;
- Une agente administrative de niveau D6 ;
- Un agent administratif de niveau D4.

Le service RH travaille en étroite collaboration avec la Directrice d'Administration et le Commandant de Zone mais également avec les départements opérationnels. L'objectif de la mise en place et du renforcement de ce service faisait suite à l'analyse de la charge psycho-sociale et à la volonté de mettre en place une gestion plus proactive des ressources humaines de la Zone de secours.

Les tâches de gestion quotidienne du personnel sont gérées dans les Compagnies au sein des Postes de secours ou par les différents départements de la Direction des Opérations (gestion de congés et absences, formations, …).
Certaines tâches sont également gérées par le Service GRH de la Province du Brabant wallon et demandent une coopération étroite avec les services provinciaux.

En fonction des demandes et besoins, les employés du service RH relaie les demandes vers les services de la Province ou vers les prestataires de service externes.
Le service gère les contacts réguliers avec Mensura (SEPPT), Certimed (organisme de contrôle de l'absentéisme), Sodexo (tickets restaurants pour une partie du personnel opérationnel), ORPSS (Office des régimes particuliers de sécurité sociale – ancien ONSSAPL), CIVADIS (fournisseur du logiciel comptables de la zone), Ulis (logiciel de paie), Ethias, …

Tout changement administratif de l'agent ainsi que les maladies et accidents du travail sont recensés en permanence dans un tableur qui est transmis toutes les semaines au Service GRH de la Province pour intégration dans les divers logiciels de gestion. Le service RH de la Zone constitue la majeure partie des dossiers qui doivent être présentés au Collège ou Conseil de Zone en matière de ressources humaines appuyés par le service GRH de la province du Brabant wallon (statuts pécuniaires, paie, disciplinaire).

Depuis le mois d'avril 2015, les salaires sont gérés par le Service de la Paie de la Province. Les prestations sont extraites mensuellement du logiciel « AbiFire » et les primes sont calculées automatiquement par un tableur Excel pour l'ensemble des 12 profils de rémunération.

Ce programme a été développé au sein de la Zone par l'ancien Directeur d'Administration et deux Officiers pompiers sous la supervision du Responsable du Service de la Paie de la Province, de manière à pouvoir injecter automatiquement la majorité des données relatives à la paie dans le logiciel ULIS.
A cet effet, les procédures (encodage, extraction et contrôle) ont été renforcées et mises sur papier.

Une convention de partenariat avec la province du Brabant wallon décrit les modalités de collaboration administrative relatives à :

- la facturation de certaines missions (ambulances, préventions et interventions payantes) ;
- l'appui à la gestion des Ressources Humaines ;
- la mise à disposition de locaux et moyens informatiques pour l'administration ;
- le soutien administratif en ce qui concerne les marchés publics ;
- l'élaboration des budgets annuels et modifications budgétaires ;
- le financement dans le cadre du budget extraordinaire et l'aide financière aux communes ;
- la formation du personnel de la Zone par l'école provinciale (FORMATIONBW).

La convention de partenariat vient à échéance en décembre 2020

La mise en place du logiciel de gestion du temps de travail (KELIO) a été implémentée pour le personnel administratif de la Zone travaillant au siège de l'administration. Les travaux de paramétrage pour le personnel opérationnel sont en cours. A noter que ce marché conjoint avec la Province du Brabant wallon vient à échéance en 2022.

Secrétariat du Conseil et Collège de Zone :

Les fonctions de Secrétaire du Conseil et du Collège de Zone sont actuellement occupées par Stéphanie VAN MUYLDER, Directrice d'administration de la zone de secours.
A ce titre, elle participe à chacune des séances du Conseil et du Collège, en prépare l'ordre du jour, centralise et vérifie le contenu des dossiers, rédige les PV des séances, assure les transmis vers les deux Autorités de Tutelle : Gouverneur et Ministre de l'Intérieur.

Service Finances :

La fonction de comptable spécial est assurée par un employé de la Province du Brabant wallon détaché à temps plein auprès de la Zone de secours. Celui-ci assume un mandat. A partir de septembre 2020, celui-ci étant absent pour maladie, a été remplacé par une comptable spéciale f.f., Madame Valérie LEONARD.

Le service Finances est notamment en charge :

- du recouvrement ;
- des opérations comptables journalières ;
- de la rédaction du compte, du budget et modifications budgétaires ;
- des saisies sur salaire ;
- de l'exécution des décisions Collège ;
- de la gestion de la trésorerie ;
- de la gestion du patrimoine ;
- des emprunts ;
- de l'encodage des dépenses et des recettes ;
- …

La gestion de la facturation de la Zone de secours est assurée, dans le cadre de la convention de partenariat, par 2,5 ETP de la Province du Brabant wallon (envoi des factures et des rappels, suivi et gestion des paiements).

En 2020, se sont tenues :
• 14 séances de Collège de zone (529 dossiers traités)
• 7 séances de Conseil de zone (80 dossiers traités)

Sécurité et hygiène au sein de la zone de secours

SYNTHESE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

ACCIDENTS DE TRAVAIL 2020

Lors de cette année 2020, la Zone de secours du Brabant wallon a recenser 36 accidents de travail, dont **20** étaient chômants. Ces accidents représentent un total de **858** jours d'ITT.
Il est à noter qu'un seul de ces accidents peut être qualifié de grave. Un rapport circonstancié a été rédigé et transmis au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, tel que prévu dans le Code du bien-être au travail.

Réf.	Types d'interventions	Nbre d'AT	Jours d'ITT
1.	**AMU** Toute demande d'intervention d'ambulance	5	233
2.	**Incendies** Extérieur, bâtiments, lieux fermés, industries, cheminées, véhicules, …	3	95
3.	**Logistique** Assistance ambulance, signalisation, installation PC Ops, …	0	31
4.	**Sauvetage et Technique** Personnes coincées, à l'eau, risque d'effondrement, tempêtes, …	2	239
5.	**Substances dangereuses** Fuite gaz, risque explosion, substances dangereuses, radiologiques, …	1	11
6.	**Chemin du travail** Trajet de la résidence au lieu de l'exécution du travail et inversement	1	8
7.	**Poste de secours – Général** Exercices de pratique chaude et froide, travaux d'entretien, …	5	208
8.	**Poste de secours – Sport** Entraînements sportifs encadrés obligatoires	2	17
9.	**Télétravail** Accident survenu au domicile du travailleur en période de télétravail	1	16
REC.		**20**	**858**

Le tableau ci-dessous illustre les principales données de l'année 2020. Il reprend, par poste de secours, les heures prestées par le personnel professionnel, volontaire et administratif, le nombre d'accidents, le nombre de jours d'incapacité et les taux de fréquence et de gravité

		SIBA	SIJO	SINI	SITU	SIWA	COMP. ZON.	TOT. POSTES	ADMIN.	TOT ZONE	AT	ITT	Tf	Tg
HRS RECAP	PRO	96.818	25.719	89.769	41.289	102.593	12.144	368.332	21.987	**454.642**				
	VOL	8.152	11.647	15.269	15.570	13.343	342	64.323						
	TOT	**104.970**	**37.366**	**105.038**	**56.859**	**115.936**	**12.486**	**432.655**						
NBRE AT	PRO	3	1	3	3	5	0	15	1		16			
	VOL	2	1	0	1	0	0	4			4			
	TOT	**5**	**2**	**3**	**4**	**5**	**0**	**19**	1		**20**			
JRS ITT	PRO	52	37	76	58	119	0	342	16			358		
	VOL	98	234	0	168	0	0	500				500		
	TOT	**150**	**271**	**76**	**226**	**119**	**0**	**842**	16			**858**		
Tf	PRO	30,99	38,88	33,42	72,66	48,74	0,00	40,72	45,48				40,99	
	VOL	245,34	85,86	0,00	64,23	0,00	0,00	62,19					62,19	
	TOT	**47,63**	**53,53**	**28,56**	**70,35**	**43,13**	**0,00**	**43,92**	45,48				**43,99**	
Tg	PRO	0,54	1,44	0,85	1,40	1,16	0,00	0,93	0,73					0,92
	VOL	12,02	20,09	0,00	10,79	0,00	0,00	7,77						7,77
	TOT	**1,43**	**7,25**	**0,72**	**3,97**	**1,03**	**0,00**	**1,95**	0,73					**1,89**

ACCIDENTS DE TRAVAIL CUMULÉS

Depuis le 1er avril 2015, date de création de la zone de secours du Brabant wallon, 198 accidents ont été recensés, dont **134** chômants, pour un total de **5.362** jours d'ITT. Ne sont pas repris dans ce total les jours forfaitaires pour un accident mortel sur le chemin du travail survenu en 2016. Après une hausse importante du nombre d'accidents en 2017 et 2018, celui-ci est nettement redescendu en 2019 et est resté stable en 2020 . Le nombre de jours d'incapacité reste malheureusement fort élevé.

	Nbre AT	Tf	Jrs ITT	Tg
2015 (01/04 au 31/12)	13	48,23	340	1,26
2016	16	35,89	736	1,65
2017	31	73,30	1.008	2,38
2018	33	82,14	1.192	2,97
2019	21	49,19	1.228	2,88
2020	20	43,99	858	1,89

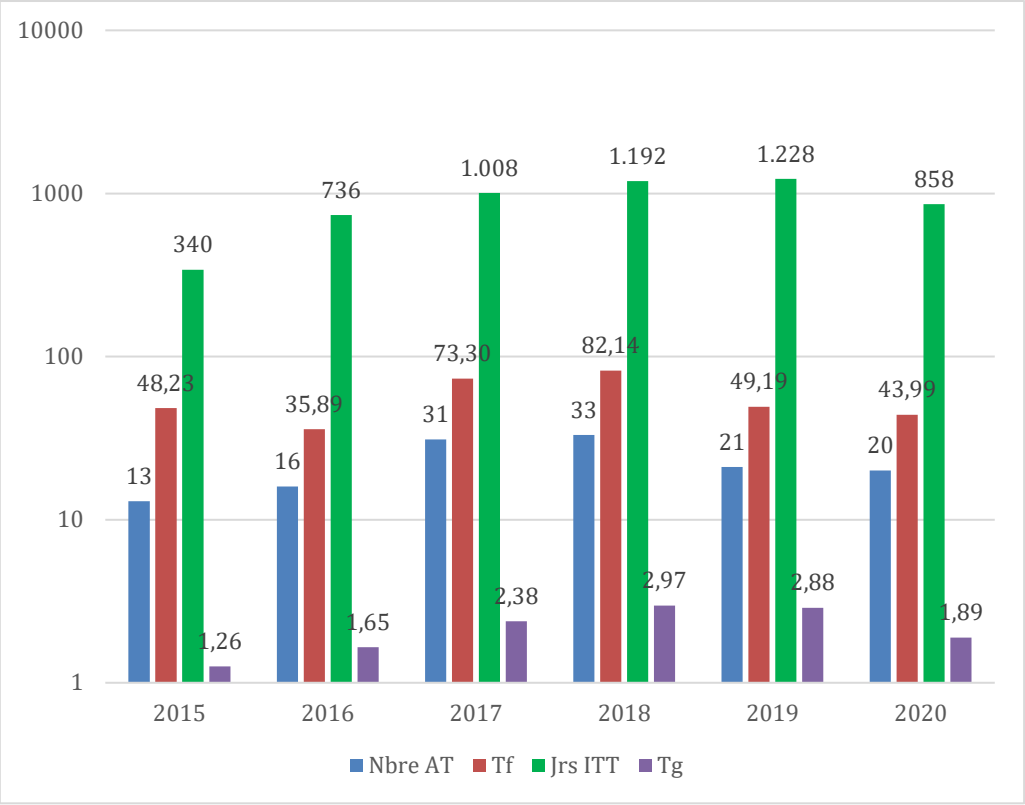

Pour rappel :
Taux de fréquence = 100 correspond à 1 travailleur sur 6 victime chaque année d'un accident de travail
Taux de gravité = 1 correspond à 1,5 jour d'absence par an, pour tous les travailleurs

Pour information :
Les statistiques FEDRIS pour le code NACE 84.250 (Services du feu) et pour l'année 2018 donnent un Tf de 45,11 et un Tg de 1,46.

ACQUISITION DE MATERIEL

VÉHICULES

En 2020, la zone a fait l'acquisition de plusieurs véhicules :

- Une autopompe multifonctionnelle pour le poste de Braine-l'Alleud ;
- Une ambulance de type fourgonnette pour le poste de Braine-l'Alleud ;
- Une ambulance de type fourgonnette pour le poste de Tubize.

Les rapports de réception et de mise en service pour tous ces véhicules ont été rédigés et transmis.

EPI – EPC

La fourniture de nouveaux casques feu F1 s'est poursuivie en 2020. L'ensemble du personnel opérationnel disposera ainsi prochainement d'un équipement récent. De nouveaux marchés concernant des chaussures de sécurité haute tige et des gants feu ont été établis fin 2019, les premières fournitures sont arrivées cette année.
Suite à la pandémie de COVID-19, il était primordial de protéger le personnel ambulancier qui doit intervenir en première ligne. Bien que l'ensemble du matériel reçu n'entre pas dans la catégorie des EPI, il nous a semblé utile de préciser que notre zone a ainsi reçu plus de 1.000 masques FFP3, 14.000 masques FFP2, 60.000 masques chirurgicaux, 1.400 tabliers et 2.500 combinaisons jetables, 650 L de gel hydroalcooliques et près de 250.000 gants en nitrile jetables.

MATÉRIELS DIVERS

Un projet de sustentation pour les interventions de longue durée était à l'étude depuis 2019. Il a pu être concrétisé cette année. Des frigos et bacs isothermes pour équiper les véhicules de commandement et les autopompes ont été acquis. Ce système a été testé avec succès lors de plusieurs interventions longues et complexes en cette fin d'année, comme par exemple lors de l'incendie de l'incinérateur de Virginal.

REUNIONS DU CPPT

En 2020, 7 réunions du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail ont pu se tenir. Ces réunions se sont tenues les 16 janvier, 20 février, 8 mai, 6 août, 24 septembre, 22 octobre et 12 novembre. Elles ont regroupé des représentants de l'autorité, du personnel, de la ligne hiérarchique, les Services Internes et Externes de Prévention et Protection au Travail et, le cas échéant, des techniciens et experts. Il est à noter , que vu les circonstances exceptionnelles, quelques-unes de ces réunions se sont tenues en vidéoconférence.
Divers points ont été abordés, tels que :

- Rapport annuel 2019 du SIPPT ;
- Point sur les accidents du travail 2019 ;
- Plan annuel d'action 2020 et état d'avancement des points réalisés en 2019 ;
- Dossier concernant 1 accident du travail grave ;
- Présentation d'un projet de sustentation en intervention ;
- Recommandations d'hygiène du SPF Santé Publique pour le transport sanitaire de personnes, en ce y compris dans le cadre du Coronavirus ;
- Consignes de prévention dans les postes de secours et procédures d'intervention durant la pandémie ;
- Consignes de sécurité pour le personnel administratif et autorisation des membres du CPPT pour ce personnel puisse manger dans son bureau ;
- Présentation du projet des nouveaux bureaux de l'administration dans le bâtiment Newton ;
- Marché zonal d'acquisition de pantalons d'ambulanciers ;
- Courriers et points divers.

RELATIONS AVEC LE SEPPT

Depuis le 1er janvier 2018, la zone de secours travaille avec le Service Externe de Prévention et Protection au Travail MENSURA. Ce contrat s'achève fin 2020. Un nouveau marché va être préparé pour 2021.

Le conseiller en prévention-médecin du travail a notamment accompagné le service interne lors des visites annuelles des différents postes et a transmis ses rapports de visite. Diverses remarques ont ainsi été émises et des actions correctives menées ou en vue de l'être. Le médecin du travail a également pris part à certaines réunions du CPPT, où des questions spécifiques lui ont été posées telles que par exemple l'organisation de tests VO2 Max. La pandémie due au COVID-19 a suscité également beaucoup d'interrogations.

Le conseiller en prévention-aspects psychosociaux, de son côté, a dû intervenir pour le suivi d'un ancien dossier.

PLAN GLOBAL ET PLAN ANNUEL D'ACTION

Voici quelques-unes des principales réalisations effectuées en 2020 :

- Mise à jour annuelle du registre asbeste/amiante dans les postes de Braine-l'Alleud, Tubize et Wavre ;
- Enlèvement de l'encapsulage fortement abîmé d'une tuyauterie à base d'amiante au poste de Wavre ;
- Analyse de l'air et des poussières dans les caves du poste de Tubize : l'encapsulage à base d'amiante de toutes les tuyauteries étant fortement abîmé, il était urgent de procéder à cette analyse, l'enlèvement de cet encapsulage n'étant pas envisageable ;
- Campagne de vaccination contre la grippe pour les travailleurs intéressés ;
- Journées de recyclage pour le Conseiller en prévention conformément au Code du Bien-être au travail, Livre II, Titre 4, Chapitre 5.

Par ailleurs, divers projets ont été initiés cette année. Ils seront concrétisés en 2021. Parmi ces projets, on peut citer :

- Installation d'un dispositif de protection anti-chutes pour la fosse du garage du poste de Wavre ;
- Aménagement de divers locaux dans le poste de Wavre ;
- Fourniture de lunettes avec montures adaptables à l'appareil respiratoire aux sapeurs porteurs de lunettes de vue ;
- Formation d'un sapeur au rôle de personne de confiance ;
- Remplacement de châssis de fenêtres défectueux au dispatching du poste de Nivelles ;
- Installation de détecteurs CO et NO2 dans les garages des postes de Braine-l'Alleud et Wavre.

Par ailleurs, le plan annuel d'action 2021 a été rédigé. Il reprend les points qui n'ont pu être réalisés en 2020, les points classés en 2ème et 3ème rang dans le Plan Global 2019-2025, ainsi que divers points proposés par la ligne hiérarchique ou les délégations syndicales.

Département « Interventions »

La Direction du Département Interventions (Dir-INT) est assurée par le Major Serge LAUWERIER.

Ce Département est principalement destiné à organiser, sur le plan des missions opérationnelles, les différents postes de secours, en coordination et en collaboration des Officiers Responsables de Poste (ORP), des Chefs de poste (CP) et le Dispatching zonal avec la collaboration du Directeur du Dispatching (Dir-DISPATCH).

A cet effet, le Département Interventions a créé un groupe de travail (GT-INT-DISPATCH-ORP-CP) qui réunit régulièrement, en complément des réunions de la Commission Technique, les différents responsables des postes de secours et du Dispatching du Brabant wallon.

Le département comporte également plusieurs bureaux spécifiques qui assument les différentes tâches dévolues ou confiées à ce Département.

Actuellement, il existe :

- Un bureau Procédures opérationnelles (PRO-OPS) ;
- Un bureau Flash Info & Cartographie ;
- Un bureau Spécialisations.

Chaque bureau est coordonné par un Officier Responsable (ORB).

Des Conseillers Techniques (CT) encadrent les différentes spécialisations.

En vue d'assister le Commandant de Zone, le Département Interventions participe également à la rédaction du Schéma d'Organisation Opérationnelle, du Plan de Personnel et du Règlement Général de Travail de la Zone de Secours en collaboration des autres départements et de la Direction d'Administration sous la coordination de la Direction des Opérations, en concertation des Officiers Responsables de poste, des Chefs de poste et du Directeur du Dispatching zonal.

En complément, le Département Interventions a participé activement durant l'année 2020 au développement d'un plan en vue de proposer aux autorités une vision 2025-2026, mais également des perspectives sur le plus long terme, sur l'organisation générale de notre Zone, les postes de secours, les effectifs, les équipements et les infrastructures.

La Zone de secours compte cinq postes de secours en activité qui participent aux missions opérationnelles pompiers. Parmi ceux-ci, quatre postes participent également aux missions d'aide médicale urgente (AMU) :

Poste de secours	Types de Missions auxquelles participent les postes de secours	
Braine-l'Alleud (SIBA)		
Jodoigne (SIJO)		Non
Nivelles (SINI)		
Tubize (SITU)		
Wavre (SIWA)		

- : Participe aux missions opérationnelles techniques « pompier » (Mission catégorisées, filière « ROUGE ») ;
- : Participe aux missions opérationnelles « AMU » (Missions catégorisées, filière « JAUNE »).

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU DÉPARTEMENT INTERVENTIONS :

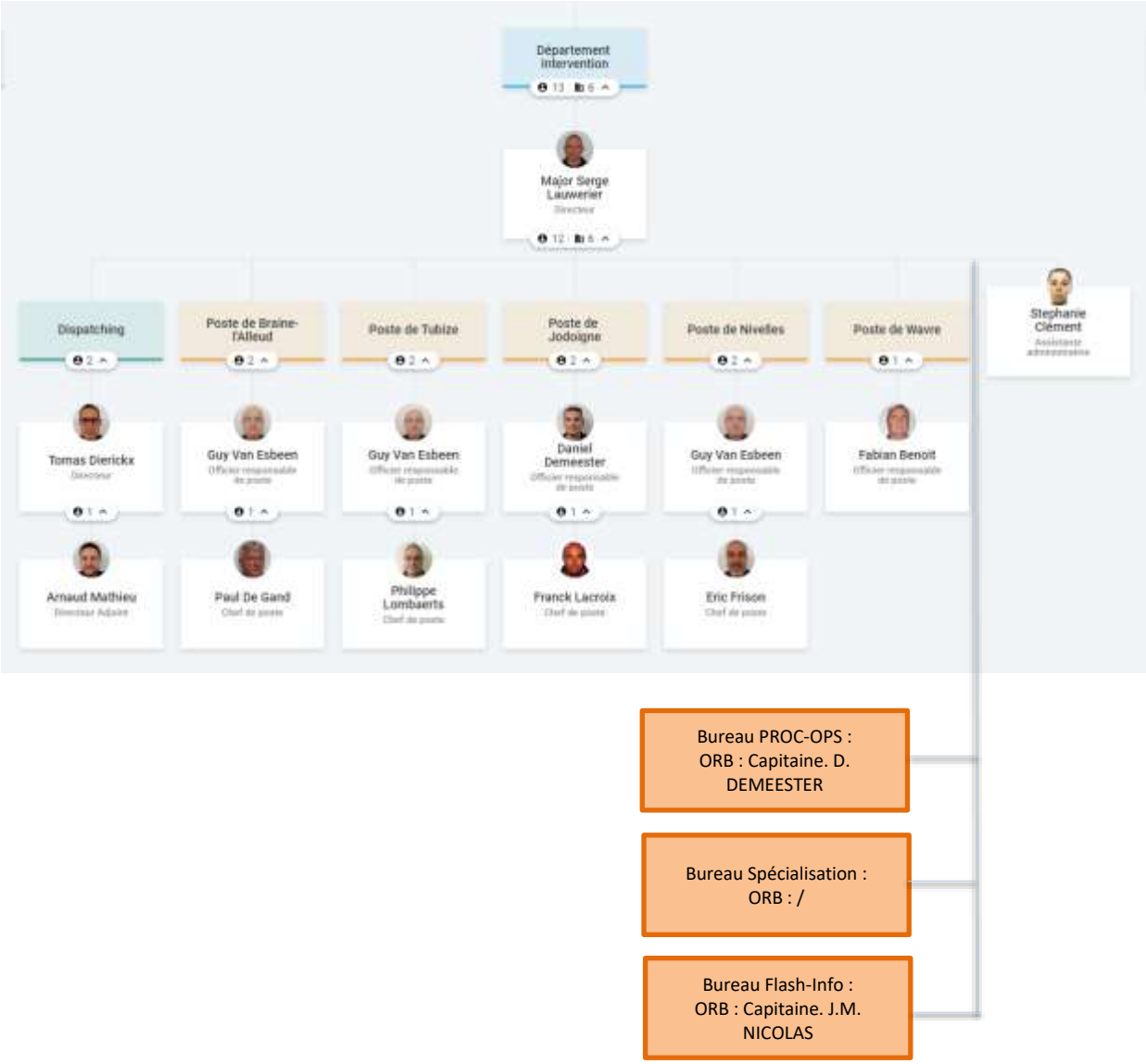

1) Dispatching du Brabant wallon :

Objectif : Organisation, coordination et gestion des communications des opérations effectuées par la Zone du Brabant wallon.

- Formation continue dispatcher organisée et suivie par 70 dispatchers;
- Paramétrage du logiciel CAD du Dispatching et mise à jour des données pour une plus grande automatisation des actions et apporter une meilleure assistance et aide à la décision des dispatchers ;
- Uniformisation des procédures et de l'encodage des plannings et des rôles des services de garde et des services de rappel à l'échelle des 5 postes de secours de la Zone ;
- Disposer d'outils performant pour alerter le personnel et les postes de secours ;
- Utilisation de pagers TPL permettant d'alerter, notamment, le personnel disponible en service de rappel avec une possibilité d'envoyer une confirmation de réception de l'alerte et de remonter vers son poste de secours d'affectation.

Durant l'année 2020, un nouveau marché public (et cahier des charges) a été réalisé en vue d'acquérir un nouveau logiciel CAD plus performant pour équiper notre Dispatching BW. La commande a été confirmée auprès du fournisseur au début de cette année 2021.

2) Bureau Procédures OPS (PROC-OPS) :

Objectif :
Développer et harmoniser des procédures opérationnelles, en coordination avec deux autres Départements Appuis Opérationnel et Formation, ainsi que le SIPPT, pour une mise en application dans tous les postes de la Zone de secours du Brabant wallon, ainsi qu'au Dispatching zonal.

Collaborer avec le Département Appui Opérationnel dans le cadre de la rédaction de notices d'utilisation relatives aux véhicules, équipements et matériel d'interventions.

Au cours de l'année 2020, plusieurs procédures (ou notes pratiques), documents types relatives à une procédure et notices d'utilisation ont été édites, mises à jour, mis en application, …, notamment :

- Fiche d'alerte RUE/TRAVAUX/RESSOURCES EN EAU ;
- Procédure de rédaction, de suivi, de validation des rapports d'intervention et des factures d'intervention (+ plusieurs documents réquisitoires, déclaration sur l'honneur, …) ;
- Neutralisation de nids de frelons asiatiques ;
- Plusieurs fiches réflexes et procédures et consignes dans le cadre de la crise sanitaire et des mesures de protection COVID ;
- Véhicule de transport & Support (NU) ;
- Planche de relève §NU).

Plusieurs projets ont également été initiés, à savoir :

- Uniformisation des rangements dans les véhicules du type autopompe multifonctionnelle (APMF), notamment, pour l'installation des système « bundle », d'espaces de rangement réfrigérés pour le ravitaillement de 1ère ligne du personnel opérationnel ;
- Uniformisation des rangements dans les véhicules de commandement (VC), notamment, pour l'installation d'un espace de rangement réfrigérés (frigo) pour le ravitaillement de 1ère ligne du personnel opérationnel ;
- Création d'une spécialisation « Sauvetage et Déblaiement » ;
- Subsistance en intervention ;
- Procédure de sauvetage d'animaux ;
- Procédure de sauvetage en eau de surface ;
- Procédure de destruction des chenilles processionnaires ;
- Procédure de rédaction et de suivi des RETEX ;
- Procédure d'extinction de feu de véhicule électrique ;
- Procédure réponse « Mayday » ;
- Outil de cartographie WEB ;
- Mise à jour du plan monodisciplinaire D1 (ou Plan ROUGE)

3) Bureau Flash-Info & Carto (Flash-Info) :

Objectif : Assurer la gestion, la rédaction et la mise à jour d'un Flash Info, y compris dans le format d'un outil de cartographie, en vue d'une mise à disposition des données utiles aux membres du personnel opérationnel dans le cadre de la réception des données liées aux arrêtés de police relatifs aux installations et manifestations temporaires, déviations suite à la neutralisation de voiries (routes barrées), de la rédaction de plan préalable d'intervention (PPI), des données liées aux ressources en eau d'extinction, …

A cet effet, chaque semaine, de nombreuses données sont recherchées, traitées, analysées, triées, … en vue d'être publiées.

4) Bureau Spécialisation :

Objectif : Coordonner et organiser les différentes spécialisations de la Zone de secours du Brabant wallon.

Spécialisations :

Trois spécialisations sont opérationnelles au sein de notre Zone de secours.

Il s'agit des spécialisations NRBC (CMIC/CMIR), GRIMP et Plongeurs. Ces Spécialisations sont destinées à intervenir lors de missions opérationnelles, en 2ème échelon, afin de renforcer les équipes de pompiers des postes de secours les plus proches, dans les cas particuliers d'interventions dont la gravité, la spécificité ou le type d'incident, nécessitent une formation et un équipement spécifique en support aux intervenants du 1er échelon.

Les Responsables et Conseillers Techniques de ces spécialisations ont travaillé activement afin de pouvoir assurer l'opérationnalité de ces équipes spécialisées, grâce à une réorganisation et un redéploiement des équipiers, des véhicules et des équipements, mais également grâce à l'intégration et la formation de nouveaux équipiers et des nouveaux aspirants équipiers pour compléter le cadre opérationnel spécifique pour ce type de missions.
Enfin, grâce à l'organisation de formations continuées et permanentes (stages et recyclages) en collaboration avec les écoles du feu et principalement l'école du feu de la province du Brabant wallon, notre personnel dispose des connaissances, compétences et des brevets indispensables pour pouvoir assurer la fonction d'équipiers et de Chefs d'équipes.

Une charte décrivant les principes communs de fonctionnement des équipes spécialisées est rédigée et validée par la Commission Technique et la Commission Etat-major de la Zone de Secours.

Prochainement, il est envisagé de commencer à organiser une quatrième spécialisation : la spécialisation « Sauvetage / déblaiement SD ».

a) Spécialisation NrBC (CMIC/CMIR/Biologique) :

- Conseiller Technique :
  - Capitaine Arnaud MATHIEU, Poste de secours de Nivelles

- Adjoints matériel/équipements :
  - Sergent Stéphane CASTIAUX, Poste de secours de Nivelles – Matériel et équipements véhicule S24 ;
  - Sapeur-pompier Martin MANISE, Poste de secours de Braine-l'Alleud – Matériel et équipements véhicule S24 ;
  - Caporal Fabrice MATHY, Poste de secours de Nivelles, Matériel et équipements conteneur B43 et matériel détection chimique ;
  - Sapeur-pompier Benjamin GONZE, Poste de secours de Nivelles, Matériel détection radiologique ;
  - Poste de secours de Wavre – Matériel et équipements conteneur B64

- Adjoint formation :
  - Sergent Johan COUVREUR, Poste de secours de Wavre

COMPOSITION DES EFFECTIFS DE LA SPÉCIALISATION :

Chefs d'équipe (CE)	Equipiers (E)	Assistants (A)
12	48	(18)

Les assistants qui sont repris dans le tableau (nombre = 18 entre parenthèse) ne sont pas nécessairement des équipiers « NrBC » et ne sont pas, dans le cas où cette fonction est assumée par un équipier, comptabilisés en supplément des 60 porteurs de tenues anti-gaz de la spécialisation. Il peut s'agir d'anciens équipiers qui ne sont

plus dans les conditions de pouvoir assurer la fonction de porteur de tenue anti-gaz (exemple : Fiche d'évaluation défavorable à la pratique de cette fonction, …).

b) Spécialisation GRIMP :

- Conseiller Technique :
  - Sergent Michaël CREPILLON, Poste de secours de Nivelles.

- Adjoints matériel/équipements :
  - Sapeur-pompier Thibaut CHAPELLE, Poste de secours de Nivelles

- Adjoint formation :
  - Sergent Philippe DELVAUX, Poste de secours de Wavre
  - Caporal Jimmy HENRION, Poste de secours de Nivelles

Composition des effectifs de la spécialisation :

Chefs d'équipe (IMP 3)	Equipiers (IMP 2)
6	26

c) Spécialisation Plongeurs :

- Conseiller Technique :
  - Adjudant André WYNS, Poste de secours de Jodoigne

- Adjoints matériel/équipements :
  - Sergent Olivier DELHALLE, Poste de secours de Tubize
  - Caporal Vincent COSSU, Poste de secours de Tubize

- Adjoint formation :
  - Sergent Rudy BOUCQUIAUX, Poste de secours de Nivelles

Composition des effectifs de la spécialisation :

Equipiers (*plongeur-sauveteur - Niveau 2)*	Assistants
24	(8)

Durant l'année 2019, les exercices de recyclages ont été réorganisés conformément aux prescriptions légales. Ces séances sont organisées sur différents sites extérieurs majoritairement choisis en Brabant wallon, principalement, trois sites : le canal Bruxelles-Charleroi, la carrière de Dongelberg et la Carrière d'Opprebais.

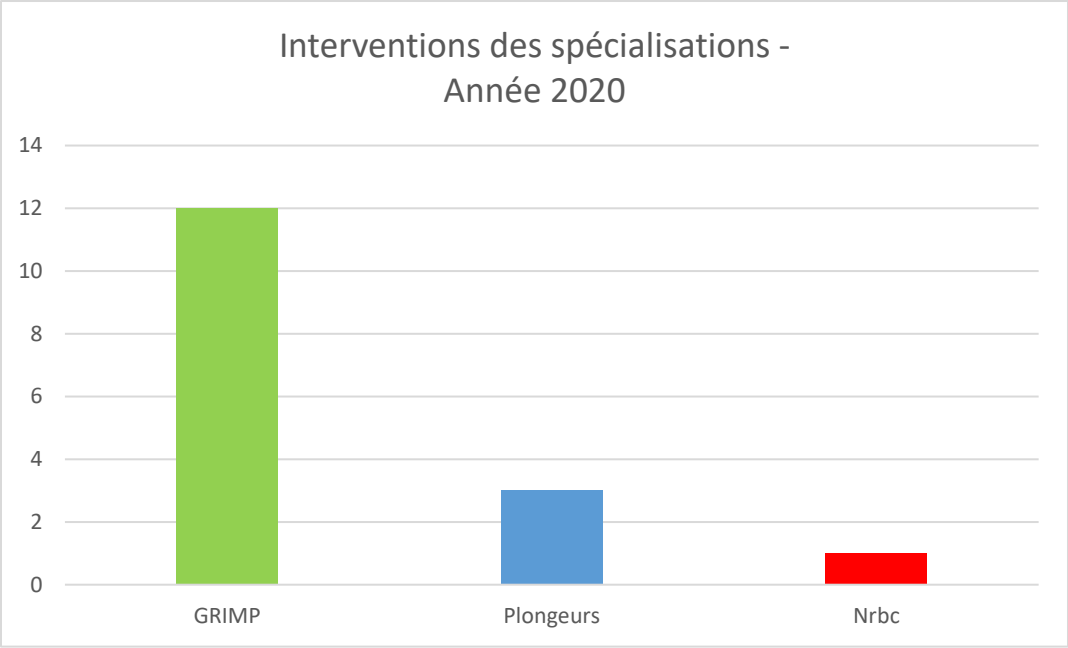
Interventions des spécialisations - Année 2020
14
12
10
8
6
4
2
0
GRIMP
Plongeurs
Nrbc

Département « formation »

Introduction

L'Arrêté royal relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux du 18 novembre 2015 a été publié au Moniteur Belge le 7 décembre 2015. Cet arrêté royal est entré en vigueur le 1er janvier 2016.

Le département formation de la zone de secours du Brabant wallon est constitué de 5 cellules, lesquelles assurent le maintien et le développement des acquis des membres de la zone. Chaque cellule est dirigée par un responsable qui en assume la gestion. Certaines cellules comprennent également des référents. Ces derniers constituent un maillon essentiel dans le fonctionnement de la formation au sein des postes de secours.

Parallèlement à la structure zonale, le Centre de Formation du Brabant wallon joue un rôle important dans la formation. Parmi ses fonctions se retrouvent notamment : l'organisation de la formation continue, l'organisation des promotions des membres de la zone, l'organisation des recrutements, le développement d'un plateau technique. Les liens étroits existant entre la zone de secours et le CFBW constituent un atout majeur pour le bon fonctionnement de la formation au sein de la zone.

Organisation du département formation

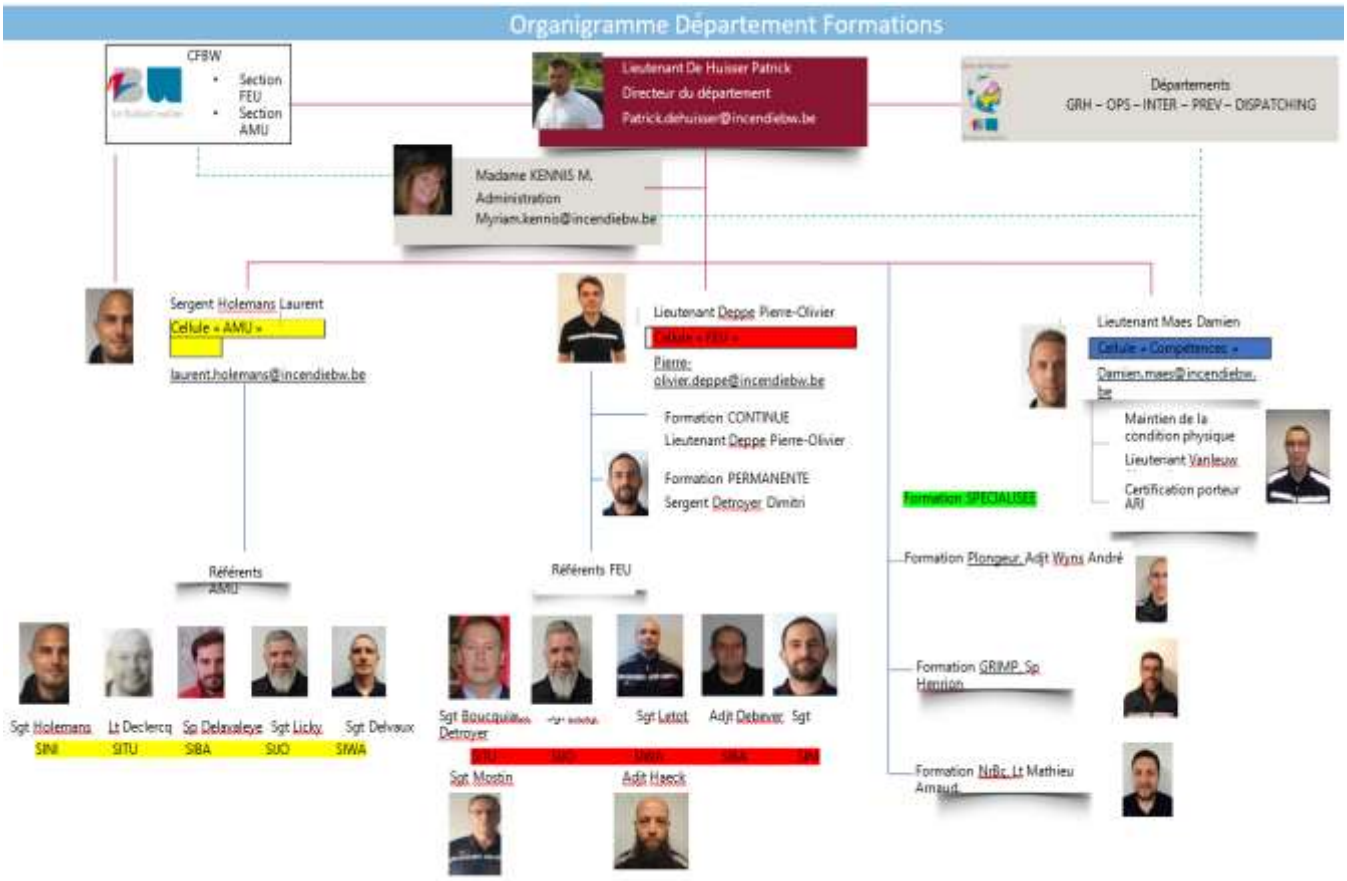

Objectifs stratégiques - formation permanente

L'AR formation stipule en son Art. 76 §2 : *« Le membre du personnel suit chaque année minimum 24 heures de formation permanente… »*

Le département formation a mis en place un programme de formation permanente reprenant différents thèmes d'exercice. Ces derniers sont organisés durant les gardes en caserne.

Les thèmes retenus par le département doivent être vus au minimum une fois par an. En dehors de ces thèmes, les formations sont libres et en rapport avec certains manquements observés par le chef d'équipe lors de certaines interventions ou sont destinées à la formation sur le nouveau matériel. Ces thèmes sont repris en détail dans le plan quinquennal de formation.

Le but est de maintenir les acquis et permettre aux pompiers de développer de nouvelles compétences et connaissances. Pour ce faire, la cellule « formation permanente » a mis en avant, en 2017, plusieurs objectifs dont vous trouverez la description ci-dessous.

OBJECTIF N° 01 : DÉVELOPPEMENT & DIFFUSION DES SUPPORTS DE COURS

Le métier de sapeur-pompier évolue sans cesse, que ce soit par le biais du nouveau matériel mis à disposition ou par l'intermédiaire des nouvelles technologies : nouveaux matériaux de construction, nouveaux types de constructions, voitures roulant au GPN, châssis plus solides… Ces évolutions plus ou moins rapides impliquent que le pompier soit formé en permanence.
Il est inutile de dispenser de la formation avec de la matière qui n'est plus à jour. Voilà pourquoi, une des priorités de la formation permanente est la mise à jour des cours déjà à disposition des chefs d'équipe.

OBJECTIF N° 02 : SUIVI DE LA FORMATION PAR LES RÉFÉRENTS « FEU »

Depuis 2015, le département formation collabore, au sein de chaque poste, avec des « référents feu », officiers ou sous-officiers faisant le lien entre le département et les hommes.
Le référent « feu » gère la planification et le suivi de la formation continue, il relaie les informations descendantes et montantes, fait part, au département formation, des désidératas de formation et des problèmes rencontrés.
Les référents « feu » se réunissent mensuellement avec le Dir Form. L'objectif de ces réunions, est de faire le point sur différents aspects liés à l'organisation des formations de base et continue, un membre de l'équipe administrative du centre de formation BW participe à cete réunion mensuelle.
En 2020, les référents « feu » se sont réunis 8 fois. Ces derniers ont accompli un travail remarquable au sein de leur poste, notamment :

- L'organisation et la planification de la formation continue,
- l'encodage des inscriptions dans le logiciel prévu à cet effet,
- la prise de connaissance des formations organisées par le centre de formation BW, mais également des adaptations faisant suite à des situations exceptionnelles, tel que, la pandémie « COVID-19 »,
- le suivi administratif des documents d'inscription,
- le suivi des problèmes rencontrés au sein du poste.

OBJECTIF N° 03 : ANALYSE DE LA FORMATION PERMANENTE

Mettre en place des formations et créer des supports de cours est inutile si ces formations ne sont pas dispensées au sein des différents postes.
La traçabilité de l'organisation de ces formations ainsi que la traçabilité de la participation d'un agent se fait grâce à un encodage des exercices organisés dans les postes, par équipe, par membre du personnel ou par type de formation suivie/dispensée.

Le nombre d'heure qu'un agent a suivi est à tout moment disponible dans son profil Abifire.

OBJECTIF N° 04 : NOUVEAUX OUTILS PÉDAGOGIQUES

Afin d'optimiser la formation au sein des postes, des outils pédagogiques ont été achetés par le département :

PAFARI (Thème sauvetage de sauveteurs)

Porte de forcement (D Forcible)

Les outils pédagogiques (containers Haagen, Pafari, escaliers, maison VPP et porte de forcement) tournent au sein des 5 postes de secours suivant le planning ci-dessous. Le retour du personnel est très positif quant à l'apport pédagogique de ce matériel.

Planning 2020	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Containers HAAGEN	Poste de Tubize		Poste de Nivelles		Poste de BLL			Poste de Wavre			Poste de Jodoigne	
PAFARI	Poste de BLL			Poste de Wavre			Poste de Jodoigne		Poste de Tubize		Poste de Nivelles	
Dforcible	Poste de Wavre			Poste de Jodoigne		Poste de Tubize		Poste de Nivelles		Poste de BLL		
Escalier PPMO	Poste de Nivelles		Poste de Tubize		Poste de Jodoigne		Poste de BLL			Poste de Wavre		
Maison VPP	Poste de Tubize		Poste de Nivelles		Poste de BLL			Poste de Wavre			Poste de Jodoigne	

Objectifs stratégiques - formation continue

OBJECTIF N° 05 : CYCLE DE FORMATION CONTINUE SUR 5ANS, AR DU 19 AVRIL 2014

Le statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours prévoit une formation continue au cours de la carrière.
L'article 150 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 prévoit qu'à partir du 19 janvier 2019 (2), le membre du personnel suit au minimum 120 heures de formation continue par cinq ans en vue du maintien des compétences déjà acquises, de l'adaptation réactive des compétences acquises et de l'apprentissage proactif de nouvelles techniques et compétences afin de pouvoir continuer à exercer efficacement la fonction actuelle, sans préjudice des obligations de formation du livre Ier, titre 2, du code du bien-être au travail.
24 heures de formation sont organisées par un centre de formation pour la sécurité civile.

Les thèmes de formation continue abordés en 2020 ont été les suivants :

- Grands-animaux
- Brancardage en milieux périlleux
- BA4 – BA5
- Abattage – tronçonnage
- Pratique chaude (caméra thermique)
- Recyclage TPI
- Recyclage dispatcher
- Recyclage NRBC

OBJECTIF N° 06 : FORMATIONS DE BASE ADAPTÉES AUX BESOINS DE LA ZONE DE SECOURS

Parallèlement aux heures de formation continue prévues par l'AR du 19 avril 2014, la zone de secours a la possibilité d'envoyer des membres opérationnels au CFBW afin d'acquérir des compétences spécifiques pour répondre aux besoins opérationnels de la zone.
En 2020, les formations de base suivantes ont été dispensées par le centre de formation BW :

- 1 brevet Sapeur (B01) (24 candidats)
- 1 brevet B01 pour des jeunes sortant de l'école (20 candidats) fin de la formation
- 1 session AMU de base (24 candidats)
- 1 session AMU de base pour des jeunes sortant de l'école (24 candidats) fin de la formation
- 1 formation Prev 1 (12 candidats)
- 1 formation B02 (24 candidats)
- 1 formation Delta B01 (24 candidats)
- 1 formation M01 (24 candidats au module 1 commandement organisé par formation BW)
- 1 formation M01 (8 candidats pour l'ensemble des modules organisé par Jurbise)
- 1 formation Delta M01 (12 candidats pour le module substances dangereuses)
- 1 formation OFF 1 (9 candidats) fin de la formation

Objectifs stratégiques - formation spécialisée

L'organisation des équipes spécialisées est reprise dans la note pratique NP-D_INT-CEL_SPE 2016-001.

Les recyclages ont été organisés en 2020 pour les 3 spécialisations NrBC, GRIMP et Plongeurs.

Objectifs stratégiques - formation Aide Médicale Urgente AMU

OBJECTIF N° 07 : ORGANISATION DE LA FORMATION AMU DE BASE

Cadre légal : Sur base de l'Art.41 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, le conseil zonal peut décider que la réussite de la formation du brevet de secouriste-ambulancier soit une des conditions de nomination d'un sapeur-pompier stagiaire professionnel ou volontaire.

Une formation AMU de base a été organisée en 2020 par la section AMU du centre de formation BW.

OBJECTIF N° 08 : ORGANISATION DES RECYCLAGES AMU

Cadre légal : Suivant l'Art.15. et 17 du chapitre IV de la loi du 8 juillet 1964 relatif à l'aide médicale urgente, le titulaire du brevet de secouriste-ambulancier doit être évalué tous les cinq ans au terme de sa formation permanente, et ce, en vue de la prolongation du brevet. Pour pouvoir prétendre à passer cette évaluation quinquennale, le titulaire doit suivre annuellement 24h00 de recyclage réparties en au moins 6 heures de cours théoriques et au moins 12 heures de cours et exercices pratiques.

En 2020, les recyclages AMU ont été organisés conformément aux notes de service zonales « ZSBW-RH005.16 et ZSBW-RH006.16 », mais la plupart n'ont pu être organisé au vu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie.

Objectifs stratégiques - maintien de la condition physique

OBJECTIF N° 09 : EQUIPEMENT DES SALLES DE SPORT

Courant 2020, les salles de sport étaient présentes au sein des postes sauf le poste de Jodoigne ont été équipées par du matériel sportif acquis par la zone de secours.

OBJECTIF N° 10 : EQUIPEMENT EN MATÉRIEL SPORTIF

Comme en 2019, en 2020 des équipement sportifs sont fournis au personnel pour réaliser les séances d'entraînement. (chaussures de sport, shorts, ...)

OBJECTIF N° 11 : LANCEMENT DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT DANS LES POSTES

Les séances de sport s'organisent au sein des différents postes de secours, mais ont également été adapté suite à la situation liée à la pandémie.
Des entraînements au parcours PPMO ont également été organisé au sein de poste afin de préparer au mieux le personnel opérationnel qui devra le présenter officiellement dès le deuxième semestre 2021.
Ce test PPMO sera organisé et encadré par le centre de formation BW.

Objectifs stratégiques - formation interne des nouvelles recrues

CONTEXTE GÉNÉRAL

La zone de secours a engagé par recrutement des nouveaux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en 2020.
L'organisation de leur formation interne et externe a été organisée et gérée par le département formation.
Conformément à l'AR du 19 avril 2014 chaque stagiaire est encadré par un maître de stage et ce jusqu'à la fin de son stage. Dans ce contexte, chaque stagiaire a reçu son journal de bord.
Lors de son entrée en service, le stagiaire doit passer un entretien de fonction avec son maître de stage. Ces entretiens de fonction ont été réalisés pour l'ensemble des stagiaires.
Afin d'établir les rapports de stage intermédiaires (à réaliser tous les 3 mois), le maître de stage dispose d'un document type « Entretien de fonction et rapports de stage intermédiaire ».
Au terme de sa formation, le stagiaire sera évalué sur ses compétences afin de déterminer s'il est capable d'intégrer une équipe.

CONTENU DE LA FORMATION INTERNE

La formation des stagiaires sapeurs-pompiers professionnels s'est étalée sur 5 semaines :
Le stagiaire est formé par les membres des postes de secours. Il suit alors un programme déterminé par le département formation. Le premier programme reprend des thèmes de cours dispensés en matinée tandis que le deuxième programme reprend la matière que suivent les sapeurs qui souhaitent intégrer un autre poste de secours.
Pour les stagiaires volontaires déjà breveté, une liste non exhaustive de thématiques à voir a été transmise aux responsables de poste, l'organisation des séances de formation est organisée au sein du poste par son responsable.

CONCLUSION

L'année 2020 fût fortement bousculée et impactée au niveau de l'organisation des formations suite aux mesures prises pour faire face à la pandémie « COVID 19 ». Environ 750 heures de formation continue et/ou de base ont été annulées, mais également la majeure partie des recyclages d'aide médicale urgente.
L'organisation des exercices des équipes spécialisées a également été mise à l'arrêt depuis le mois de mars 2020.
Des adaptations de certaines formations de base ont été réalisées sur base d'analyse de risques afin d'impacter le moins possible la formations des nouveaux sapeurs-pompiers volontaire.
Fort heureusement, sur base des recommandations du KCCE au Ministre, des adaptations du cadre légal ont été effectuées afin de revoir à la baisse les heures de formations « pompier » obligatoires, le SPF santé-publique a également pris des mesures afin de prolonger la date de validité des badges « AMU »

Département « appui opérationnel »

Le Département Appui Opérationnel regroupe les activités techniques (et administratives associées), nécessaires à la mise à disposition d'outils (véhicules, matériel, équipements individuels, infrastructures, informatique…). Ces outils étant indispensables à la bonne réalisation des missions de secours.

Structure générale

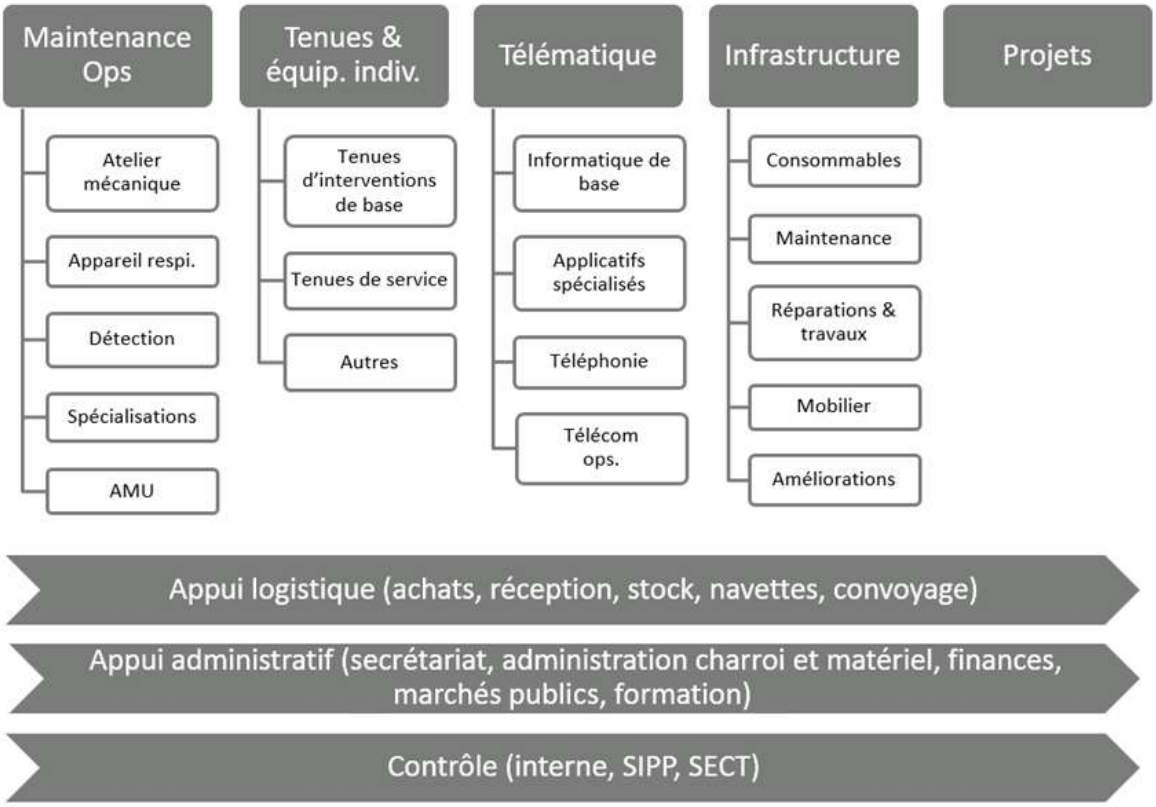

Appui administratif :

Administration du charroi :
But : Maintenir à jour la liste du matériel roulant, des documents de bord, des contrats d'assurance, des exemptions de taxes diverses, des contrôles techniques…

Tâches accomplies durant l'année :

- ✓ Quelques statistiques sur base des données disponibles :
  Un total de 340.000km parcourus en 2020 par les 12 ambulances opérationnelles, soit une moyenne individuelle de 28.333km. L'ambulance dédiée principalement aux missions COVID a effectué plus de 40.000km à elle seule. En fonction du poste, la moyenne par véhicule varie fortement selon le nombre de missions, le secteur d'intervention et la proximité des hôpitaux de destination.

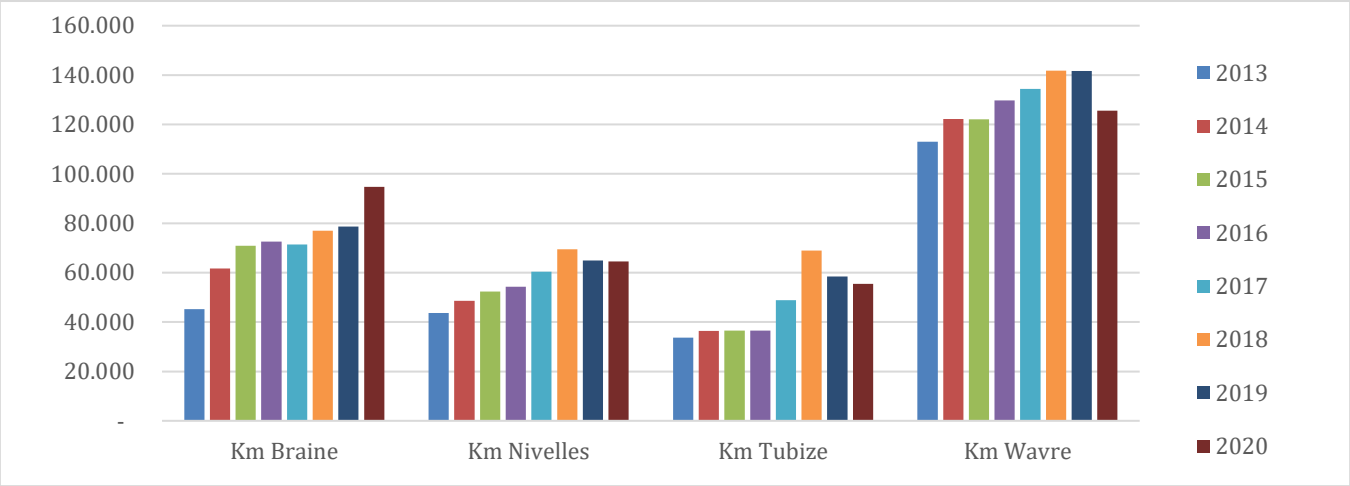

D'autre part, les véhicules « pompiers » ont parcouru 489.000km pour l'ensemble des missions opérationnelles et non opérationnelles (administration, formation, logistique, …) contre 610.000km en 2019. La différence (-20%) provient essentiellement de la diminution des déplacements pour formation et des activités de prévention incendie suite aux restriction due à la crise COVID.

- ✓ 41 sinistres sur les véhicules sont à déplorer. Aucun n'a occasionné d'incapacité de travail ni de déclassement du véhicule (34 en 2019 et 53 en 2018) ;

- ✓ Situation des véhicules : selon un âge théorique de durée de vie des véhicules, le graphique ci-dessous reprend la situation par tranche de durée de vie atteinte. Les véhicules ayant dépassé la durée de vie théorique sont soit en cours de remplacement soit maintenus en service de part leur bon état (selon les marques et usures des véhicules, pour une même catégorie, certains atteignent péniblement la durée de vie théorique, comme d'autres peuvent largement la dépasser).

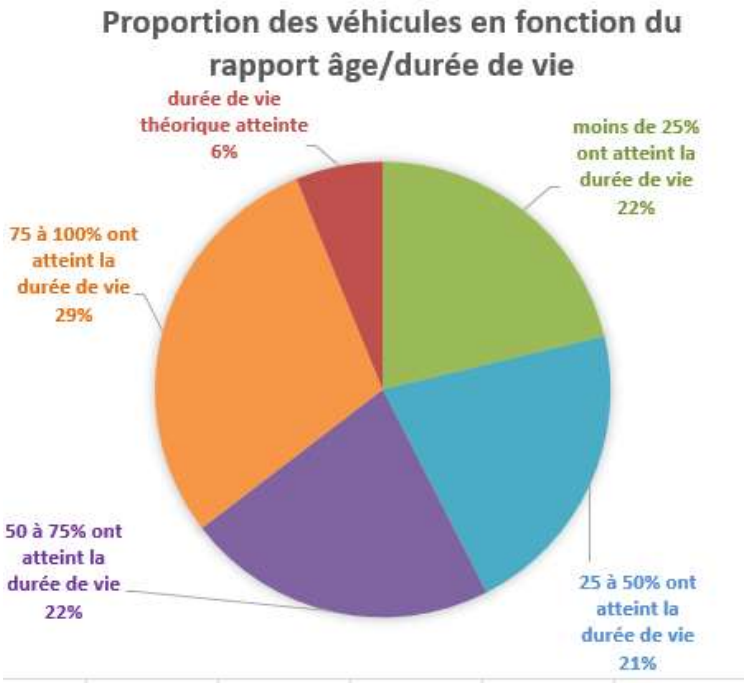

Durée de vie moyenne	
Ambulances	7 à 10 ans
Autopompes	18 à 20 ans
Auto-échelles	18 à 20 ans
Camions autres	20 à 22 ans
Camionnettes diverses	14 à 18 ans
Véhicules légers	12 à 14 ans

Administration du matériel
Buts :
- Disposer d'une vue globale et exhaustive des équipements dont dispose la zone
- Maintenir à jour cette liste : ajout, déplacement, déclassement…
- Evaluation et gestion des assurances du matériel

Finances
But : Utilisation contrôlée des budgets de fonctionnement et d'investissement accordés à la zone

Tâches accomplies durant l'année :
- ✓ Contribution à l'élaboration du budget ;
- ✓ Etablissement et suivi de près de 1.400 bons de commande selon le principe : proposition, demande, bon de commande, signature, engagement, livraison/réception, certification de la facture.

Marchés publics
But : Elaboration de marchés publics dans le cadre d'investissements comme dans le cadre de fournitures et des services réguliers nécessaires au bon fonctionnement quotidien des moyens matériels dont dispose la zone.

Tâches accomplies durant l'année :
- ✓ Attribution de marchés pour :
  - Réseau informatique entre les casernes et l'administration (WAN) ;
  - Remplacement de la téléphonie des casernes et de l'administration ;
  - Fourniture de bottines de sécurité ;
  - Fourniture de pantalons d'ambulancier ;
- ✓ Préparation de marchés entre autre pour :
  - Fourniture de vêtements spécifiques aux ambulanciers ;
  - Remplacement des casques de protection pour les interventions techniques ;
  - Location de bouteilles d'oxygène ;
  - Transformation de bâtiments ;
  - Renouvellement de l'hébergement informatique ;
  - Renouvellement du marché de nettoyage des tenues ;
  - Renouvellement de marchés de fournitures et services divers.

Formation
But : Donner un appui au département formation en réalisant des notices d'utilisation de matériel avant toute mise en service de celui-ci.
Mettre à disposition les équipements nécessaires aux formations internes mais également et principalement au Centre de Formation du Brabant wallon (CFBW).

Nombre de journées de mise à disposition de véhicules et conteneurs au CFBW :

Véhicules	
Autopompe	41
Engin aérien	2
Camionnette	15
Porte-conteneur	34
Ambulance	1
Jeep pickup	17
Secours technique	13

Berces/conteneurs	
Matériel	19
Secours	3
Benne	5

Appui logistique

Achat, réception, stockage, distribution :
But : Organiser les acquisitions courantes, la réception des marchandises, le stockage et sa gestion, ainsi que la distribution de celles-ci. Entreposer le matériel opérationnel de réserve (consommables, outils, équipements, EPI). Répertorier et entreposer les équipements déclassés et organiser les évacuations, destruction et ventes éventuelles.

Navette et convoyage :
Remarque : La Zone bénéficie de la navette de l'Administration provinciale et passe deux fois par semaine dans tous les postes pour les besoins administratifs.
But : Disposer d'une navette pour les besoins techniques (transfert de matériel vers les lieux d'entretien (ARI, détecteur gaz…), transport de consommables (AMU, émulseur, EPI, …) ainsi que d'un système de convoyage de véhicules et équipements vers les sous-traitances.

Contrôle :
But : Le contrôle régulier du bon fonctionnement et de l'état général du matériel des équipements et des véhicules est essentiel dans notre domaine d'activité. Des contrôles « légaux » doivent également être effectués par des Services de Contrôle Technique Externe (SECT) à échéances strictes (engins de levage…).

Maintenance opérationnelle :

Atelier mécanique (Cellule technique) :
But : La cellule technique a en charge la gestion de la maintenance et des réparations des véhicules et autres équipements techniques d'intervention. Ces travaux sont effectués en caserne par le personnel spécialisé ou non (selon les cas) ou sous-traités.

Tâches accomplies durant l'année :
- ✓ Engagement d'un nouveau mécanicien pour le poste de Wavre suite à la mise à la pension d'un sapeur-mécanicien ;
- ✓ Installation d'un pont élévateur 5 tonnes au poste de Braine-l'Alleud, facilitant la maintenance des véhicules.

Appareils respiratoires (Cellule ARI) :
But : La cellule ARI se charge de la gestion des appareils respiratoires isolants. Les ARI sont des équipements de protection individuelle de catégorie 3 (protection de l'utilisateur contre les dangers mortels ou les dommages susceptibles de nuire à la santé de manière irréversible). L'entretien, la maintenance et la gestion de ces équipements sont particulièrement importants.

Tâches accomplies durant l'année :
- ✓ Mise en service d'une machine de nettoyage pour les appareils respiratoires au laboratoire de Braine-l'Alleud ; Les deux laboratoires de la Zone disposent à présent des mêmes moyens d'entretien et maintenance.

Détection :
But : La cellule détection se charge de la gestion des divers appareils de détection de gaz et radioactivités : inventorisation, organisation des étalonnages sous-traités ou non, de la programmation des appareils…

Tâches accomplies durant l'année :
- ✓ Etude pour le remplacement de 5 anciens explosimètres ;
- ✓ Mise en service d'un kit de calibration et organisation mensuelle d'un contrôle avec calibration éventuelle de tous les explosimètres et détecteurs mono-gaz.

Spécialisations :
But : Dans le cadre des spécialisations (Cellule chimique, plongeurs, GRIMP, …) les différentes cellules spécialisées ont pour responsabilité, la gestion de leur matériel sous la supervision du Département Intervention et du Département Appui.
AMU :
But : La cellule AMU est en charge des aspects logistiques nécessaires aux bons déroulements des missions d'Aide Médicales Urgentes de la zone.

Tâches accomplies durant l'année :
Cette organisation est toujours gérée au niveau des postes de secours, comme auparavant, avec peu de gestion centralisée. Les liens particuliers et non uniformes avec les institutions hospitalières proches des postes en sont la raison.

- ✓ Mise en place d'une équipe chargée de l'organisation des acquisitions des consommables et l'instauration d'un stockage centralisé (« magasin »).

Tenues et équipements individuels :

But : Gestion des tenues au sens large (tenues catégorisées EPI ou non) : tenues de service, tenues d'intervention de base (feu, technique, médicale), tenues spécifiques…

Tâches accomplies durant l'année :

- ✓ Elaboration de marchés publics pluriannuels de fournitures :
  - de bottines de sécurité ;
  - de pantalons d'ambulancier ;

Télématique :

But : La télématique regroupe tous les éléments techniques liés à l'informatique et à la télécommunication (y compris radiocommunication).

Tâches accomplies durant l'année :

- ✓ Equipement du conteneur Poste de Commandement de moyens modernes de communication (internet, vidéo, multimédia)
- ✓ Renouvellement du réseau informatique (WAN) reliant les postes de secours entre eux et intégration de l'Administration zonale dans celui-ci ;
- ✓ Remplacement des centrales téléphoniques des postes de secours par un seul système centralisé VoIP, intégrant également l'Administration zonale, avec instauration d'un nouveau plan de numérotation téléphonique interne et externe ;
- ✓ Etude pour l'acquisition d'un drone en partenariat avec les services du Gouverneur du Brabant wallon.

Infrastructure :

But : La cellule infrastructure sera en charge de la maintenance des bâtiments ainsi que des équipements liés à l'utilisation de ceux-ci.

Projets :

But : Initier et/ou participer aux nouveaux projets d'implication générale.

Tâches accomplies durant l'année :

- ✓ Livraison et mise en service de 5 nouveaux véhicules commandés sur les budgets 2017 et 2019 :
  - 2 véhicules logistiques (Poste de Braine et Tubize) ;
  - 2 ambulances (Poste de Braine et Tubize) ;
  - 1 autopompe (Poste de Braine) ;

- ✓ Commande de :
  - 2 ambulances (livraison prévue en mai 2021) ;
  - 2 véhicules de commandement (livraison prévu août 2021) ;
  - 1 véhicule logistique (livraison prévu juin 2021) ;
  - 1 auto-échelle (livraison prévu mi 2022) ;
- ✓ Réalisation de vestiaires dans le poste de Braine-l'Alleud ;
- ✓ Augmentation de la capacité des dortoirs dans le poste de Nivelles ;
- ✓ Remplacement d'une partie du bardage du poste de Nivelles.

Projets prévus pour 2021 :

- ✓ Acquisition de :
  - 1 ambulance ;
  - 1 véhicule logistique.
- ✓ Acquisition de nouvelles tenues d'ambulancier conformes à la nouvelle législation en la matière ;
- ✓ Remplacement des casques d'interventions techniques pour l'ensemble du personnel ;
- ✓ Remplacement du revêtement de la toiture du poste de Braine-l'Alleud ;
- ✓ Remplacement / agrandissement des douches du poste de Wavre ;
- ✓ Réalisation de vestiaires et locaux logistiques au poste de Wavre ;
- ✓ Augmentation de la capacité des dortoirs du poste de Tubize et réalisation de dortoirs (inexistants) dans le poste de Jodoigne ;

Impact de la crise du coronavirus sur le département :

Le Département a été particulièrement sollicité dans la crise :

Appui administratif :

- ✓ Recherche constante de fournitures avec les difficultés apparues : augmentation des prix, délais de fournitures incertains, qualité et conformité des fournitures complexes à vérifier suite à l'apparition de faux certificats de conformité, de faux laboratoires de certification, de laboratoires de certification non compétents en la matière, …
  L'approvisionnement de certains produits (gants e.a.) est toujours problématique ce début 2021.

Appui logistique :

- ✓ Evaluation permanente de la consommation des équipements de protection et des consommables de nettoyage et désinfection ;
- ✓ Organisation hebdomadaire (minimum) d'une navette de distribution des consommables.

Consommables utilisés durant la crise :

Masque FFP2/FFP3	Usage unique	9.600
Filtre FFP3 pour demi-masque	Usage 12h (*)	460
Masque chirurgical	Usage unique	36.000
Blouse de protection	Usage unique	1.300
Combinaison de protection	Usage unique	1.700
Combinaison réutilisable	Usage multiple (8 fois) (*)	200
Gant latex / nitrile	Usage unique	140.000
Gel et liquide hydroalcoolique	En litres	300
Liquide de nettoyage et de désinfection de surface	En litres	17.000

(*) utilisé spécifiquement par l'ambulance dédiée aux missions « COVID ».

Département « Prévention incendie »

Introduction

Les missions dévolues à notre département reprises dans l'AR du 19 décembre 2014 fixant l'organisation de la prévention incendie dans les zones de secours (avis, contrôle et sensibilisation) continuent d'être assurées avec rigueur et professionnalisme.

Afin de pouvoir donner des conseils mais aussi et surtout d'expliquer le contenu de nos rapports, une permanence téléphonique a été mise en place et est gérée par nos 3 techniciens en prévention civils. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9 à 12h. En complément, l'adresse e-mail et la ligne téléphonique de l'auteur de chaque rapport sont incluses dans la conclusion de ceux-ci.

Une commission de dérogation zonale permet de remettre un avis collégial sur l'octroi ou non d'une dérogation à une prescription légale sollicitée via l'autorité concernée.

Une page « prévention » est implémentée sur le site internet de la zone. Elle explique les missions du département et met à disposition de tous un formulaire de demande de renseignements ainsi que le règlement général de police relatif à la protection contre l'incendie et l'explosion du Brabant wallon.

Statistiques des missions de prévention

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, la zone de secours a traité un total de **2222** missions de prévention incendie. Le nombre de missions traitées a baissé de 12% suite à la crise sanitaire. En effet, seules les demandes de renseignements pouvant être traitées à distance ont été réalisées et beaucoup de réunion de projet ont été annulées.

	2017		2018		2019		2020	
Total poste Braine	447	17,89%	492	19,48%	539	21,41%	520	23,40%
Total poste Jodoigne	237	9,48%	234	9,26%	250	9,93%	255	11,48%
Total poste Nivelles	474	18,97%	409	16,19%	330	13,11%	261	11,75%
Total poste Tubize	122	4,88%	224	8,87%	295	11,72%	214	9,63%
Total poste Wavre	559	22,37%	590	23,36%	541	21,49%	468	21,06%
Total TPI civils	660	26,41%	577	22,84%	562	22,33%	504	22,68%
Total	**2499**		**2526**		**2517**		**2222**	

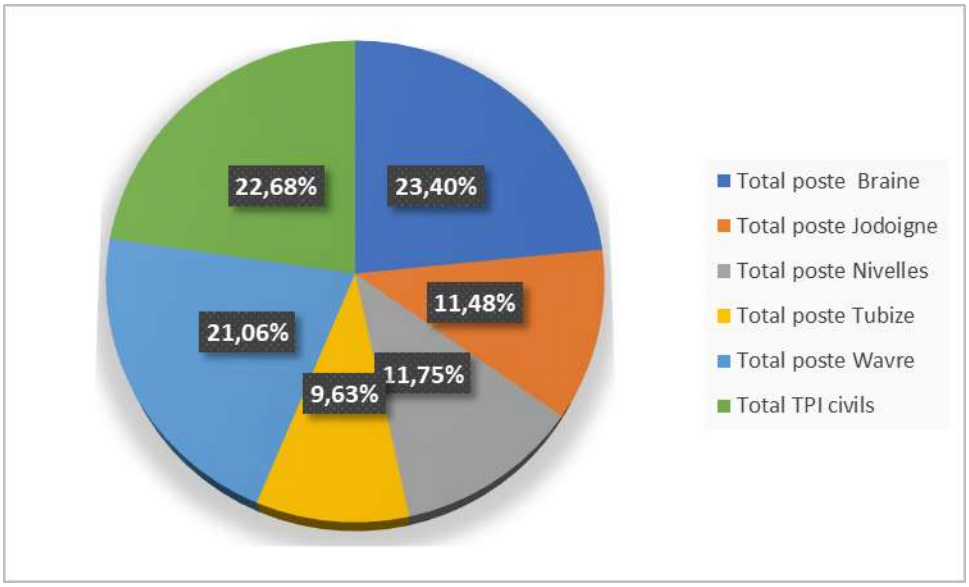

Nombre de demandes de missions de prévention par commune				
	2017	2018	2019	2020
Beauvechain	29	26	52	44
Braine-l'Alleud	189	197	171	175
Braine-le-Château	46	48	38	49
Chastre	22	11	31	31
Chaumont, Dion, Corroy	64	75	74	66
Court-Saint Etienne	54	62	57	50
Genappe	68	103	110	65
Grez-Doiceau	52	56	86	52
Hélécine	19	26	7	20
Incourt	21	14	19	20
Ittre	44	46	44	21
Jodoigne	70	66	89	80
La Hulpe	56	53	47	58
Lasne	63	69	52	56
Mont Saint Guibert	58	73	68	47
Nivelles	204	219	226	208
Orp-Jauche	35	26	42	43
Ottignies LLN	412	377	316	240
Perwez	62	57	35	71
Ramilies	31	30	38	32
Rebecq	36	40	50	50
Rixensart	118	119	109	135
Tubize	205	146	194	128
Villers-la-Ville	68	96	72	46
walhain	49	33	56	44
Waterloo	211	191	161	138
Wavre	233	267	273	253

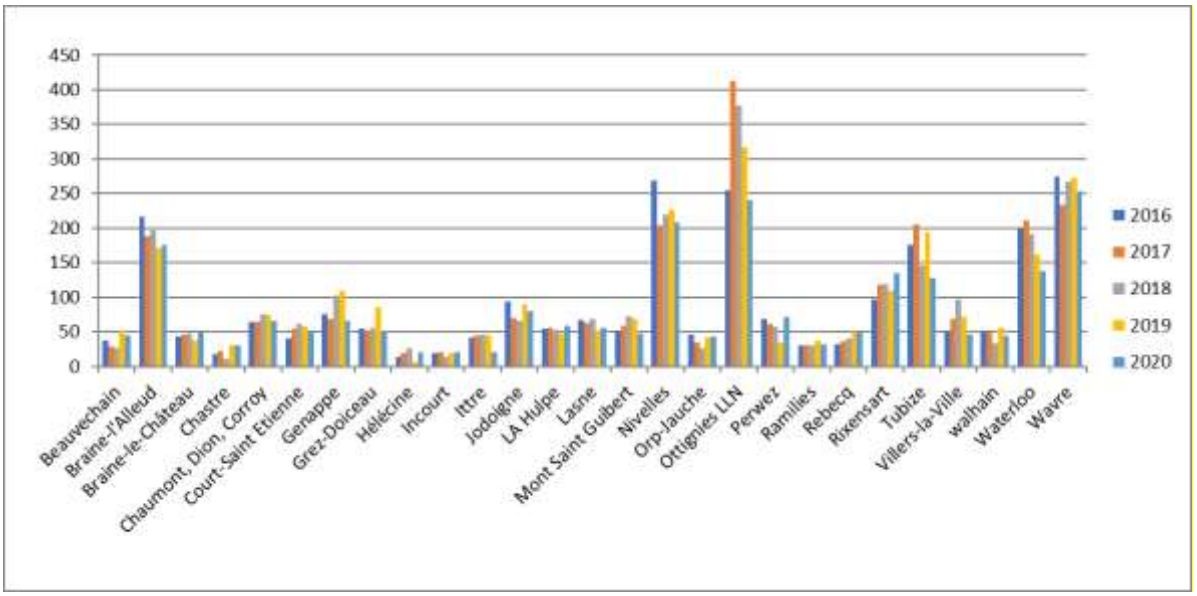

Techniciens en prévention de l'incendie civils :

Les 3 TPI civils ont largement contribué au traitement des missions de prévention incendie en traitant 22,68 % des missions de la zone mais aussi en gérant la permanence téléphonique mise en place.

Depuis septembre 2020, deux ou trois techniciens en prévention du cadre « officiers » viennent chaque jour au bureau central afin d'épauler le personnel civil dans le cadre de l'analyse des plans. Lorsqu'ils travaillent dans les postes, ils s'occupent principalement de l'accomplissement des visites de contrôles et des réunions qui se déroulent sur leur ancien secteur d'intervention, et ce pour limiter les déplacements au strict minimum.

Afin d'aider le travail quotidien des techniciens en prévention incendie et afin d'uniformiser les documents rédigés par ceux-ci, le département a établi une série de « rapports types » (modèles de rapports) qui peuvent être utilisés, avec le logiciel Abifire – module prévention, pour créer les rapports liés aux diverses missions.

Secrétariat :

Le secrétariat (une secrétaire à temps plein) a été renforcé par une personne à mi-temps depuis septembre 2019 afin de réaliser les tâches logistiques.

Archivage :

Afin de réduire l'espace nécessaire au stockage des rapports de prévention et permettre à chacun de les consulter à distance, l'archivage en format digital a débuté durant les grandes vacances scolaires par des étudiants. Les documents du poste Nivelles ont tous été traités ainsi qu'une partie du poste de Tubize.

Facturation

Depuis septembre 2019, un nouveau règlement-redevance est applicable. Ce dernier tient compte de la destination des bâtiments et est majoritairement basé sur des forfaits.

Les missions de prévention incendie et les demandes d'avis sont facturées aux demandeurs. En 2020, un montant de 604.770 € a été facturé (sur un total de 1614 tarifications établies).

Pour rappel, le montant total des factures de prévention établies sur l'année 2015 était de 492.708 euros (9 mois), de 743.263 euros en 2016, de 614.636€ en 2017, de 877.125€ en 2018 (1991 factures) et de 991.781 € en 2019.

Règlement Général de Police en matière de protection contre l'incendie :

Le nouveau RGP relatif à la protection incendie avait été rédigé en cellule prévention de la prézone et avait été envoyé aux 27 communes de la zone pour adoption dès le premier avril 2015.
Sur base des informations qui nous avaient été communiquées en 2015, un peu plus des deux tiers des communes de la zone, soit 19 sur les 27, avaient adopté ce nouveau règlement à la fin 2015.

En 2019, tout comme en 2016, 2017 et 2018, une commune supplémentaire est venue compléter la liste ; il s'agit de la commune de Mont-Saint-Guibert qui a adopté ce RGP en octobre 2019, ce qui porte le nombre de communes ayant adopté le RGP à 24 sur les 27 de la province.

<u>Cellule Planifications (Cel PLANI)</u>
<u>Buts</u> :

- ✔ Assurer les contacts entre la Zone de secours du Brabant wallon (Discipline 1) et les agents « CPU » des villes et communes de notre province ;
- ✔ Participation aux réunions "Cellule sécurité communale" dans le cadre de l'élaboration, rédaction, mise à jour et organisation d'exercice pour les PGUIC ;
- ✔ Donner des avis sur les projets de PGUIC ;

- ✔ Participation aux réunions "Cellule sécurité communale" dans le cadre d'évènements ou organisations de manifestations ou festivités avec grand rassemblement de foule et émettre des avis en matière de prévention et d'activation de dispositif préventif ;
- ✔ Rédaction et mise à jour du « Plan Rouge – Discipline D1 » et des procédures qui y sont liées.

Tâches accomplies durant l'année 2020 :

Les tâches de la cellule planification furent extrêmement réduite en 2020. D'une part, l'important travail fourni les années précédentes en collaboration avec les autres disciplines, les communes et les services du Gouverneur a permis la rédaction/mise à jour de la quasi-totalité des documents nécessaires à la gestion de crise aux niveaux communaux et provinciaux.

D'autre part, la crise de la COVID-19 a très largement réduit les actions de la cellule planifications. Cette crise est gérée au niveau fédéral et concerne exclusivement la D2, la Zone de secours n'est par conséquent pas compétente dans cette crise. Les événements et manifestations publiques pour lesquelles la Zone de secours remettait des avis, contrôlait les installations et dépêchait un dispositif préventif sont annulées. Les communes sont fortement sollicitées pour la gestion de cette crise et elles ne disposent pas toutes des ressources pour entamer d'autres projets ou mises à jour des plans communaux.

La cellule planification projette, en collaboration avec la cellule PPI, la mise à jour des PPI. Les Plans Préalables d'Intervention sont une aide précieuse pour les primo intervenant et s'inscrivent dans la logique du plan mon disciplinaire D1.

Cellule PPI (Cel_PPI) :

Buts :

- ✔ Assurer la gestion et la mise à jour des Fiches d'alerte et mettre celles-ci à disposition du personnel opérationnel.
- ✔ Assurer la gestion, la rédaction et la mise à jour des Plans Préalables d'Interventions (dénommées PPI) et mettre ceux-ci à disposition du personnel opérationnel.
- ✔ Tenir à jour les risques présents sur le territoire de la zone de secours.

Tâches accomplies durant l'année 2020 :

- ✔ Mise à jour des procédures relatives au traitement des PPI ;
- ✔ Mise à jour de l'inventaire des PPI existants au sein des différents postes de secours de notre Zone ;
- ✔ Mise à jour des coordonnées des établissements prioritaires ;
- ✔ Répartition des établissements prioritaires entre les différents collaborateurs ;
- ✔ Recherche de nouveaux collaborateurs au sein des différents postes de secours en vue de participer à la rédaction de nouveau PPI et la mise à jour des PPI existants. Formation des collaborateurs ;
- ✔ Amélioration du formulaire mis en ligne sur le site internet permettant d'introduire les données nécessaires à l'établissement d'un PPI et d'un second formulaire (fiche d'alerte) permettant d'introduire des données facilitant les interventions opérationnelles ;
- ✔ Etude d'un logiciel informatique permettant d'échanger directement avec les entreprises soumises à la rédaction d'un PPI ;
- ✔ Rédaction des PPI des prisons de Nivelles et Ittre ainsi que de celui de Walibi.
- ✔ Création et acquisition d'autocollants facilitant la localisation, sur les bâtiments des établissements soumis à PPI, des éléments mis à la disposition de la zone de secours.

Cellule CPI (Cel_CPI) :

Buts :

- ✔ Sensibiliser le public aux risques d'incendie et aux mesures préventives qui peuvent être adoptées afin de sécuriser une habitation ;
- ✔ Fournir des informations sur le matériel de prévention des incendies, de détection et d'extinction d'un incendie ;

- ✔ Dispenser des conseils objectifs et gratuits aux personnes souhaitant construire ou rénover leur habitation ;
- ✔ Analyser des habitations privées et proposer un plan de sécurisation ;
- ✔ Evaluer, à la demande du citoyen, les mesures spécifiques qu'il a prises.

Tâches accomplies durant l'année 2020 :

- ✔ Projet de collaboration avec l'a.s.b.l. Centre d'Expertise des Partenariats locaux de Prévention ;
- ✔ Réunions de pilotage « CPI » au SPF intérieur ;
- ✔ Visites domestiques ;
- ✔ Tenue de stands d'informations ;
- ✔ Participation à la quinzaine de la sécurité dans les écoles.

Cellule « Communication »

Afin d'améliorer la communication interne, la zone a fait appel à une société externe qui a collaboré à l'élaboration d'un plan de communication.

Au cours de l'année 2020, les actions suivantes ont été réalisées:

- **Refonte complete du site intranet**
- **Nouveau format pour les notes de service internes.**
- **Production de plusieurs capsules video afin de mieux communiquer vers le personnel**

Une nouveau marché sera proposé en 2021, afin de disposer une ressources de compétence externe dédiée à la production optimale des communications.

Objectifs de la cellule de communication :

- Mettre en place une communication objective vers l'ensemble du personnel
- Assurer une remontée des informations et des attentes du personnel de manière transversale

Méthode de travail :

- La ligne hiérarchique et le responsable de la cellule structurent la communication interne ;
- L'équipe de communication est consultée pour avis ;
- La communication est éventuellement adaptée suite à ces avis ;
- La communication est mise en place au sein de la zone ;

Moyens de communication proposés :

- Communication externe : site internet ;
- Communication interne : Intranet Gmail ;
- Newsletters périodiques / capsules vidéo ;
- Notes internes, procédures (responsable de poste…) ;
- Diffusion des procès-verbaux des réunions ;
- Informations collectives et individuelles via une adresse e-mail personnelle fournie à chaque agent.

Facturation 2020

AIDE MEDICALE URGENTE

Les missions effectuées entre août 2019 et septembre 2020 ont été facturées sur 2020. Cela représente 14 mois de facturation. A ce jour, seul le mois d'août 2019 a fait l'objet de rappels. Pour les autres mois 09/2019 à 09/2020, ce sont uniquement des factures qui ont été envoyées. La procédure de récupération est toujours en cours actuellement.

- Nombre de factures envoyées: 16500 factures dont 12370 perçues.
- Allocation budgétaire: 960.000 € -crédit article 352/161-01
- Montant total facturé (droit constaté) : 993.881 €
- Montant total perçu: 751.853 €
- Solde à percevoir: 242.028 €
- Taux de recouvrement : 76%

En moyenne le droit constaté s'élève à 71.000 € par mois pour un envoi moyen de 1178 factures. Les mois d'avril, mai et juin 2020 ont généré des chiffres inférieurs (respectivement 860 -979 -1065 envois) en raison de la crise sanitaire.

La perception des créances pour les missions d'aide médicale urgente est toujours en cours à ce jour, car tous les redevables ne soldent pas leurs dettes au moment de la réception de la facture. Des rappels et mises en demeure sont nécessaires. La récupération par contraintes via un huissier est en cours pour les années antérieurs à 2019. Les délais de perception s'allongent aussi en raison des plans d'apurement accordés et des retours de courriers à traiter (recherche d'héritiers, déménagements, ...).

La diminution de recettes à partir de 2019 est due aux nouvelles règles de facturation imposées par le SPF Santé Publique (montant unique de 60,00€ quelle que soit la distance parcourue par l'ambulance).

Date mission	Crédit	DC	Perçu	Solde	Nbre factures	Date envoi
août-19		72.783,63	59.213,63	13.570,00	1228	14-01-20
sept-19		72.300,00	53.910,88	18.389,12	1208	12-02-20
oct-19		73.740,00	56.160,0C	17.580,00	1234	25-02-20
nov-19		73.260,00	55.305,00	17.955,00	1230	16-03-20
déc-19		77.640,00	57.177,85	20.462,15	1299	23-03-20
janv-20		79.822,08	62.595,44	17.226,64	1323	25-05-20
févr-20		76.719,24	58.459,3(	18.259,94	1264	08-07-20
mars-20		69.175,08	54.631,01	14.544,07	1145	13-07-20
avr-20		52.200,72	39.570,33	12.630,39	861	29-07-20
mai-20		59.075,64	43.842,34	15.233,30	972	01-09-20
juin-20		64.733,76	48.256,60	16.477,16	1065	01-10-20
juil-20		69.905,16	52.205,04	17.700,12	1157	16-10-20
août-20		77.936,04	56.523,17	21.412,87	1286	04-11-20
sept-20		74.589,84	54.002,13	20.587,71	1228	20-11-20
Total	**960.000**	**993.881,19**	**751.852,7:**	**242.028,47**	**16500**	

Missions Ambulance : Droits constatés et Recettes par exercice

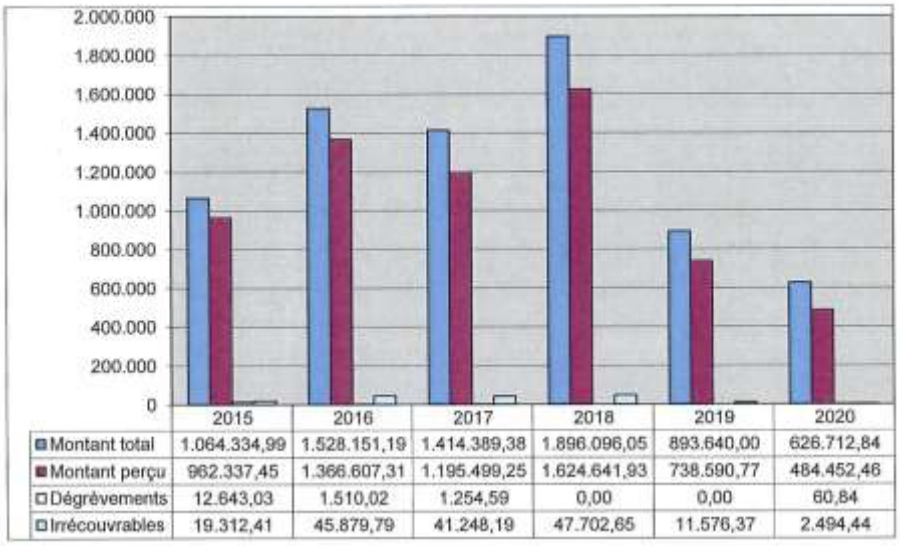

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant total	1.064.334,99	1.528.151,19	1.414.389,38	1.896.096,05	893.640,00	626.712,84
Montant perçu	962.337,45	1.366.607,31	1.195.499,25	1.624.641,93	738.590,77	484.452,46
Dégrèvements	12.643,03	1.510,02	1.254,59	0,00	0,00	60,84
Irrécouvrables	19.312,41	45.879,79	41.248,19	47.702,65	11.576,37	2.494,44

INTERVENTIONS PAYANTES

Les missions effectuées entre avril 2019 et septembre 2020 ont été facturées sur 2020. Cela représente 18 mois de facturation.

- Nombre de factures envoyées: 1459 factures dont 1167 perçues.
- Montant total facturé (droit constaté): 192.977 €
- Montant total perçu : 123.425 €
- Solde à percevoir s'élève à : 69.552 €
- Taux de recouvrement : 64 %

Date mission	DC	Perçu	Solde	Nbre factures	Date envoi
avr-19	7.303,00	5.580,0	1.723,00	59	20-01-20
mai-19	6.616,00	3.953,0	2.663,00	48	21-01-20
juin-19	14.281,50	12.257,5	2.024,00	134	24-01-20
juil-19	27.582,56	21.454,56	6.128,00	327	18-05-20
août-19	25.346,12	18.748,12	6.598,00	303	18-05-20
sept-19	15.849,00	12.045,00	3.804,00	121	08-06-20
oct-19	35.933,17	10.928,41	25.004,76	106	25-06-20
nov-19	8.385,00	5.698,0	2.687,00	54	25-06-20
déc-19	5.398,74	3.484,1	1.914,60	37	03-07-20
janv-20	8.967,29	6.645,09	2.322,20	44	22-07-20
févr-20	5.110,67	2.955,17	2.155,50	34	14-08-20
mars-20	3.171,1	2.167,05	1.004,09	24	14-08-20
avr-20	6.456,36	4.280,3	2.176,00	36	17-08-20
mai-20	6.544,82	4.836,82	1.708,00	36	29-09-20
juin-20	4.076,45	2.490,45	1.586,00	23	14-10-20
juil-20	2.308,00	1.272,0	1.036,00	15	27-11-20
août-20	4.444,00	2.690,0	1.754,00	30	01-12-20
sept-20	5.203,00	1.939,0	3.264,00	28	04-12-20
Total	**192.976,82**	**123.424,6**	**69.552,15**	**1459**	

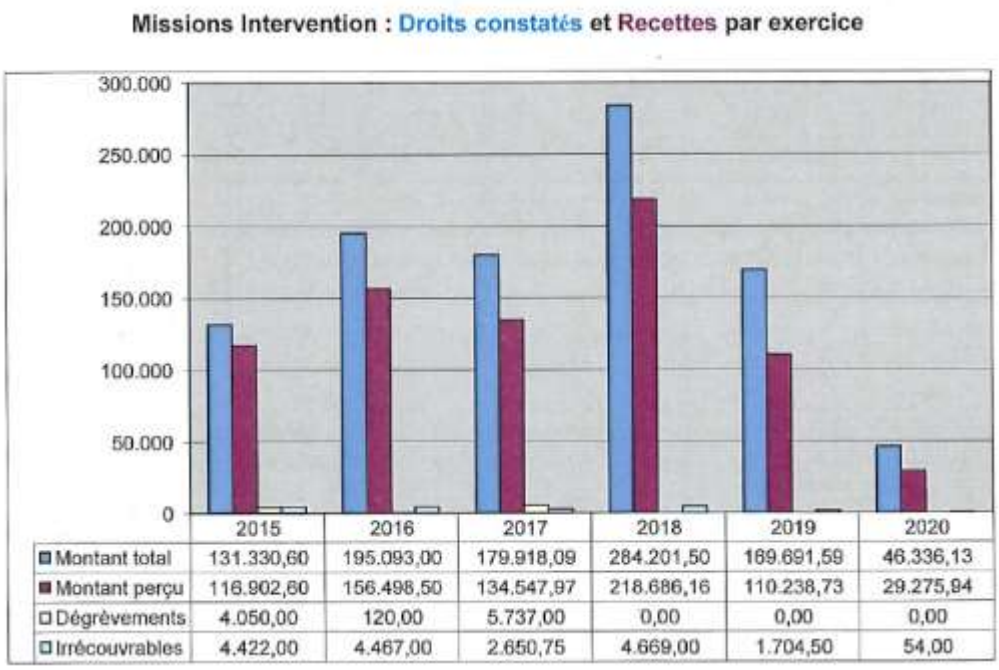

PREVENTION INCENDIE

Les missions effectuées entre avril 2019 et juin 2020 ont été facturées sur 2020. Cela représente 15 mois de facturation.
Nombre de factures envoyées: 2379 factures dont 1849 perçues.
Montant total facturé (droit constaté) : 891.491 €
Montant total perçu : 652. 704 €
Solde à percevoir s'élève à: 238.787 €
Taux de recouvrement : 73 %

Date mission	DC	Perçu	Solde	Nombre factures	Date envoi
avr-19	104.786,00	61.761,50	43.024,50	225	28-01-20
mai-19	45.322,00	35.728,00	9.594,00	183	04-02-20
juin-19	34.934,50	26.643,00	8.291,50	159	06-02-20
juil-19	64.347,00	48.356,00	15.991,00	202	18-05-20
août-19	73.032,00	41.911,90	31.120,10	169	18-05-20
sept-19	86.815,00	63.735,00	23.080,00	171	08-06-20
oct-19	77.090,00	54.495,00	22.595,00	201	24-06-20
nov-19	52.895,00	43.590,00	9.305,00	155	24-06-20
déc-19	65.540,00	58.055,00	7.485,00	154	03-07-20
janv-20	70.880,00	52.800,00	18.080,00	201	12-08-20
févr-20	52.935,00	44.315,00	8.620,00	168	12-08-20
mars-20	32.040,00	27.585,00	4.455,00	88	17-08-20
avr-20	37.170,00	20.153,32	17.016,68	49	19-08-20
mai-20	40.765,00	29.605,00	11.160,00	106	25-09-20
juin-20	52.940,00	43.970,00	8.970,00	148	12-10-20
Total	**891.491,50**	**652.703,72**	**238.787,78**	**2.379,00**	

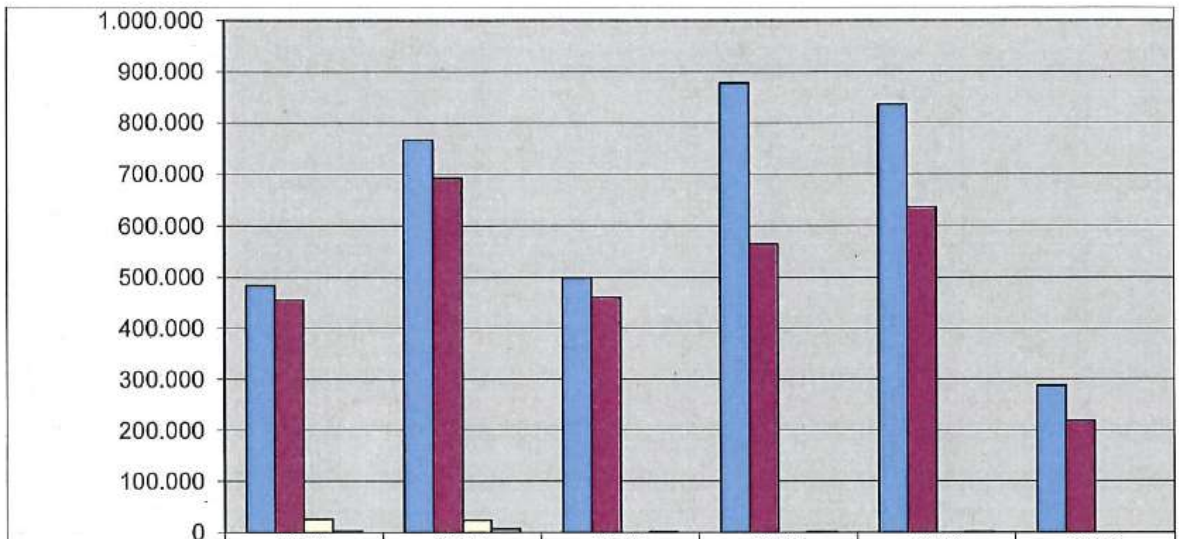

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant total	483.462,67	765.950,45	499.074,04	877.925,37	836.002,50	286.730,00
Montant perçu	455.013,57	690.402,68	460.789,64	565.334,20	637.214,56	218.428,32
Dégrèvements	25.342,10	24.193,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Irrécouvrables	2.345,00	7.020,50	1.100,00	1.173,00	1.305,00	0,00

Analyse Financière 2020

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2020 Ajustés
	000/951-01/2017 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	0,00
	000/951-01/2018 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	0,00
	000/951-01/2019 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	3.492.735,87
	000/951-01/2020 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	0,00
Total Ex Antérieurs (066)		3.492.735,87
Prestations (060)	351/106-02 RECUPERATION DE CHARGES DE PERSONNEL PAYEES INDUMENT	15.000,00
	351/161-01 PRESTATIONS GÉNÉRALES - PRÉVENTIONS INCENDIE & INTERVENTIONS	850.000,00
	351/161-06 RÉCUPÉRATION FRAIS DE PROCÉDURE	2.440,00
	351/161-48 PRODUITS & RECUPERATIONS DIVERS (PARTICIP.PERS.CHEQUES REPAS)	16.650,00
	351/16101-48 PRODUITS & RECUPERATIONS DIVERS	3.069,00
	35101/106-02 RECUPERATION DE CHARGES DE PERSONNEL PAYEES INDUMENT	5.000,00
	352/161-01 RECETTES DU SERVICE 100	960.000,00
	352/161-06 RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE POURSUITE ET DE PROCÉDURES	0,00
Total Prestations (060)		1.852.159,00
Transferts (061)	351/380-01 INDEMNITES SINISTRES PEU IMPORTANTS PAR CIE ASSURANCE	50.000,00
	351/465-06 CONTRIB.L'AS DANS CHARGE DE TRAITEMENT DU PERSONNEL DETACHE	48.000,00
	351/46501-48 DOTATION FÉDÉRALE DE BASE	1.125.972,90
	351/46502-48 DOTATION FÉDÉRALE FONCTION OPÉRATIONNELLE	3.195.684,40
	351/46503-48 DOTATION FÉDÉRALE POUR LES FINS DE CARRIÈRES	453.395,25
	351/46504-48 DOTATION FÉDÉRALE LIÉE AU STATUT	453.401,23
	351/46505-48 DOTATION FÉDÉRALE ALLOCATION COMMANDANT DE ZONE	18.644,39
	351/485-48 DOTATIONS DES COMMUNES	15.301.400,27
	351/48501-48 DOTATION COMMUNE DE BEAUVECHAIN	292.422,19
	351/48528-48 AVANCE DE DOTATION FEDERALE PAR PROVINCE DU BRABANT WALLON	3.339.438,47
	351/48529-48 DOTATION PROVINCE DU BRABANT WALLON (10% Fonds des provinces)	0,00
	352/465-48 SUBVENTION S.P.F. SANTÉ PUBLIQUE POUR AMBULANCES	1.929.322,00
Total Transferts (061)		25.915.258,91
Dette (062)	351/264-01 INTERETS CREDITEURS SUR LES COMPTES COURANTS CHEZ BELFIUS	700,00
	351/264-02 INTERETS CREDITEURS SUR LES COMPTES PLAC.A TERME CHEZ BELFIUS	1.700,00
Total Dette (062)		2.400,00
Prélèvement (068)	060/994-01 PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE RESERVES ORDINAIRES	2.000.000,00
Total Prélèvement (068)		2.000.000,00
Total général		33.262.553,78

Le budget ordinaire est en grande partie financé par des recettes de transfert. Elles représentent près de 77,9 % des recettes ordinaires. Les dotations communales 2019 s'élèvent à 15.301.400,27 €.

A partir de 2020, la province du Brabant wallon participe au financement de la zone de secours

- 2020 : 20% de la part communale nette dans le financement des zones de secours en 2020 ;
- 2021 : 30% de la part communale nette dans le financement des zones de secours en 2021 ;
- 2022 : 40% de la part communale nette dans le financement des zones de secours en 2022
- 2023 : 50% de la part communale nette dans le financement des zones de secours en 2023 ;
- 2024 : 60% de la part communale nette dans le financement des zones de secours en 2024.

Dans le cadre du transfert de quatre casernes en provenance de communes centres vers la Zone, une réduction de 723.321,22 € a été opérée et ce conformément aux dispositions prévues dans la Loi du 15 Mai 2007 relative à la sécurité civile.

Les dotations communales se répartissent comme suit :

							Modification budgétaire (Nov 2020)	
Communes	**Habitants 01/01/2019**	**Population active**	**Dotations 2020(avt Réduction)**	**Acquisition des casernes**	**Dotations 2020**	Différence 2019/2020	**Circulaire Région wallonne**	**Dotation 2020**
Beauvechain	7241	2100	347.564,60 €		347.564,60 €	17.305,67 €	- 55.142,41 €	292.422,19 €
Braine l'Alleud	39998	14570	1.919.929,54 €	- 360.879,79 €	1.559.049,75 €	98.157,23 €	- 311.809,95 €	1.247.239,80 €
Braine-le-Château	10547	2667	506.245,19 €		506.245,19 €	28.512,93 €	- 86.793,90 €	419.451,29 €
Chastre	7637	1041	366.554,88 €		366.554,88 €	19.392,31 €	- 59.310,98 €	307.243,90 €
Chaumont-Gistoux	11799	1156	566.312,62 €		566.312,62 €	29.892,90 €	- 98.747,81 €	467.564,81 €
Court-Saint-Etienne	10532	2026	505.515,69 €		505.515,69 €	25.371,13 €	- 77.961,83 €	427.553,86 €
Genappe	15420	1931	740.114,81 €		740.114,81 €	38.065,86 €	- 125.521,80 €	614.593,01 €
Grez-Doiceau	13670	1793	656.121,15 €		656.121,15 €	44.839,09 €	- 111.224,23 €	544.896,92 €
Hélécine	3547	242	170.242,59 €		170.242,59 €	11.160,39 €	- 27.016,55 €	143.226,04 €
Incourt	5486	562	263.310,06 €		263.310,06 €	16.933,77 €	- 41.662,01 €	221.648,05 €
Ittre	6884	1987	330.428,62 €		330.428,62 €	16.489,93 €	- 63.085,72 €	267.342,90 €
Jodoigne	14109	3225	677.212,43 €	- 118.476,53 €	558.735,90 €	33.398,89 €	- 41.578,00 €	517.157,90 €
La Hulpe	7343	2710	352.469,21 €		352.469,21 €	17.720,48 €	- 70.493,84 €	281.975,37 €
Lasne	14240	2699	683.491,94 €		683.491,94 €	32.509,41 €	- 136.698,39 €	546.793,55 €
Mont-Saint-Guibert	7758	3668	372.401,52 €		372.401,52 €	26.577,02 €	- 63.164,90 €	309.236,62 €
Nivelles	28707	17198	1.378.054,97 €		1.378.054,97 €	73.679,43 €	- 275.610,99 €	1.102.443,98 €
Orp-Jauche	8919	650	428.078,89 €		428.078,89 €	23.125,62 €	- 66.477,42 €	361.601,47 €
Ottignies-LLN	31421	19921	1.508.354,60 €		1.508.354,60 €	72.985,68 €	- 265.615,34 €	1.242.739,26 €
Perwez	9308	1736	446.765,24 €		446.765,24 €	21.907,46 €	- 74.821,09 €	371.944,15 €
Ramillies	6517	477	312.791,84 €		312.791,84 €	20.416,98 €	- 49.042,75 €	263.749,09 €
Rebecq	10975	958	526.761,62 €		526.761,62 €	23.494,71 €	- 81.969,59 €	444.792,03 €
Rixensart	22552	6457	1.082.484,15 €		1.082.484,15 €	58.086,96 €	- 198.979,43 €	883.504,72 €
Tubize	26227	5792	1.258.856,58 €		1.258.856,58 €	73.847,43 €	- 251.771,32 €	1.007.085,26 €
Villers-La-Ville	10703	837	513.705,12 €		513.705,12 €	23.836,58 €	- 86.422,83 €	427.282,29 €
Walhain	7191	668	345.143,46 €		345.143,46 €	17.419,94 €	- 56.567,46 €	288.576,00 €
Waterloo	30304	8616	1.454.575,18 €		1.454.575,18 €	74.731,80 €	- 290.915,04 €	1.163.660,14 €
Wavre	34385	24013	1.650.673,47 €	- 243.964,90 €	1.406.708,57 €	81.744,03 €	- 271.032,90 €	1.135.675,67 €
27 communes	**403420**	**129700**	**19.364.160,00 €**	**- 723.321,22 €**	**18.640.838,78 €**	1.021.603,63 €	**- 3.339.438,48 €**	**15.301.400,30 €**
	Clé de répartition 99,99 %et 0,01%		48,00 €	Coût par habitant	46,21 €		Dotation provinciale	37,93 €

Dépenses Ordinaires

Gpe Eco	**Crédit 2020**	**Engts 2020**	**Disponible**
Ex. Antérieurs 076	*NC	*NC	*NC
Personnel 070	25.665.685,00 €	*NC	*NC
Fonctionnement 071	3.506.200,00 €	2.777.968,24 €	728.231,76 €
Transfert 072	118.200,00 €	94.805,20 €	23.394,80 €
Dette 07x	638.000,00 €	277.415,39 €	360.584,61 €
Prélèvement 078	3.000.000,00 €	3.334.468,78 €	3.334.468,78 €
Total Générale	**32.928.085,00 €**	**6.484.657,61 €**	**4.446.679,95 €**

**Suite à des problèmes d'encodage des dépenses relatives au personnel à partir du mois de septembre, les données ne sont pas disponibles au moment de l'édition de ce document.*

Pour 2020, la Zone a émis 3.147 bons de commande et environ 3.100 factures ont été honorées.

Les dépenses de fonctionnement technique

	Lib. Clpt.	Total
351/124-02	MATERIELS DIVERS INCENDIE ET AMBULANCES	231.411,72 €
351/124-05	VETEMENTS TRAVAIL, EQUIPEMENTS POUR PERSONNEL	463280,9
351/124-06	PRESTATIONS DE TIERS MATERIEL INCENDIE	98488,11
351/124-08	ASSURANCES DIVERSES	32686,55
351/124-12	LOCATION ENTRETIEN MATERIEL TECHNIQUE Y COMPRIS RADIO	133521,61
351/124-48	AUTRES FRAIS TECHNIQUES	7540,29
Total Générale		**966.929,18 €**

Les dépenses de fonctionnement véhicules :

Lib.Cplt	Total
351/127-02 FOURNITURES POUR VEHICULES	73.224,35 €
351/127-02 HUILES ET CARBURANTS	211.801,07 €
351/127-06 PRESTATIONS TIERS POUR VEHICULES	246.922,68 €
351/127-08 ASSURANCESS DE VEHICULES	187.137,65 €
351/127-10 IMPOTS ET TAXES VEHICULES	1.429,91 €
Total général	720.515,66 €

Dépenses extraordinaires

sous Grpe Eco	Total
723 Aménagement de bâtiments	509.816,46 €
724 Equipement et maintenance extraordinaire de bâtiments	46.848,76 €
741 Achat de mobilier	19.511,65 €
742 Achata de matériel de bureau	109.725,87 €
743 Achat de matériel de transport	481.578,64 €
744 Achat de machine et de matériel d'équipement et d'éxploitation	258.386,93 €
745 Maintenance extraordianire de matériel de transport et d'exppoitation	48.041,07 €
Total général	1.473.909,38 €